

DÉFINITIONS

LE SOCLE COMMUN de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. L'acquisition du socle commun est progressive, elle se déroule en trois étapes : le palier 1 jusqu'en CE1, le palier 2 jusqu'en CM2 et le palier 3 au collège.

Les évaluations standardisées de la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et de la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) du socle commun ont remplacé, depuis 2013, l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques, réalisées de 2007 à 2012.

À la fin de l'année scolaire 2013-2014, 81,7 % des élèves de CE1 maîtrisent la compétence 1 du socle commun et 82,6 % la compétence 3 (1). À la fin de l'année scolaire 2012-2013, 79,2 % des élèves de troisième maîtrisent la compétence 1 et 78,3 % la compétence 3 (2).

En fin de CE1, les filles sont plus nombreuses que les garçons à maîtriser la compétence 1 (85,2 % *versus* 78,3 %). Au collège, l'écart s'accroît : plus de 85 % des filles ont les compétences relatives à la maîtrise de la langue française pour moins des trois quarts des garçons. Pour la compétence 3, les performances selon le sexe sont identiques à l'école, mais les filles devancent les garçons au collège (80,5 % *versus* 76,2 %).

Que ce soit en fin de CE1 ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle commun est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». La différence entre les deux groupes d'élèves est particulièrement marquée en fin de CE1 où elle est de près de 30 points de pourcentage pour chacune des deux compétences. En fin de collège, les différences sont encore plus élevées, l'écart entre les deux groupes dépassant alors les 30 points de pourcentage pour chaque compétence.

La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 est également plus basse parmi les élèves des Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et des RRS (Réseau de réussite scolaire). Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées, aussi bien en fin de CE1 qu'en fin de collège.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de CE1 et de troisième scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte).

ÉCHANTILLON - La maîtrise des compétences du socle a été évaluée à partir d'échantillons représentatifs d'environ 20 000 élèves de CE1 et d'environ 17 000 élèves de troisième dans 628 écoles et 740 établissements. Les épreuves, d'une durée de deux heures, ont eu lieu au mois de mai en 2014 (CE1) et 2013 (3^e).

Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

ÉPREUVES - Les deux compétences ont été évaluées sous forme de QCM (questions à choix multiples) en fin de CE1 (palier 1) et en fin de collège (palier 3) et par des questions ouvertes seulement en fin de CE1. Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des compétences décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1 aux paliers 2 et 3 et le domaine « écrire » pour la compétence 1 au palier 3). Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la *Journée défense et citoyenneté (JDC)* reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

MAÎTRISE DU SOCLE - Après analyse des résultats des tests standardisés, un niveau d'exigence a été fixé (à chaque palier et pour chaque compétence), seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle. Cette démarche est similaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base.

ÉCLAIR - Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

RRS - Réseau de réussite scolaire.

EP - Éducation prioritaire.

SOURCES

MENESR-DEPP, Évaluations des compétences 1 et 3 du socle commun, des élèves de CE1 (mai 2014) et de troisième (mai 2013).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 08.37.

- L'état de l'École, n° 25, MENESR-DEPP, octobre 2015.

1 Proportion d'élèves de CE1 qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, mai 2014.

En compétence 1, environ 82 % des élèves de fin de CE1 maîtrisent les éléments suivants :

Lire Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne simple, lire silencieusement un texte (moins de 250 mots) en déchiffrant les mots inconnus, dégager le thème et manifester sa compréhension dans un résumé, une reformulation, des réponses à des questions.

Écrire Copier un texte court sans erreur dans une écriture cursive lisible et avec une présentation soignée, utiliser ses connaissances pour mieux écrire un texte court, écrire de manière autonome un texte de cinq à dix lignes.

Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe) En vocabulaire, utiliser des mots précis pour s'exprimer, donner des synonymes, des contraires, regrouper des mots par familles, commencer à utiliser l'ordre alphabétique. En grammaire, distinguer les mots selon leur nature (le verbe, le nom, l'article, l'adjectif qualificatif, le pronom personnel [sujet]), identifier les fonctions des mots dans la phrase (verbe et sujet), la conjugaison des verbes du 1^{er} groupe, être et avoir, au présent, au futur, au passé composé de l'indicatif ainsi que faire, aller, dire, venir, au présent de l'indicatif, distinguer le présent du futur et du passé. En orthographe, écrire des mots en respectant les correspondances entre lettres et sons et les règles relatives à la valeur des lettres, écrire sans erreur des mots mémorisés, commencer à orthographier correctement des formes conjuguées, respecter l'accord entre le sujet et le verbe, ainsi que les accords en genre et en nombre dans le groupe nominal.

En compétence 3, environ 83 % des élèves de fin de CE1 maîtrisent les éléments suivants :

Nombres et calcul Écrire, nommer, comparer, ranger les nombres entiers naturels inférieurs à 1 000.

Résoudre des problèmes de dénombrement.
Calculer : addition, soustraction, multiplication.
Diviser par 2 et par 5 dans le cas où le quotient exact est entier.
Restituer et utiliser les tables d'addition et de multiplication par 2, 3, 4 et 5.
Calculer mentalement en utilisant des additions, des soustractions et des multiplications simples.

Résoudre des problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et de la multiplication. Utiliser les fonctions de base de la calculatrice.

Géométrie Situer un objet par rapport à soi ou à un autre objet, donner sa position et décrire son déplacement.
Reconnaître, nommer et décrire les figures planes et les solides usuels.

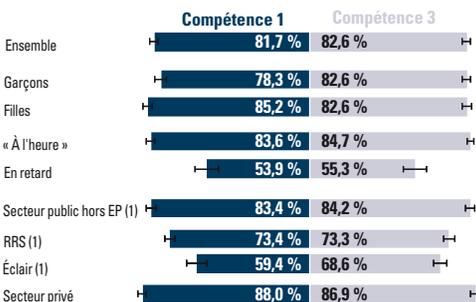
Percevoir et reconnaître quelques relations et propriétés géométriques : alignement, angle droit, axe de symétrie, égalité de longueurs.

Repérer des cases, des nœuds d'un quadrillage.

Résoudre un problème géométrique.

Grandeurs et mesures Utiliser les unités usuelles de mesure ; estimer une mesure.
Être précis et soigneux dans les mesures et les calculs.
Résoudre des problèmes de longueur et de masse.

Organisation et gestion de données Utiliser un tableau, un graphique.
Organiser les données d'un énoncé.



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé sous contrat.**

1. EP : Éducation prioritaire ; RRS : réseau de réussite scolaire ;

Éclair : Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

Lecture : 81,7 % des élèves de CE1 maîtrisent la compétence 1 du socle.

L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,3$ %.

2 Proportion d'élèves de 3^e qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, mai 2013.

En compétence 1, environ 79 % des élèves de fin de 3^e maîtrisent les éléments suivants :

Lire Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi ; repérer les informations dans un texte à partir des éléments explicites et des éléments implicites nécessaires ; utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances de la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire ; dégager, par écrit ou oralement, l'essentiel d'un texte lu ; manifester, par des moyens divers, sa compréhension de textes variés.

En compétence 3, environ 78 % des élèves de fin de 3^e maîtrisent les éléments suivants :

Pratiquer une démarche scientifique et technologique, résoudre des problèmes Rechercher, extraire et organiser l'information utile ; réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes ; raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer ; présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté.

Savoir utiliser des connaissances et des compétences mathématiques **Organisation et gestion de données :** reconnaître des situations de proportionnalité, utiliser des pourcentages, des tableaux, des graphiques. Exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité.

Nombres et calculs : connaître et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires.

Mener à bien un calcul : mental, à la main, à la calculatrice, avec un ordinateur.

Géométrie : connaître et représenter des figures géométriques et des objets de l'espace ; utiliser leurs propriétés.

Grandeurs et mesures : réaliser des mesures (longueurs, durées,...), calculer des valeurs (volumes, vitesses, etc.) en utilisant différentes unités.

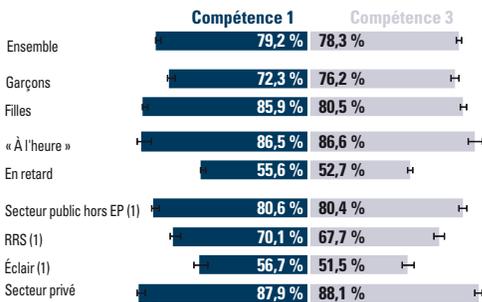
Les Univers et la Terre : organisation de l'univers ; structure et évolution au cours des temps géologiques de la Terre, phénomènes physiques.

La matière : principales caractéristiques, états et transformations ; propriétés physiques et chimiques de la matière et des matériaux ; comportement électrique, interactions avec la lumière.

Le vivant : unité d'organisation et diversité ; fonctionnement des organismes vivants, évolution des espèces, organisation et fonctionnement du corps humain.

L'énergie : différentes formes d'énergie, notamment l'énergie électrique, et transformations d'une forme à une autre.

Les objets techniques : analyse, conception et réalisation ; fonctionnement et conditions d'utilisation.



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé sous contrat.**

1. EP : Éducation prioritaire ; RRS : réseau de réussite scolaire ;

Éclair : Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

Lecture : 79,2 % des élèves de 3^e maîtrisent la compétence 1 du socle.

L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,4$ %.

DÉFINITIONS

LE SOCLE COMMUN de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. L'acquisition du socle commun est progressive, elle se déroule en trois étapes : le palier 1 jusqu'en CE1, le palier 2 jusqu'en CM2 et le palier 3 au collège.

Depuis 2014, les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) sont évaluées chaque année pour l'un des trois paliers, selon un cycle triennal, en commençant par le CE1 en 2014. En 2015, l'évaluation a concerné le palier 2 (en début de sixième) et en 2016, ce sera le palier 3 (fin de troisième).

En début d'année scolaire 2015-2016, 82,1 % des élèves de sixième maîtrisent la compétence 1 du socle et 71,6 % des élèves de ce niveau maîtrisent la compétence 3 (1).

En début de sixième, les filles sont plus nombreuses à maîtriser la compétence 1 que les garçons : elles sont 86,0 % contre 78,4 % pour ces derniers. Pour la compétence 3, les performances selon le sexe sont identiques.

Que ce soit pour l'une ou l'autre compétence, la proportion d'élèves qui les maîtrisent est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure » ; la différence est particulièrement marquée, avec près de 40 points de pourcentage d'écart.

La proportion d'élèves qui maîtrisent les deux compétences dans le cadre du socle commun est également plus basse parmi les élèves des REP (Réseau d'éducation prioritaire) et des REP + (Réseau d'éducation prioritaire renforcé). Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées.

La proportion d'élèves ayant acquis les compétences du socle varie d'une académie à l'autre. Ainsi, dans plus de la moitié des académies, la part des élèves maîtrisant la compétence 1 en début de sixième se concentre entre 80 % et 85 %. Ce taux est nettement supérieur pour les académies de Paris (88,8 %), Rennes (87,2 %) et Versailles (86,3 %). Il est inférieur à 70 % pour les départements d'outre-mer, excepté la Martinique (2). Pour la compétence 3, plus de trois quarts des élèves la maîtrisent dans huit académies comme à Rennes (78,0 %), Nantes (77,6 %), Besançon (77,2 %) ou Paris (77,1 %), mais ce taux n'atteint pas 55 % dans les départements d'outre-mer.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de 6^e scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (hors Mayotte) en novembre 2015.

ÉCHANTILLON - La maîtrise d'éléments essentiels nécessaires aux compétences du socle a été évaluée sous forme numérique à partir d'un échantillon représentatif par académie d'environ 160 000 élèves de 6^e dans 4 414 établissements. Les épreuves, d'une durée de 50 minutes par compétence, se sont déroulées au mois de novembre 2015.

Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

ÉPREUVES - En 2015, la compétence 1 et la compétence 3 ont été évaluées sous forme de QCM (questions à choix multiples) en début de 6^e (fin de palier 2). Les élèves ont été évalués pour la première fois sur ordinateur dans le cadre de cette opération.

Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des capacités décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1).

MAÎTRISE DU SOCLE - Après analyse des résultats, un niveau d'exigence a été fixé pour chaque compétence, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle au palier concerné (cette démarche est similaire à celle retenue entre 2007 et 2012 pour évaluer les compétences de base en fin d'école et en fin de collège).

Pour les épreuves utilisées avant 2013, les élèves étaient évalués sur des cahiers en fin de CM2, c'est pourquoi il n'est pas possible de comparer les résultats entre eux.

REP + - Réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP - Réseau d'éducation prioritaire.

EP - Éducation prioritaire.

SOURCES

MENESR-DEPP, Évaluations des compétences 1 et 3 du socle des élèves de 6^e, novembre 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 08.37.

- L'état de l'École, n° 25, MENESR-DEPP, octobre 2015.

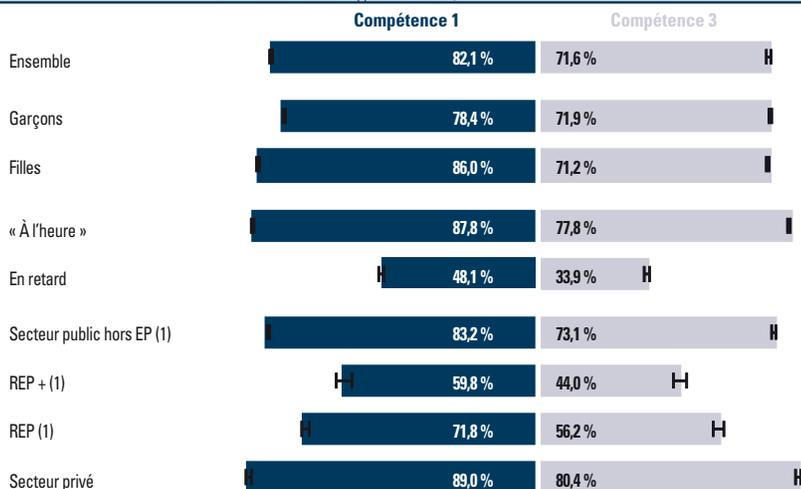
1 Proportion d'élèves de 6^e qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, novembre 2015.

En compétence 1, environ 82,1 % des élèves de début de 6^e maîtrisent les éléments suivants :

Lire	Dégager le thème d'un texte, repérer dans un texte des informations explicites, inférer des informations nouvelles (implicites), repérer les effets de choix formels.
Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe)	Première maîtrise de quelques relations de sens entre les mots. Savoir utiliser un dictionnaire, distinguer les mots selon leur nature, identifier les fonctions des mots dans la phrase, utiliser les temps à bon escient. Première maîtrise de l'orthographe (lexicale et grammaticale).

En compétence 3, environ 71,6 % des élèves de fin de début de 6^e maîtrisent les éléments suivants :

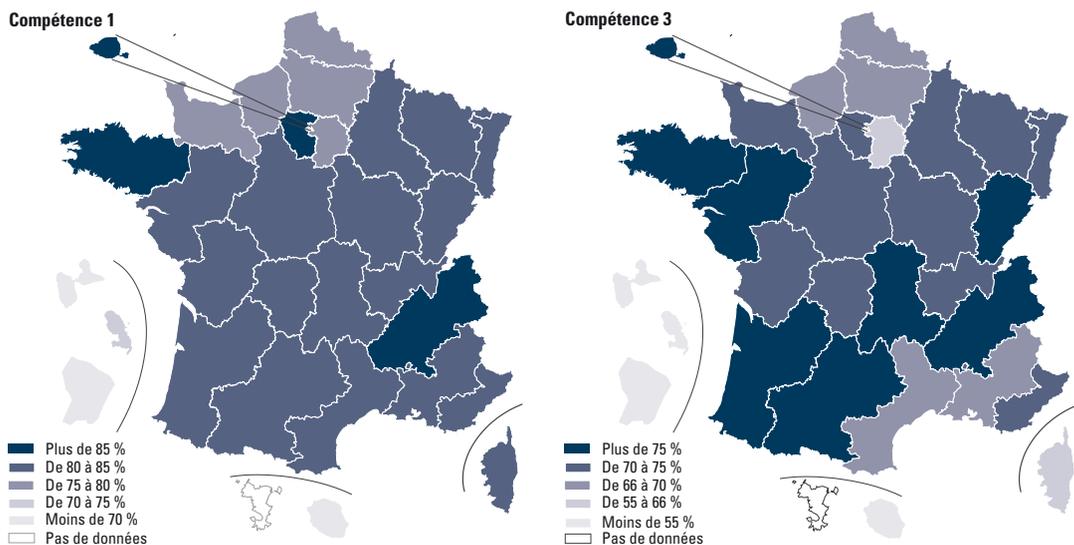
Nombres et calcul	Écrire, nommer, comparer et utiliser les nombres entiers, décimaux et quelques fractions simples, utiliser les techniques opératoires des quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux, résoudre des problèmes relevant des quatre opérations.
Géométrie	Reconnaître, décrire et nommer les figures et solides usuels, utiliser la règle, l'équerre pour vérifier la nature des figures planes usuelles, percevoir et reconnaître parallèles et perpendiculaires.
Grandeurs et mesures	Connaître et utiliser les formules du périmètre et de l'aire d'un carré, d'un rectangle, et d'un triangle, utiliser les unités de mesures usuelles, résoudre des problèmes dont la résolution implique des conversions.
Organisation et gestion des données	Lire, interpréter tableaux et graphiques, résoudre un problème mettant en jeu une situation de proportionnalité simple.
Culture scientifique et technologique	Maîtriser des connaissances dans divers domaines scientifiques (le ciel et la Terre, la matière, l'énergie, l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, le fonctionnement du corps humain et la santé, les êtres vivants dans leur environnement, les objets techniques, environnement et développement durable).



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire ; REP : réseau d'éducation prioritaire ; REP + : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

2 Proportion d'élèves de 6^e qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle par académie, en %, novembre 2015.



DÉFINITIONS

LE CYCLE DES ÉVALUATIONS disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. Pour la première fois dans l'histoire de ce dispositif, l'épreuve de 2015 autorise une comparaison du niveau des élèves à douze ans d'intervalle sur trois temps de mesure : 2003, 2009 et 2015.

Le niveau des acquis des élèves en maîtrise de la langue (compréhension de l'écrit et étude de la langue) reste stable depuis douze ans. En revanche, la répartition des écoliers évolue. La proportion des élèves des groupes de haut et de bas niveaux diminue, au profit d'un accroissement des groupes intermédiaires (1) et (2).

En moyenne, les filles ont de meilleures performances que les garçons dans le domaine de la maîtrise de la langue. En 2015, cet écart se creuse encore avec une surreprésentation des garçons dans les bas niveaux (groupes < 2). La différence entre les scores moyens des filles et ceux des garçons augmente de manière significative puisqu'elle passe de 6 à 14 points en faveur des filles entre 2003 et 2015. La proportion de garçons dans les hauts niveaux poursuit sa baisse, au contraire des filles qui sont de plus en plus représentées dans les trois groupes supérieurs. Davantage de garçons se trouvent en difficulté face à l'écrit.

L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Pour les trois années, la moyenne de cet indice a été calculée pour chaque école évaluée. Quatre groupes ont ensuite été constitués (quarts), des écoles les plus défavorisées aux écoles les plus favorisées (3). L'analyse des scores moyens montre que les scores les plus élevés sont observés dans les quarts constitués des écoles dont l'indice social est le plus haut. En maîtrise de la langue, les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves, le score moyen progressant à mesure que le niveau social augmente. L'écart de niveau entre les élèves les plus favorisés socialement et les plus défavorisés avoisine les 30 points. La réduction des écarts-types quel que soit le quart observé indique que les écarts de niveau sont moins importants dans chaque quart. En 2015, l'indice de position sociale, comparable à celui de 2003, clive davantage et devient un marqueur de réussite plus fort qu'en 2009.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise de la langue (2003, 2009 et 2015), langues vivantes étrangères (2004, 2010 et 2016), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et éducation civique (2006 et 2012), sciences (2007 et 2013) et mathématiques (2008 et 2014).

LES SITUATIONS D'ÉVALUATION - L'évaluation menée en 2015 est constituée de situations d'évaluations issues des deux précédentes études, et de nouvelles, pour un total de 219 items. La comparaison dans le temps repose sur la reprise à l'identique des 92 items communs aux trois années.

LES GROUPES ET L'ÉCHELLE DE PERFORMANCE - En 2003, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2003, 2009 et de 2015, et la présence d'items communs entre les trois évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2003. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'ÉCHANTILLON - La population visée est celle des élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine. En 2015, 286 écoles ont été sélectionnées parmi les écoles de plus de 6 élèves en CM2, en vue d'une représentativité nationale. Dans ces écoles, tous les élèves de CM2 ont été évalués, soit environ 7 500 élèves.

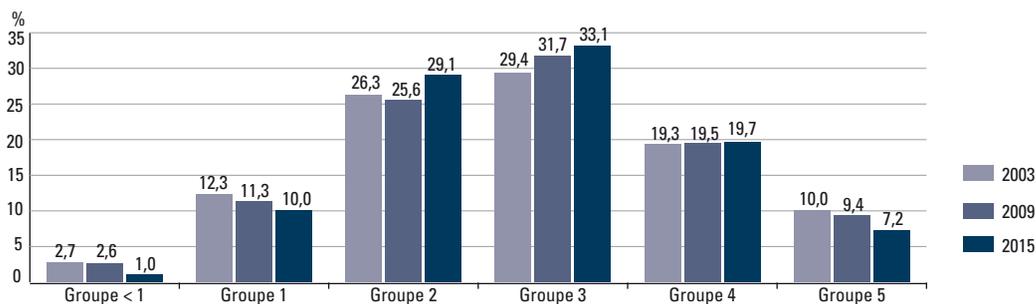
SOURCES

MENESR-DEPP, Enquêtes Cedre, Compétences en maîtrise de la langue en fin d'école 2003-2009-2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.20 ; 11.16.
- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

1 Répartition des élèves par groupes de niveaux en 2003, 2009 et 2015 en maîtrise de la langue, en %.



► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Lecture : en 2015, 29,1 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 2 contre 26,3 % en 2003.

2 Répartition (en %), score moyen en maîtrise de la langue et répartition selon les groupes de niveaux en 2003, 2009 et 2015.

	Année	Répartition (%)	Score Moyen	Écart-type	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2003	100,0	250	50	2,7	12,3	26,3	29,4	19,3	10,0
Ensemble	2009	100,0	251	48	2,6	11,3	25,6	31,7	19,5	9,4
Ensemble	2015	100,0	251	43	1,0	10,0	29,1	33,1	19,7	7,2
Garçons	2003	49,0	247	50	3,5	12,9	26,6	29,6	18,6	8,8
Garçons	2009	50,2	247	49	3,3	12,8	26,1	31,3	18,2	8,2
Garçons	2015	51,0	244	42	1,4	12,7	32,1	32,1	16,5	5,2
Filles	2003	51,0	253	50	2,0	11,6	26,0	29,2	20,0	11,2
Filles	2009	49,8	255	48	1,8	9,8	25,1	32,1	20,7	10,5
Filles	2015	49,0	258	43	0,5	7,2	25,9	34,1	23,1	9,2
Élèves en retard	2003	19,5	211	41	9,7	29,5	35,6	20,3	3,8	1,0
Élèves en retard	2009	13,6	215	42	7,7	28,7	36,9	18,6	6,2	1,9
Élèves en retard	2015	10,4	210	32	4,6	30,8	47,4	14,6	2,0	0,6
Élèves « à l'heure »	2003	80,5	260	47	1,0	8,1	24,1	31,6	23,0	12,2
Élèves « à l'heure »	2009	86,4	257	47	1,7	8,6	23,8	33,8	21,5	10,5
Élèves « à l'heure »	2015	89,6	255	42	0,6	7,5	26,9	35,2	21,8	8,0
Public hors EP	2003	73,3	253	50	2,5	11,0	24,7	30,1	20,6	11,1
Public hors EP	2009	73,1	252	48	2,3	11,0	24,9	32,3	19,8	9,7
Public hors EP	2015	71,8	252	43	0,9	9,2	28,7	33,2	20,3	7,7
EP	2003	11,2	220	48	7,3	26,4	34,8	19,5	9,3	2,7
EP	2009	11,0	230	46	5,5	19,7	33,5	26,9	10,7	3,7
EP	2015	13,1	232	40	2,0	19,2	36,9	28,5	10,3	3,1
Privé	2003	15,5	256	46	0,7	7,9	27,9	33,0	20,2	10,3
Privé	2009	15,8	260	46	1,5	6,9	23,3	32,4	24,3	11,5
Privé	2015	15,1	260	41	0,3	5,7	23,9	36,4	25,1	8,5

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

EP : éducation prioritaire.

Note : les évolutions significatives entre 2003 et 2009 et entre 2009 et 2015 sont marquées en gras. Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Lecture : les filles représentent 51 % des élèves enquêtés en 2003 et 49 % en 2015. Leur score augmente de 5 points entre 2003 et 2015, passant de 253 à 258 ; 0,5 % d'entre elles appartiennent au groupe < 1 en 2015 contre 2 % en 2003.

3 Score en maîtrise de la langue selon l'indice de position sociale moyen de l'école en 2003, 2009 et 2015 (1).

Indice moyen de l'école	Année	Score moyen	Écart-type
1 ^{er} quart	2003	231	49
	2009	238	48
	2015	235	42
2 ^e quart	2003	247	49
	2009	249	46
	2015	250	43
3 ^e quart	2003	256	48
	2009	259	48
	2015	252	41
4 ^e quart	2003	266	47
	2009	258	49
	2015	265	41

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire.

Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Note : les évolutions significatives entre 2003 et 2009 et entre 2009 et 2015 sont marquées en gras.

Lecture : en 2015, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles les plus défavorisées (1^{er} quartile) est de 235, contre 238 en 2009.

DÉFINITIONS

LE CYCLE DES ÉVALUATIONS disciplinaires réalisées sur l'échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. Au-delà du cloisonnement disciplinaire scolaire, l'évaluation en 2015 de la littératie signifie que l'écrit est abordé de façon transversale dans l'esprit des nouveaux programmes ; elle est multimodale puisqu'elle utilise des supports différents : papier, numérique, audio et vidéo. Les résultats présentés portent sur les épreuves écrites de compréhension et de production.

Par construction, le score moyen de l'ensemble des élèves évalués est de 250. L'analyse de leur répartition dans les groupes de niveau montre qu'un peu plus d'un quart d'entre eux (groupes 4 et 5) ont un bon ou excellent niveau de maîtrise. À l'opposé, 15 % (groupes < 1 et 1) n'ont pratiquement aucune maîtrise (3 % en grande difficulté) ou une maîtrise réduite de ces compétences. Entre ces extrêmes, environ 60 % (groupes 2 et 3) ont une maîtrise des compétences qui devrait les mettre à même de poursuivre une formation, même si la moitié d'entre eux doit encore progresser dans le développement de celles-ci (1) et (2).

Le score moyen des filles est de 253, supérieur de 6 points à celui des garçons. Ces derniers sont deux fois plus nombreux que celles-ci dans le groupe le plus faible (groupe < 1).

Le faible score moyen des élèves en retard (219) marque un écart très important avec celui des élèves « à l'heure » (257). Ils sont, en proportion, trois fois plus nombreux que les élèves « à l'heure » dans les groupes de faibles niveaux (< 1 et 1).

Les élèves relevant de l'éducation prioritaire (EP), avec un score moyen de 230, ont des résultats très inférieurs aux autres.

L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Pour l'échantillon de 2015, l'indice a été calculé pour chaque élève évalué. Cinq groupes ont ensuite été constitués, des élèves les plus défavorisés aux élèves les plus favorisés (3). L'analyse des scores moyens selon ces cinq groupes montre que les scores les plus élevés sont observés dans les groupes constitués des élèves les plus favorisés. Les résultats restent donc fortement liés à l'origine sociale, confirmant les constats effectués depuis de nombreuses années dans les évaluations Cedre.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. Au-delà de la maîtrise des compétences du socle qui fait l'objet d'évaluations différentes, le dispositif Cedre a pour objectif de mesurer plus finement les acquis des élèves, en les positionnant sur une échelle de performances balayant différents niveaux de maîtrise, des plus élémentaires au plus complexes.

Au sein de ce dispositif, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : compétences générales (2003 et 2009), langues vivantes étrangères (2004 et 2010), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et éducation civique (2006 et 2012), sciences (2007 et 2013), mathématiques (2008 et 2014), compétences langagières et littératie (2015).

LES SITUATIONS D'ÉVALUATION - L'évaluation sur papier menée en 2015 a porté sur la compréhension et la production à l'écrit. Quatre grands domaines de compétences sont évalués : prélever une information, traiter et intégrer des informations, réfléchir et évaluer, expliquer et raisonner.

LES GROUPES ET L'ÉCHELLE DE PERFORMANCES - La partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4).

L'ÉCHANTILLON - En 2015, 369 classes de 3^e générale ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale. Cela représente environ 9 000 élèves. Les réponses de 7 759 élèves ont pu être analysées dans les 348 classes répondantes.

SOURCES

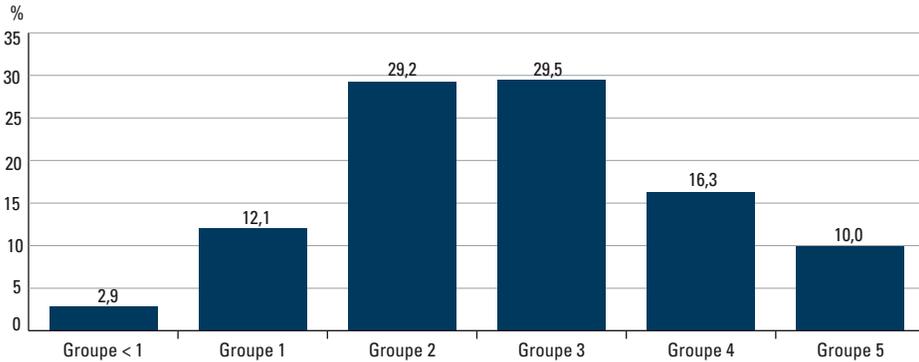
MENESR-DEPP, Enquêtes Cedre, Compétences langagières et littératie en fin de collège 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.21.

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

1 Répartition des élèves par groupes de niveaux en 2015 en compétences langagières et littératie, en %.



► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2015, 29,2 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 2.

2 Répartition (en %), score moyen en compétences langagières et littératie, et répartition selon les groupes de niveaux en 2015.

	Répartition (%)	Score Moyen	Écart-type	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	100,0	250	50	2,9	12,1	29,2	29,5	16,3	10,0
Garçons	49,9	247	52	3,9	13,6	30,4	27,8	14,9	9,5
Filles	50,1	253	48	2,0	10,6	27,9	31,3	17,7	10,4
Élèves en retard	17,4	219	44	8,3	23,8	38,9	21,1	6,4	1,6
Élèves « à l'heure »	82,6	257	49	1,8	9,6	27,1	31,3	18,4	11,8
Public hors EP (1)	64,6	250	51	2,8	12,1	30,0	29,0	16,0	10,1
EP (1)	13,9	230	48	6,5	20,9	32,5	25,4	10,4	4,4
Privé	21,5	263	45	0,8	6,4	24,5	33,8	21,1	13,4

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire.

Note : Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Lecture : les garçons représentent 49,9 % des élèves enquêtés en 2015. Leur score est de 247 ; 3,9 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1.

3 Score en compétences langagières et littératie selon l'indice de position sociale des élèves en 2015 (1)

Indice de l'élève	Score moyen	Écart-type
1 ^{re} tranche	235	49
2 ^e tranche	238	43
3 ^e tranche	250	46
4 ^e tranche	257	50
5 ^e tranche	273	52

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

1. L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire.

Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Lecture : en 2015, le score moyen des élèves les plus défavorisés (1^{re} tranche) est de 235.

DÉFINITIONS

En 2015, plus de 770 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC) au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, elle est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (1).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,3 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (2,5 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non-lecteurs. En revanche, les profils 3 et 4 (5,6 %) ont un niveau lexical correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,4 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (11,7 %) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 69 % de l'ensemble.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (1). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 3 et 4 (2). Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage écrit, ce qui explique leur présence significativement plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c.

Les résultats varient sensiblement selon les académies (3). En France métropolitaine, dix-huit académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieur à 10 % et sept ont un taux compris entre 10 % et 12 %. Pour l'académie d'Amiens, le taux atteint 14,4 %. Concernant l'outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ; 48 % en Guyane et 75 % à Mayotte.

POPULATION CONCERNÉE - Jeunes Françaises et Français ayant participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC ex-JAPD) en 2015 en France métropolitaine et dans les DOM.

PROCÉDURES DE PASSATION - Depuis 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

ÉPREUVES - Les épreuves de la *journée défense et citoyenneté* ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :
 - une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans réfléchir ;
 - une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut ;
 - une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention.

COMPARAISONS ACADÉMIQUES - Les informations recueillies permettent de fournir des indications territoriales, mais les comparaisons entre académies doivent tenir compte de réserves importantes. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96 % des générations scolarisées en France, cette proportion pouvant être sensiblement différente d'une académie à l'autre. De plus, les participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains, en proportion variable selon les académies, ne se sont pas encore présentés à la JDC, et l'on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres. Néanmoins, le nouveau dispositif permet d'avoir des estimations plus précises du pourcentage de jeunes en difficulté selon le département ou la région du domicile.

SOURCES

Ministère de la Défense-DSN et MENESR-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.14 ; 15.16 ; 14.12.

1 Les profils de lecteurs, en %, JDC-2015.

Profils	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	66,5	71,7	69,0	Lecteurs efficaces 80,7
5c	+	-	+	13,4	9,7	11,7	
5b	+	+	-	6,0	7,7	6,8	Lecteurs médiocres 9,4
5a	+	-	-	2,8	2,4	2,6	
4	-	+	+	3,6	3,0	3,3	Très faibles capacités de lecture 5,6
3	-	-	+	3,0	1,5	2,3	
2	-	+	-	1,7	1,9	1,8	Difficultés sévères 4,3
1	-	-	-	3,0	2,0	2,5	

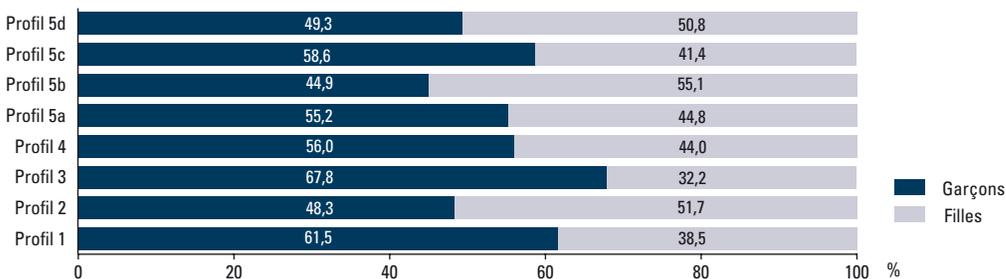
► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Note : le signe « + » indique que la compétence est jugée maîtrisée et le signe « - » indique que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée.

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle.

Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

2 Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe, en %, JDC-2015.



► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

3 Répartition des lecteurs selon l'académie, en %, JDC-2015.

	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Aix-Marseille	10,0	4,6	5,4	11,0	79,1
Amiens	14,4	5,9	8,5	10,3	75,3
Besançon	11,1	4,3	6,9	9,1	79,7
Bordeaux	8,5	3,2	5,3	7,4	84,1
Caen	9,6	3,7	5,9	10,4	80,1
Clermont-Ferrand	7,8	3,0	4,8	7,1	85,1
Corse	7,7	3,6	4,2	10,5	81,8
Créteil	8,4	3,7	4,7	10,2	81,4
Dijon	9,6	3,6	6,0	8,0	82,3
Grenoble	8,2	3,6	4,6	11,7	80,1
Lille	10,8	4,7	6,2	10,3	78,9
Limoges	9,2	3,9	5,4	7,3	83,5
Lyon	6,9	2,9	4,0	10,0	83,1
Montpellier	7,6	3,3	4,2	9,4	83,0
Nancy-Metz	8,8	3,6	5,3	9,1	82,1
Nantes	8,1	3,3	4,8	9,5	82,4
Nice	7,8	3,0	4,9	8,6	83,6
Orléans-Tours	10,3	4,0	6,2	8,7	81,1
Paris	4,6	2,0	2,6	5,6	89,8
Poitiers	10,2	4,0	6,3	8,4	81,4
Reims	10,5	4,4	6,1	9,3	80,2
Rennes	7,0	2,8	4,2	9,5	83,5
Rouen	10,2	4,5	5,7	10,8	79,1
Strasbourg	9,5	3,9	5,6	9,0	81,5
Toulouse	8,2	3,0	5,2	7,4	84,3
Versailles	6,6	2,7	3,9	7,7	85,8
Guadeloupe	31,4	16,0	15,4	15,9	52,7
Guyane	48,2	28,8	19,4	12,9	38,9
Martinique	34,6	19,5	15,1	16,0	49,4
Mayotte	74,6	50,9	23,7	10,5	14,9
La Réunion	27,7	14,8	12,8	14,0	58,4
Total	9,9	4,3	5,6	9,4	80,7

Note : la répartition des lecteurs selon la région académique est disponible dans le fichier .xls téléchargeable sur www.education.gouv.fr/statistiques/rens...

DÉFINITIONS

EN MARGE du Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), l'évaluation lecture sur support numérique mesure les compétences des élèves en fin d'école et en fin de collège dans le domaine de la « lecture sur écran ». La maîtrise de la lecture sur support numérique requiert l'acquisition et la mobilisation d'habiletés spécifiques pour accéder, sélectionner, comprendre et exploiter les contenus multimédias. Pour rendre compte de leurs performances, les élèves sont positionnés sur une échelle de compétences selon six groupes de niveau. Les élèves des groupes < 1, 1 et 2, ont des difficultés à naviguer dans un site Internet et à identifier les rubriques pertinentes. L'accès à l'information, en autonomie, leur est impossible. Les élèves des groupes 3, 4 et 5 sont « entrés » dans la lecture sur support numérique. Ils ont développé des habiletés leur permettant d'accéder à l'information puis de la traiter.

À l'école, un peu plus d'un élève sur deux est capable d'accéder à l'information et de la traiter. Au collège, la même proportion d'élèves est capable de développer des stratégies d'appropriation de l'information.

Les filles sont plus performantes que les garçons (1 et 2). Leur score moyen à l'école, qui s'établit à 252 points, est supérieur de 5 points à celui des garçons. Au collège, leur score (255 points) est de 10 points supérieur.

Les élèves en retard représentent 10,7 % de la population en CM2 et 19,2 % en troisième. Ils sont surreprésentés dans les groupes de plus faibles niveaux (< 1, 1 et 2) soit 71,1 % à l'école et 63,9 % au collège. Leur score moyen au CM2 (222) est inférieur de 31 points à celui des élèves « à l'heure ». Avec un score moyen de 227 en troisième, ils affichent un score de 29 points inférieur à celui des élèves « à l'heure ».

À l'école et au collège, les établissements publics situés en éducation prioritaire (EP) sont surreprésentés dans les groupes de plus faibles niveaux et sous-représentés dans les groupes de hauts niveaux. Les élèves des groupes de hauts niveaux (4 et 5) sont plus nombreux dans les établissements privés.

L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

La réussite apparait socialement différenciée (3 et 4) : on constate un échelonnement des scores entre les quartiles constitués des collèges et des écoles à faible indice social moyen et ceux des établissements à fort indice social moyen.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Les technologies de l'information et de la communication numériques apportent une nouvelle dimension à l'acte de lecture et modifient la nature des compétences mises en jeu dans les activités informationnelles. Dans l'évaluation proposée, les dispositifs textuels et graphiques qui structurent l'information diffèrent des dispositifs classiques. L'information mise en scène ne place plus le lecteur face à des sources d'informations homogènes, mais le met face à une diversité de corpus sur laquelle il peut agir.

POPULATION CONCERNÉE - Éléves de CM2 et de troisième scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine.

ÉCHANTILLON - L'évaluation est basée sur des échantillons représentatifs d'environ 11 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième dans respectivement 450 écoles et 321 collèges. Les épreuves, d'une durée d'une heure, ont eu lieu aux mois de mai 2013 pour l'école et 2014 pour le collège.

PROCÉDURES DE PASSATION - Les épreuves utilisent un nouveau mode de passation. Les élèves doivent répondre à l'aide d'un ordinateur aux questions relatives à des documents multimédias. Pour cette évaluation, il s'agit de proposer la lecture de documents multimédias variés (sites Internet, blogs, portails thématiques) comportant une segmentation adaptée de textes, de liens hypertextes et d'animations, puis de répondre directement à des questions de type « fermé », QCM (questions à choix multiples), série de « Vrai/Faux » ou « Glisser/Déposer ».

COMPÉTENCES DE LECTURE DES ÉLÈVES SUR SUPPORT NUMÉRIQUE Le terme « lecture » est à considérer dans un sens large incluant l'accès, la compréhension et l'usage de l'information. Cinq compétences sont explorées pour cerner les acquis des élèves :

- prélever de l'information explicite en naviguant au sein d'un document ;
- prélever de l'information nécessitant une inférence ;
- mettre en relation, analyser, synthétiser et s'approprier des informations contenues dans les pages d'un même support numérique ;
- opérer des sélections en évaluant la pertinence thématique de l'information ;
- juger de la qualité de l'information.

POUR EN SAVOIR PLUS

SOURCES

MENESR-DEPP, Évaluations en lecture sur support numérique des élèves de CM2 en mai 2013 et de troisième en mai 2014.

- *Notes d'Information* : 15.42 ; 15.43.

- Le Donné et Rocher, 2010, « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles - Construction d'un indice de position sociale à partir des professions des parents », *Éducation & formations* n° 79, décembre 2010.

1 Répartition, en %, score moyen en lecture sur support numérique et répartition selon les groupes de niveau à l'école.

	Répartition	Score moyen	Écart-type	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	100,0	250	50	2,8	12,2	30,1	29,4	15,4	10,0
Garçons	48,4	247	49	3,3	13,3	30,5	29,0	14,9	9,0
Filles	51,6	252	50	2,3	11,0	29,8	29,9	16,0	11,0
Élèves en retard	10,7	222	43	5,5	23,7	41,9	21,3	5,6	2,0
Élèves « à l'heure »	89,3	253	49	2,5	10,6	28,5	30,5	16,8	11,1
Public hors EP	72,9	251	49	2,3	12,0	29,3	29,9	16,1	10,4
EP	10,3	235	51	4,4	16,1	37,7	25,6	10,5	5,6
Privé	16,7	254	50	4,2	9,5	27,5	30,6	16,3	11,9

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Lecture : Les élèves en retard en CM2 représentent 10,7 % des élèves enquêtés. Leur score moyen est de 222 points. 5,5 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1.

2 Répartition, en %, score moyen en lecture sur support numérique et répartition selon les groupes de niveau au collège.

	Répartition	Score moyen	Écart-type	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	100,0	250	50	2,6	12,3	30,4	29,4	15,2	10,0
Garçons	49,9	245	51	3,0	15,2	31,1	28,4	13,2	9,0
Filles	50,1	255	48	2,2	9,5	29,7	30,4	17,1	11,0
Élèves en retard	19,2	227	43	4,6	21,2	38,1	26,7	6,5	2,9
Élèves « à l'heure »	80,8	256	50	2,1	10,2	28,6	30,0	17,3	11,7
Public hors EP	66,5	249	50	2,7	12,7	30,4	29,9	14,5	9,8
EP	11,9	235	47	4,5	18,4	36,3	24,6	11,4	4,9
Privé	21,6	261	50	1,4	8,0	27,2	30,4	19,5	13,5

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Lecture : les élèves en retard en 3^e représentent 19,2 % des élèves enquêtés. Leur score moyen est de 227 points. 4,6 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1.

3 Score en lecture sur support numérique selon l'indice social moyen de l'école (1).

Indice moyen de l'école	Score moyen	Écart-type
1 ^{er} quartile	243	50
2 ^e quartile	247	50
3 ^e quartile	251	50
4 ^e quartile	260	49

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Lecture : le score moyen des élèves de CM2 appartenant au quart des classes les plus défavorisées (1^{er} quartile) est de 243 points pour un écart-type de 50 points.

4 Score en lecture sur support numérique selon l'indice social moyen du collège (1).

Indice moyen du collège	Score moyen	Écart-type
1 ^{er} quartile	240	50
2 ^e quartile	247	46
3 ^e quartile	253	49
4 ^e quartile	262	53

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Lecture : le score moyen des élèves de 3^e appartenant au quart des classes les plus défavorisées (1^{er} quartile) est de 240 points pour un écart-type de 50 points.

DÉFINITIONS

L'ÉVOLUTION du taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le ministère en charge de l'éducation nationale (MENESR) est marquée par quatre grandes phases (1). Jusqu'au milieu des années 1980, l'accès progresse lentement, de 10 % à la fin des années 1950, à 35 % au début des années 1980. À partir de 1985, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Jusqu'en 2009, le taux d'accès au niveau IV fluctue aux alentours de 63 %. À partir de la rentrée 2010, le taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par l'Éducation nationale augmente à nouveau fortement, pour atteindre 77,9 % en 2011. La rénovation de la voie professionnelle, avec la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième, a pour effet d'amener plus de candidats au baccalauréat que ne le faisait l'ancien cursus. Le taux d'accès au niveau IV atteint 77,0 % à la rentrée 2015.

Sous l'effet de la massification et du rajeunissement de l'accès au niveau IV, les jeunes de 18 ans ou moins accèdent plus au niveau IV que la totalité d'une génération avant 2010 : la part d'une génération accédant à ce niveau au plus tard à 18 ans passe de près de 50 % avant 2010 à plus de 70 % aujourd'hui (2). Cette augmentation est surtout imputable aux jeunes de 17 ans : avant 2010, environ 30 % des jeunes de cet âge-là atteignent le niveau IV, contre plus de 50 % aujourd'hui.

La prise en compte des autres voies (apprentissage et formations du ministère en charge de l'agriculture) porte le taux à 85,1 % en 2015, soit 16,7 points au-dessus de celui observé en 1996 (68,4 %) (2).

Le taux d'accès des filles s'établit à 88,7 %, contre 81,7 % pour les garçons (3). Cet écart, stable par rapport à 2014, provient principalement des séries générales (12,7 points). Dans la voie technologique, autant de filles que de garçons accèdent en terminale. La voie professionnelle est plus fréquentée par les garçons que par les filles.

NIVEAU IV DE FORMATION - Formations du niveau baccalauréat. Le niveau IV comprend les années terminales des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art. Le ministère en charge de l'éducation et celui en charge de l'agriculture offrent des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

TAUX D'ACCÈS CONJONCTUREL AU NIVEAU IV DE FORMATION

Le taux d'accès conjoncturel c'est à dire calculé pour une année donnée, est celui d'une génération fictive qui aurait à chaque âge les taux d'accès par âge observés l'année considérée. Il est obtenu en faisant la somme des différents taux par âge observés l'année donnée.

Ce taux d'accès doit être distingué du taux d'accès d'une génération au niveau IV de formation qui rapporte les entrées au niveau IV de formation à l'effectif des générations concernées. Pour une génération (enfants nés une année donnée), on fait la somme des taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives. La première colonne du tableau (2) donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans).

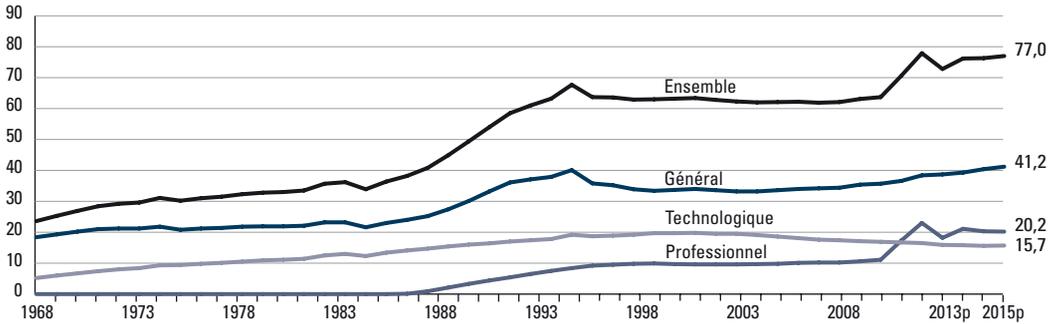
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES - La population par âge est issue du bilan démographique publié chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. Le bilan démographique de 2016, utilisé ici, fournit les populations légales jusqu'à la rentrée 2012, et des estimations pour 2013 à 2015.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Scolarité.
- Système d'information sur les apprentis (SIFA).
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.
- MENESR-Insee, Estimations démographiques.

1 Évolution des taux d'accès au niveau IV de formation, en %.



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 1994, puis France métropolitaine + DOM hors Mayotte, MENESR-scolaire, Public + Privé.

2 Calendrier d'accès au niveau IV de formation

Génération (effectifs à 16 ans)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total entrants MENESR-scolaire
1983 : entrants	8 200												(1) 481 000
779 400	%	1,0											61,5
1984 : entrants	24 800	8 000											(1) 490 600
794 800	%	3,1	0,9										61,4
1985 : entrants	72 500	24 500	7 700										(1) 501 400
809 700	%	8,8	3,0	0,9									61,3
1986 : entrants	145 000	73 600	23 200	7 100									(1) 508 700
828 400	%	17,3	8,7	2,8	0,8								60,8
1987 : entrants	247 000	143 600	70 400	21 500	7 200								(1) 507 300
823 700	%	29,8	17,2	8,5	2,6	0,9							61,1
1988 : entrants	17 500	254 600	142 800	68 700	20 900	6 800							511 300
834 900	%	2,1	30,3	17,0	8,2	2,5	0,8						60,9
1989 : entrants		17 200	256 400	142 000	66 200	20 300	7 600						509 700
832 900	%		2,1	30,7	17,0	8,0	2,5	0,9					61,2
1990 : entrants			17 400	260 700	141 400	65 000	21 500	6 900					512 900
828 200	%			2,0	31,3	17,0	7,8	2,6	0,9				61,6
1991 : entrants				17 800	267 700	139 400	71 800	17 900	4 500				519 100
818 400	%				2,2	32,5	17,0	8,8	2,3	0,6			63,4
1992 : entrants					18 200	270 700	157 100	64 700	9 400	4 100			524 200
809 000	%				2,2	33,2	19,3	8,1	1,2	0,5			64,5
1993 : entrants						18 700	284 600	170 100	37 800	8 600	3 600		523 400
776 600	%					2,4	36,5	22,2	5,0	1,2	0,5		67,8
1994 : entrants							19 600	323 000	149 700	36 200	6 600	3 400	538 500
777 400	%						2,5	41,8	19,5	4,8	0,9	0,5	70,0
1995 : entrants								20 800	347 700	156 600	29 500	6 300	(2) 564 300
793 200	%							2,6	43,8	19,9	3,8	0,8	71,4
1996 : entrants									21 700	375 600	148 100	27 000	(2) 582 100
800 300	%								2,7	47,0	18,7	3,4	73,1
1997 : entrants										22 400	394 500	140 200	
795 200	%									2,8	49,6	17,8	
1998 : entrants											22 900	418 700	
811 100	%										2,8	51,7	
1999 : entrants												23 000	
817 700	%											2,8	
MENESR-scolaire													
Total entrants	515 000	521 500	517 900	517 800	521 600	520 900	562 200	603 400	570 800	603 500	605 200	618 600	
Taux d'accès	62,1	62,2	61,9	62,1	63,1	63,7	70,6	77,9	72,8	76,2	76,3	77,0	
Taux d'accès (toutes formations)	68,2	68,6	68,8	69,1	70,3	71,4	78,6	88,1	81,4	86,2	85,3	(3) 85,1	

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

- Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau bac, avant la rentrée 2004.
- Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau bac lors des prochaines rentrées.
- Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Lecture : le taux d'accès au niveau IV (MENESR-scolaire) de la génération 1989 vaut 61,2 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès de la génération 1989 pour les années scolaires 2005-2006 à 2010-2011 (soit : $2,1 + 30,7 + 17,0 + 8,0 + 2,5 + 0,9 = 61,2$). Le taux d'accès au niveau IV (MENESR-scolaire) en 2010 est de 70,6 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès des générations 1989 à 1994 pour l'année scolaire 2010-2011 (soit : $0,9 + 2,6 + 8,8 + 19,3 + 36,5 + 2,5 = 70,6$).

3 Taux d'accès au niveau IV par type de formation et par sexe en 2015-2016, données provisoires, en %.

Type de formation	MENESR-Scolaire			Ensemble des voies de formation		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Général	35,0	47,6	41,2	35,2	47,9	41,4
Technologique	15,6	15,7	15,7	16,3	16,3	16,3
Professionnel	21,9	18,4	20,2	(1) 30,3	(1) 24,5	(1) 27,4
Ensemble	72,5	81,7	77,0	(1) 81,7	(1) 88,7	(1) 85,1

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

- Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2015, 705 600 candidats de France métropolitaine et des DOM ont obtenu le diplôme national du brevet (DNB) portant le taux de réussite à 86,4 % (1). Ce taux a progressé de 7 points depuis 2005.

Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries. La série générale, largement majoritaire (9 candidats sur 10), est essentiellement constituée des élèves scolarisés en classes de troisième générale au collège, tandis que la série professionnelle regroupe principalement des élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles (troisième prépa-pro) et de l'enseignement agricole. Les candidats sont 87,2 % à obtenir leur diplôme dans la série générale et 77,6 % dans la série professionnelle (2).

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Dans la série générale, 90,1 % des filles obtiennent leur diplôme. C'est 5,8 points de plus que les garçons. Dans la série professionnelle également, les filles, en proportion moins nombreuses, réussissent mieux leur examen que les garçons : 79,3 % de taux de réussite contre 76,5 %.

Les candidats de la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle : la plupart ont 15 ans, alors que dans la série professionnelle, du fait de parcours plus longs, la majorité des candidats a 16 ans (3). Les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux : la quasi-totalité des candidats en avance est reçue, contre près de sept sur dix parmi les candidats ayant un an de retard.

Quelle que soit la série présentée, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux que les autres candidats (4). Ils sont respectivement 96,5 % et 93,7 % à réussir leur examen en 2015 (contre 86,4 % des candidats en moyenne). Parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont, en règle générale, des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Dans les milieux défavorisés, le taux de réussite des candidats au DNB est nettement inférieur : les enfants d'ouvriers ou de parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles. C'est dans la série générale que le taux de réussite varie le plus selon l'origine sociale du candidat : 25,6 points d'écart entre les enfants de professeurs et les enfants d'inactifs.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011).

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

SÉRIE DU DNB - À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2015, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 2000. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 2000, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 2000.

En théorie, les candidats passent le DNB l'année de leurs 15 ans.

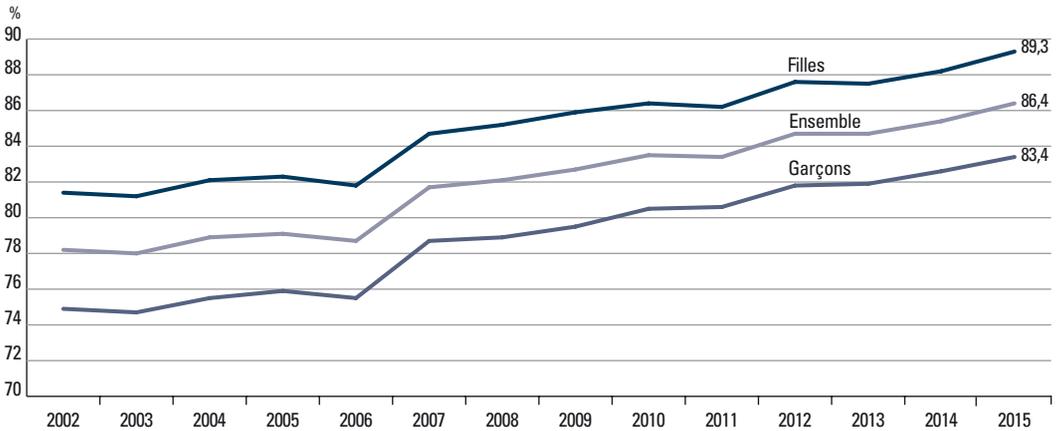
SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16,06 ; 15,10 ; 14,07 ; 13,04 ; 12,02.

1 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe depuis 2002, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

2 Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, session 2015.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	310 187	84,3	33 974	76,5	344 161	83,4
Filles	339 658	90,1	21 777	79,3	361 435	89,3
Ensemble	649 845	87,2	55 751	77,6	705 596	86,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

3 Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2015.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	25 595	98,8	44	83,0	25 639	98,8
15 ans	553 201	91,3	18 286	85,4	571 487	91,1
16 ans	66 815	63,1	30 721	77,6	97 536	67,1
17 ans ou plus	4 234	54,6	6 700	62,0	10 934	58,9
Ensemble	649 845	87,2	55 751	77,6	705 596	86,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

4 Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2015.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	11 998	94,5	1 468	87,9	13 466	93,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	58 921	89,7	4 501	81,1	63 422	89,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	149 145	96,8	2 896	85,1	152 041	96,5
<i>dont professeurs et assimilés</i>	24 262	98,1	267	87,0	24 529	97,9
Professions intermédiaires	100 278	92,1	5 342	83,0	105 620	91,6
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	6 593	97,0	175	89,3	6 768	96,8
Employés	138 418	86,8	12 165	80,1	150 583	86,2
Ouvriers	116 507	81,3	15 569	77,2	132 076	80,8
Retraités	7 026	83,6	613	75,6	7 639	82,9
Inactifs	50 219	72,5	8 069	71,3	58 288	72,3
Indéterminé	17 333	74,0	5 128	69,8	22 461	73,0
Ensemble	649 845	87,2	55 751	77,6	705 596	86,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

AVEC 703 900 CANDIDATS et 618 800 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat de la session 2015 est stable par rapport à la session 2014. Il atteint 87,9 % : 91,5 % en général, 90,7 % en technologique et 80,5 % en professionnel (1) et (2).

La hausse du taux de réussite dans la voie générale (+ 0,5 point), prépondérante, compense le recul dans la voie professionnelle (- 1,7 point), tandis que la voie technologique reste stable marquant un palier dans la nette progression observée depuis 2006.

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart de réussite en faveur des filles est de 5,7 points dans le professionnel, de 2,8 points dans le général et 2,4 points dans le technologique. L'écart est particulièrement important dans les spécialités professionnelles des services (+ 6,3 points). La série STAV est la seule où les garçons réussissent mieux que les filles (+ 3 points en faveur des garçons).

Depuis 1995, le taux de réussite a progressé régulièrement dans la voie générale (3). L'augmentation est un peu moins marquée pour la série S que pour les séries ES et L, même si cette dernière série est la seule de la voie générale à avoir perdu des bacheliers sur la période. Dans la voie technologique, le taux de réussite a connu une progression plus faible, surtout du fait des séries du secteur tertiaire. Depuis la session 2014, la voie technologique a rattrapé son retard par rapport à la voie générale. Après avoir progressé régulièrement jusqu'en 2000, le nombre de bacheliers technologiques tend à diminuer, soit une réduction de 28 600 (hors Mayotte) en quinze ans. Le taux de réussite de la voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'« épreuve de contrôle », a retrouvé dès 2012 le niveau précédant cette évolution réglementaire après trois ans de baisse conséquente. En 2015, après deux ans de hausse, il perd 1,7 point, mais reste toujours supérieur à son niveau de 2012. Après avoir augmenté de 71 500 (hors Mayotte) entre 2010 et 2014 grâce aux premiers effets de la réforme de la voie professionnelle, le nombre de bacheliers professionnels diminue de 14 200 (hors Mayotte) à la session 2015 avec la fin de sa mise en place dans les spécialités sanitaires et sociales (voir « Définitions »).

À la session 2015, pour 100 bacheliers, on compte 51 généralistes, 20 technologiques et 29 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la voie professionnelle principalement sous l'effet de la mise en place dans cette voie du baccalauréat en trois ans.

LES TROIS VOIES OU FILIÈRES DU BACCALAURÉAT

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI : Sciences et technologies industrielles, est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.

- STL : Sciences et technologies de laboratoire.

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.

- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

- Hôtellerie.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de « spécialités de la production » et de « spécialités des services ».

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.07 ; 15.08 ; 14.06 ; 13.02 ; 12.03 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat depuis 1995

Séries	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	139 031	136 214	136 877	145 839	145 201	145 430	160 676	87 902	78 922	166 824
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	92 579	92 856	97 000	39 249	61 111	100 360
L	71 460	59 642	49 434	45 692	45 341	45 535	47 991	10 263	39 607	49 870
Bac général (1)	287 046	271 155	272 512	279 751	283 121	283 821	305 667	137 414	179 640	317 054
STI(2)	36 364	36 940	34 567	30 022	28 191	28 217				
STI2D/STI hors AA (2)	35 249	35 477	32 773	27 831	25 895	25 927	25 537	24 857	1 906	26 763
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	6 508	6 508	7 143	3 187	4 400	7 587
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	5 240	5 240	4 644	2 580	2 035	4 615
STMG (ex-STT STG)	78 896	82 221	73 565	68 043	64 501	65 036	62 634	27 759	32 365	60 124
ST2S (ex-SMS)	13 337	18 469	18 689	20 622	21 565	21 644	23 767	1 952	18 656	20 608
STD2A/STI-AA (2)	1 115	1 463	1 794	2 191	2 296	2 296	2 703	590	2 227	2 817
TMD	299	370	273	311	288	288	295	146	157	303
Hôtellerie	2 284	2 623	2 201	2 578	2 539	2 539	2 487	1 140	1 187	2 327
Bac technologique	138 267	152 778	140 828	133 431	128 833	129 472	129 210	62 211	62 933	125 144
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	64 834	64 928	81 479	68 381	12 269	80 650
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	90 668	91 135	109 294	27 771	68 225	95 996
Bac professionnel	67 096	92 617	93 268	118 586	155 502	156 063	190 773	96 152	80 494	176 646
Ensemble	492 409	516 550	506 608	531 768	567 455	569 356	625 650	295 777	323 067	618 844

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

1. La session 2015 intègre les sections binationales (2 740 candidats et 2 707 admis), non comptabilisées les années précédentes.

2. À partir de la session 2014, la série STI (option « Arts Appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A.

Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement, et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A). Les effectifs de la série STI figurent donc deux fois.

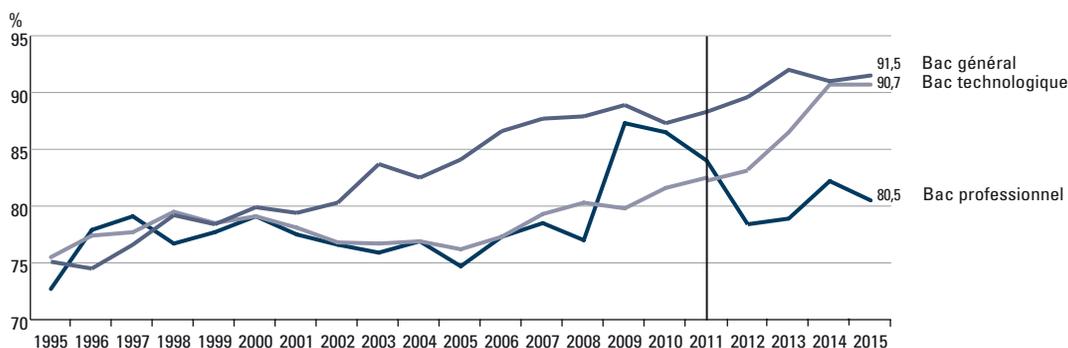
2 Évolution des taux de réussite au baccalauréat depuis 1995

Séries	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	78,5	80,7	84,8	88,7	89,5	89,4	92,0	90,5	93,5	91,9
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	87,8	87,7	89,7	89,3	92,5	91,2
L	71,3	80,2	81,9	85,1	85,8	85,7	90,1	87,8	91,4	90,6
Bac général	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	91,0	89,9	92,7	91,5
STI(1)	67,2	75,8	76,4	80,0	80,4	80,4				
STI2D/STI hors AA(1)	67,0	75,4	75,7	79,3	79,5	79,5	92,4	91,7	92,7	91,7
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	87,2	87,2	92,9	93,1	94,4	93,9
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	79,9	79,9	81,8	88,3	85,3	86,9
STMG (ex-STT STG)	80,5	80,5	75,1	83,8	83,6	83,3	90,0	87,2	91,6	89,5
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	80,7	80,6	90,9	89,4	92,0	91,8
STD2A/STI-AA(1)	76,4	87,0	89,8	90,7	91,3	91,3	97,2	95,0	97,8	97,2
TMD	92,3	85,1	89,8	94,5	94,1	94,1	97,0	95,4	98,7	97,1
Hôtellerie	81,5	89,0	86,8	89,8	88,5	88,5	93,4	89,1	92,5	90,8
Bac technologique	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	90,7	89,5	91,9	90,7
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	82,6	82,6	78,5	78,2	83,1	78,9
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	85,1	85,0	85,1	77,5	83,8	81,9
Bac professionnel	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	82,2	78,0	83,7	80,5
Ensemble	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	88,0	85,6	90,1	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

1. À partir de la session 2014, la série STI (option « Arts Appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A.

3 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1995, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

DÉFINITIONS

LE TAUX DE RÉUSSITE au baccalauréat 2015 est de 87,9 % : 618 800 admis pour 703 900 candidats (1). Il est stable par rapport à la session 2014 (- 0,1 point).

Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons (90,1 % contre 85,6 %, tous baccalauréats confondus). Globalement, l'écart entre filles et garçons se réduit très légèrement par rapport à 2014. Dans la voie professionnelle, où il reste le plus important, il diminue notablement de 6,8 points en 2014 à 5,7 points en 2015. À l'inverse, il continue d'augmenter dans la voie technologique et dépasse son niveau de 2012 (+ 2,4 points). L'écart diminue légèrement pour le baccalauréat général : 2,8 points en 2015 contre 3 points en 2014.

La baisse des redoublements constatée à tous les niveaux de formation a pour effet le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues. Ce rajeunissement est amplifié dans la voie professionnelle, avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, même si les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies (2). En 2015, les trois quarts des bacheliers professionnels ont 18 ou 19 ans contre un peu plus du quart en 2010. Et ils sont encore 14 % à être âgés de 20 ans. Dans la voie générale, plus des trois quarts des bacheliers sont âgés de 18 ans, et plus de la moitié dans la voie technologique. Toutefois, presque 32 % des bacheliers technologiques sont âgés de 19 ans, contre 14 % dans la voie générale.

Au sein de chaque voie, le taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants est parmi les plus élevés, avec celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (3). L'écart de taux de réussite entre les enfants d'agriculteurs exploitants et ceux d'ouvriers est le plus important au baccalauréat professionnel : 8 points comme l'année passée. Il est de 7,5 points dans la voie générale (- 0,2 point par rapport à 2014) et de 4,3 points dans la voie technologique (- 1,1 point par rapport à 2014).

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2015, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1997. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1997, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1997.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.07 ; 15.08 ; 14.06 ; 13.02 ; 12.03 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe, en %.

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015
Baccalauréat général											
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	86,7	86,6	89,3	89,9
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	89,6	89,6	92,3	92,7
Ensemble	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	91,0	91,5
Baccalauréat technologique											
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	80,9	80,8	89,8	89,5
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	84,0	83,8	91,6	91,9
Ensemble	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	90,7	90,7
Baccalauréat professionnel											
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	82,3	82,3	79,0	78,0
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	86,3	86,2	85,8	83,7
Ensemble			74,3	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	82,2	80,5
Tous baccalauréats											
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	83,9	83,8	85,6	85,6
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	87,5	87,4	90,3	90,1
Ensemble	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	88,0	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

2 Réussite au baccalauréat selon l'âge, session 2015.

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	640	97,0	19	100,0	11	84,6	670	96,8
17 ans	19 778	97,5	1 685	96,3	440	90,2	21 903	97,2
18 ans	242 153	94,4	73 365	94,3	66 596	86,0	382 114	92,8
19 ans	44 831	82,4	39 701	88,6	65 061	78,0	149 593	81,9
20 ans	7 741	70,6	8 207	80,0	24 141	75,2	40 089	75,2
21 ans	1 260	57,4	1 452	70,8	8 585	74,9	11 297	71,9
22 ans	318	46,8	395	64,5	3 544	75,6	4 257	71,2
23 ans	124	43,4	149	56,4	2 053	80,9	2 326	75,3
24 ans	67	39,0	70	55,6	1 275	82,8	1 412	76,9
25-29 ans	77	28,6	60	40,0	2 587	85,7	2 724	79,3
30 ans ou plus	65	28,6	41	43,6	2 353	88,0	2 459	82,1
Ensemble	317 054	91,5	125 144	90,7	176 646	80,5	618 844	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

3 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2015.

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 049	95,2	1 807	94,9	2 627	87,3	10 483	93,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	30 011	92,0	11 823	92,0	16 715	82,6	58 549	89,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	110 045	95,4	19 692	93,9	12 926	85,8	142 663	94,2
<i>dont professeurs et assimilés</i>	16 173	96,0	2 176	93,1	813	87,0	19 162	95,2
Professions intermédiaires	48 254	92,7	17 980	93,2	15 042	83,8	81 276	91,0
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	4 894	94,9	922	93,5	422	83,2	6 238	93,8
Employés	51 545	90,1	24 727	91,3	20 585	81,7	96 857	88,4
Ouvriers	34 069	87,7	22 302	90,6	44 297	79,3	100 668	84,4
Retraités	5 063	90,3	2 317	89,2	4 622	76,9	12 002	84,4
Autres personnes sans activité professionnelle	22 398	83,4	13 987	85,4	13 395	73,6	49 780	81,0
Indéterminé	9 620	82,6	10 509	85,7	46 437	80,3	66 566	81,4
Ensemble	317 054	91,5	125 144	90,7	176 646	80,5	618 844	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

DÉFINITIONS

LES RÉSULTATS de la session 2015 conduisent, pour la France métropolitaine et les DOM (hors Mayotte), à une proportion de bacheliers de 77,8 % dans une génération : 39,8 % dans une série générale, 15,7 % dans une série technologique, 22,3 % dans la voie professionnelle (1).

Depuis 1970, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que triplé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné plus de 50 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor des bacheliers professionnels depuis la création de ce baccalauréat en 1986. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %. Puis elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de l'épreuve de rattrapage du baccalauréat professionnel. Stable en 2010, elle fluctue durant la phase de transition suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle (baccalauréat en trois ans et non plus quatre). À la session 2015 du baccalauréat, elle est supérieure de 12 points au niveau de 2010.

L'écart entre filles et garçons, qui restait proche de 10 points en faveur des filles jusqu'en 2011, fluctue ensuite durant la phase de transition de la voie professionnelle (2). Avec 10,5 points à la session 2015, il retrouve son niveau d'avant la réforme de la voie professionnelle. La proportion de bachelières dans une génération dépasse de plus de 12 points celle des garçons dans la voie générale tandis qu'elle est inférieure de 3 points dans la voie professionnelle. Ces écarts sont conformes à ceux observés jusqu'en 2011. En revanche, dans la voie technologique, l'écart en faveur des filles qui était proche de 2 points jusqu'en 2014, est passé à moins de 1 point en 2015, la proportion de bachelières technologiques ayant diminué de plus de 1 point en 2015. Cette baisse est due à la série ST2S, féminine à près de 90 %, qui n'est plus alimentée que par les élèves issus de seconde générale et technologique à partir de la rentrée 2013, suite à la fermeture du BEP « Carrières sanitaires et sociales » après la session 2012.

PROPORTION DE BACHELIERS DANS UNE GÉNÉRATION - Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES - La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. La population connue en mars 2016 a été utilisée ici. Elle permet le calcul de proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2014 et 2015, et définitives pour la session 2013.

SOURCES

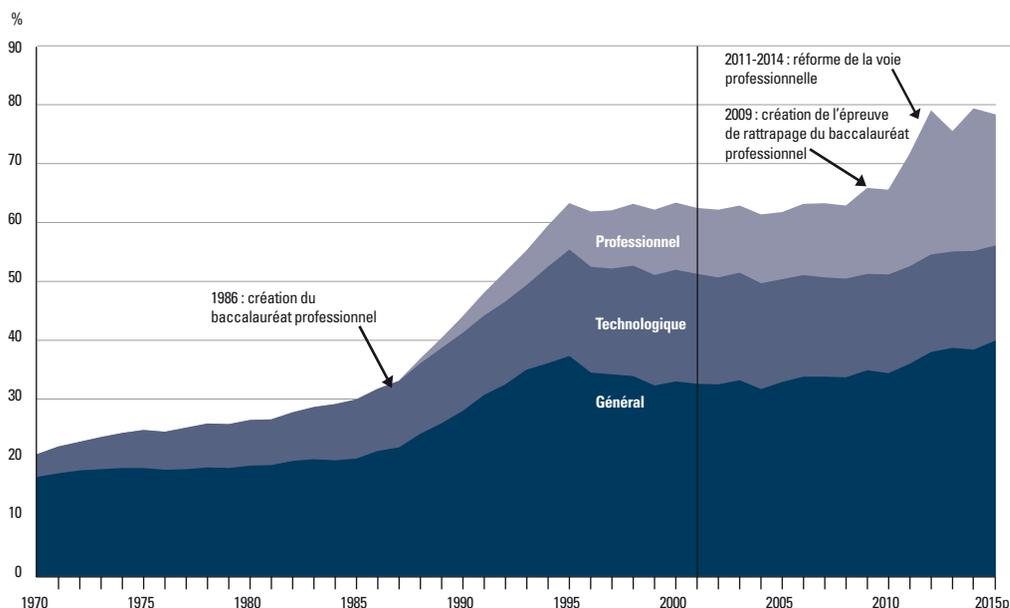
MENESR-DEPP

- Système d'information Scolarité.
- Système d'information sur les apprentis (SIFA).
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.
- MENESR-Insee, Estimations démographiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.07 ; 15.08 ; 14.06 ; 13.02 ; 12.03 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie, en %.



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2001, Public + Privé.

2 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe, en %.

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte							
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2010	2011	2012	2013	2014p	2015p
Bac général												
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	26,5	26,3	26,5	29,0	30,3	32,3	32,8	32,5	33,7
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	39,1	38,9	39,2	40,0	41,8	43,7	44,7	44,3	46,2
Ensemble	18,6	27,9	32,9	32,7	32,5	32,8	34,3	35,9	37,9	38,6	38,3	39,8
Bac technologique												
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	16,9	16,8	16,0	15,2	15,0	15,0	14,8	15,2	15,2
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	19,7	19,6	18,0	17,4	17,3	17,3	17,1	17,4	16,1
Ensemble	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,3	16,1	16,1	15,9	16,3	15,7
Bac professionnel												
Garçons		n.d.	n.d.	12,7	12,7	13,1	16,0	21,0	28,7	23,7	24,6	23,8
Filles		n.d.	n.d.	9,7	9,8	9,7	12,7	17,2	19,9	17,0	23,9	20,8
Ensemble		2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	14,4	19,1	24,4	20,4	24,2	22,3
Tous baccalauréats												
Garçons	n.d.	n.d.	56,9	56,0	55,8	55,6	60,2	66,4	75,9	71,3	72,3	72,7
Filles	n.d.	n.d.	69,1	68,4	68,3	67,0	70,1	76,2	80,9	78,7	85,6	83,2
Ensemble	25,9	43,5	62,8	62,1	61,9	61,2	65,0	71,2	78,3	74,9	78,8	77,8

DÉFINITIONS

L'ESPÉRANCE d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étend de 47,4 % en Guyane à 79,7 % à Paris à la session 2014 (1). Les jeunes de sixième accèdent essentiellement au baccalauréat sous statut scolaire, et principalement par la voie générale et technologique (GT), très peu *via* l'apprentissage.

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus importante dans les académies d'Île-de-France, à Rennes, à Toulouse et à Lyon, avec des valeurs comprises entre 74,7 % et 79,7 % (2). Les élèves de sixième de l'académie de Rennes accèdent très souvent au baccalauréat sous statut scolaire, et peu par apprentissage de même qu'à Toulouse, mais dans une moindre mesure. Dans ces deux académies, la voie professionnelle représente près du quart de l'accès au baccalauréat. La voie GT l'emporte nettement sur la voie professionnelle en Île-de-France, quoique de façon moins marquée à Créteil, ainsi qu'à Lyon.

Les élèves de sixième ont également de bonnes chances d'obtenir, sous statut scolaire, un baccalauréat GT en Corse et à Nice ou professionnel à Clermont-Ferrand, en Guadeloupe et en Martinique. L'accès au baccalauréat professionnel par apprentissage est le plus développé à Besançon, Nantes et Strasbourg.

À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus faible dans les académies d'Amiens, Guyane, La Réunion, Mayotte et Reims. La voie GT est concernée par ce faible accès dans les cinq académies. L'apprentissage est quasi-inexistant dans les trois académies des DOM tandis qu'il est de valeur moyenne à Amiens et Reims.

Entre 2014 et 2015, l'espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième augmente dans presque toutes les académies. Elle est à peu près stable à Nice, la hausse dans la voie GT compensant la baisse dans la voie professionnelle, et elle baisse en Corse et en Guadeloupe du fait de la voie professionnelle. L'accès au baccalauréat GT augmente dans toutes les autres académies. Dans la voie professionnelle, la baisse concerne les deux tiers des académies à l'exception de Clermont-Ferrand, Créteil, Grenoble, Guyane, Paris et Poitiers où l'espérance d'obtenir le baccalauréat professionnel pour un élève de sixième est plus importante en 2015 et d'Amiens, Orléans-Tours, Reims, Rennes et Toulouse où elle est à peu près stable.

L'ESPÉRANCE D'OBTENIR LE BACCALaurÉAT POUR UN ÉLÈVE DE SIXIÈME donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Tous les jeunes fréquentant une année donnée un des niveaux de sixième jusqu'en terminale constituent une cohorte fictive. Le taux intermédiaire d'accès au niveau supérieur est calculé pour chaque niveau, puis ces taux sont multipliés entre eux pour donner les trois composantes de l'indicateur (général et technologique scolaire, professionnel scolaire et professionnel par apprentissage) dont la somme est l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième.

Les principaux parcours qui mènent au baccalauréat GT passent par le cursus classique en trois ans après la troisième ou par une réorientation en première GT suite à un CAP ou un BEP. Ce dernier parcours est devenu rare à l'issue de la réforme de la voie professionnelle.

Dans la voie professionnelle, les jeunes intègrent massivement le cursus directement après la troisième. Mais certains se réorientent aussi en fin de seconde GT ou de CAP/BEP vers une seconde ou première professionnelle. Les jeunes qui quittent le statut scolaire entrent en apprentissage soit en fin de troisième, soit en fin de seconde professionnelle, moins fréquemment en fin de seconde GT.

Tous les passages d'un niveau à l'autre sont attribués à l'académie dans laquelle est inscrit le jeune une année donnée, qu'il reste ou non dans la même académie l'année suivante.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- Système d'information Scolarité.
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

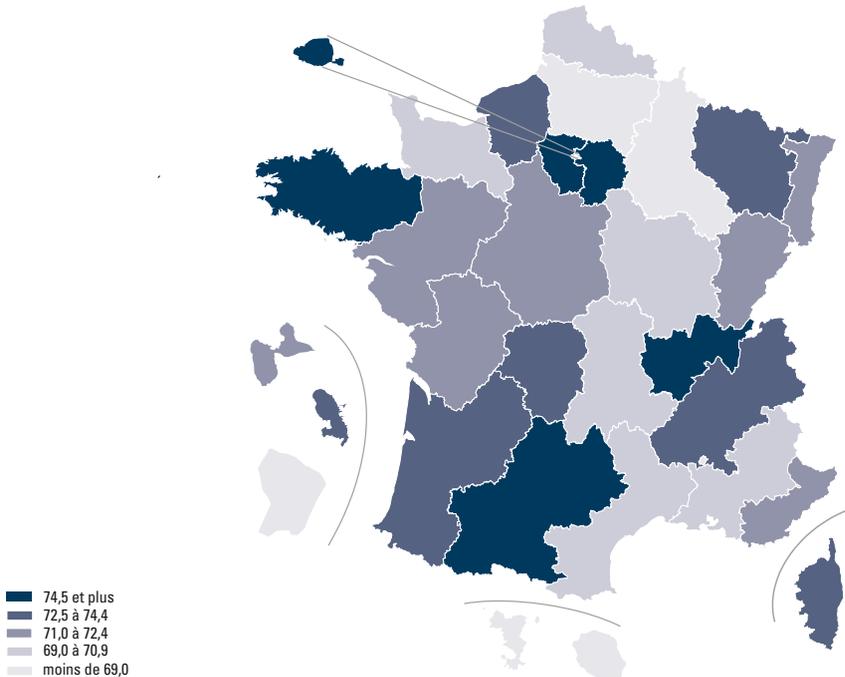
1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie, selon le statut et la voie, en %.

Académies	2014					2015 (1)		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies	Professionnel	Toutes voies	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies
Aix-Marseille	53,2	15,9	69,1	0,4	69,5	54,7	15,5	70,2
Amiens	49,2	17,3	66,5	0,8	67,2	52,1	17,4	69,4
Besançon	52,1	18,8	70,9	1,1	71,9	53,7	18,6	72,2
Bordeaux	54,3	18,5	72,7	0,5	73,2	56,0	17,8	73,8
Caen	50,6	18,5	69,1	0,9	70,0	52,5	18,3	70,8
Clermont-Ferrand	50,1	19,6	69,7	0,6	70,3	51,6	20,5	72,1
Corse	57,0	16,3	73,3	0,1	73,4	58,2	14,3	72,6
Créteil	58,1	17,1	75,3	0,6	75,9	60,6	17,6	78,1
Dijon	52,2	17,6	69,8	0,9	70,8	53,3	17,3	70,7
Grenoble	54,9	16,8	71,7	0,9	72,6	55,9	17,2	73,1
Lille	50,3	18,8	69,2	0,3	69,5	51,8	18,1	69,8
Limoges	53,2	19,0	72,2	0,5	72,8	57,7	18,0	75,7
Lyon	57,8	16,3	74,1	0,6	74,7	59,1	16,0	75,1
Montpellier	53,3	16,5	69,8	0,4	70,1	54,5	15,9	70,3
Nancy-Metz	54,1	18,4	72,5	0,6	73,1	56,1	18,0	74,0
Nantes	52,3	18,6	70,9	1,2	72,2	54,7	17,8	72,6
Nice	55,9	15,0	70,9	0,4	71,3	56,8	14,0	70,8
Orléans-Tours	53,7	17,6	71,3	0,8	72,0	55,5	17,6	73,1
Paris	67,8	11,5	79,4	0,4	79,7	68,7	11,7	80,4
Poitiers	53,7	17,2	71,0	0,8	71,8	54,7	17,7	72,4
Reims	49,2	18,4	67,6	0,7	68,3	52,0	18,4	70,4
Rennes	58,2	19,5	77,7	0,6	78,3	59,0	19,4	78,4
Rouen	54,5	17,5	72,0	0,6	72,7	55,3	17,0	72,3
Strasbourg	54,7	15,6	70,3	1,3	71,6	56,8	15,3	72,1
Toulouse	56,8	18,4	75,2	0,3	75,5	57,9	18,4	76,3
Versailles	63,7	14,5	78,2	0,7	78,9	65,6	14,3	79,9
Guadeloupe	49,7	21,5	71,2	0,0	71,2	51,2	19,4	70,6
Guyane	30,2	17,2	47,4	0,0	47,4	36,0	18,8	54,8
Martinique	51,4	21,2	72,6	0,3	72,9	54,3	20,7	75,0
Mayotte	37,9	17,7	55,6	0,0	55,6	42,3	17,1	59,4
La Réunion	48,3	16,4	64,7	0,1	64,7	49,8	15,6	65,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Les données 2015 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment du bouclage du RERS-2016.

2 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième en 2014, en %.



A LA SESSION 2015, les 663 500 diplômes technologiques et professionnels délivrés se répartissent à parts égales entre niveau IV et niveau V (1). Pour ce dernier niveau, plus de la moitié (55 %) sont des CAP (y compris CAPA) et 42 % des BEP (y compris BEPA). Au niveau IV, plus de la moitié (55 %) de ces diplômes sont des baccalauréats professionnels et 39 % des baccalauréats technologiques. Depuis la réforme de la voie professionnelle en 2008, la part des BEP a perdu 11 points, tandis que celle du baccalauréat professionnel en a gagné 10. Cette réforme visait, en effet, à augmenter la proportion de diplômés de niveau IV, qui passe ainsi de 42 % en 2008 à 49 % en 2015, entraînant mécaniquement la baisse de celle des diplômés de niveau V.

Entre les sessions 2014 et 2015, le nombre de candidats au baccalauréat professionnel diminue (12 800 candidats). Cette baisse s'explique par la réforme de la voie professionnelle qui a été achevée à la session 2014 : en 2015, les candidats au baccalauréat, y compris ceux des spécialités « Accompagnement, soins et services à la personne » et « Services aux personnes et aux territoires », viennent d'un cursus direct après la troisième, et non plus aussi après avoir obtenu un BEP.

Entre les sessions 2014 et 2015, les taux de réussite aux examens professionnels de niveau V reculent légèrement (- 1,0 point pour le BEP et - 0,8 pour les mentions complémentaires de niveau V [MC5]) (2). Au niveau IV, à l'exception du baccalauréat professionnel (- 1,7 point), les taux de réussite se maintiennent : + 0,8 point pour les mentions complémentaires, + 0,5 pour les brevets professionnels, + 0,1 pour les BT/BMA et égalité pour les baccalauréats technologiques.

Les candidats au BEP et au baccalauréat, professionnel ou technologique, se présentent quasi exclusivement sous statut scolaire. À l'examen du CAP, les apprentis sont présents dans les mêmes proportions que les scolaires. Pour le brevet professionnel et les mentions complémentaires, les candidats apprentis sont prédominants (3). Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP et aux MC5 (écart de 1,5 point au CAP, de 6,6 points aux MC5). C'est l'inverse pour les MC4 où l'écart de réussite est en faveur des apprentis.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Candidats aux diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale, ainsi que par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

DIPLÔME DE NIVEAU V - Diplôme de second cycle court professionnel de type CAP et BEP.

DIPLÔME DE NIVEAU IV - Diplôme du type baccalauréat professionnel ou brevet professionnel.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

MC5 - Mention complémentaire de niveau V.

MC4 - Mention complémentaire de niveau IV.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BAC TECHNO - Baccalauréat technologique.

BP - Brevet professionnel. Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

BT (A) - Brevet de technicien (agricole).

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.08 ; 15.11 ; 14.17 ; 13.05.

1 Évolution du nombre de diplômes délivrés par niveau

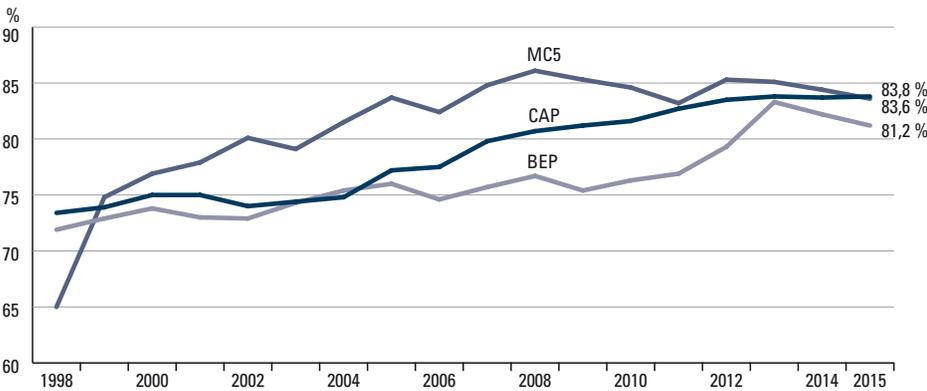
Session	Niveau V				Niveau IV						Ensemble
	CAP (1)	BEP (1)	MC5	Total	BP	BT (1),BMA	Bac techno (1)	Bac pro (1)	MC4	Total	
1995	270 721	206 453	11 531	488 705	13 133	18 152	138 267	67 096	—	236 648	725 353
2000	221 241	232 879	10 882	465 002	16 060	10 156	152 778	92 617	643	272 254	737 256
2005	150 898	212 523	8 229	371 650	18 798	7 124	140 828	93 268	1 496	261 514	633 164
2006	137 255	206 135	8 247	351 637	19 942	7 742	140 707	100 562	1 436	270 389	622 026
2007	143 000	204 921	9 003	356 924	19 037	3 512	137 605	104 975	1 537	266 666	623 590
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446	2 146	135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	2 117	131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472	156 063	1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121	190 899	1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	9 606	355 208	18 972	832	124 853	159 241	2 173	306 071	661 279
2014	191 203	148 014	8 465	347 682	18 489	975	129 210	190 773	2 157	341 604	689 286
2015	188 386	143 869	(p) 8 815	341 070	(p) 17 672	(p) 992	125 144	176 646	(p) 1 991	322 445	663 515

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.

(p) : données provisoires.

2 Évolution des taux de réussite aux examens de niveau V



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).**

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

3 Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat (1), session 2015.

	Niveau V			Niveau IV				
	CAP, CAPA	BEP, BEPA	MC5 (p)	BP (p)	BT, BMA (p)	Bac techno	Bac pro	MC4 (p)
Formation sous statut scolaire								
Admis	71 439	131 015	3 130	s.o.	923	123 620	151 292	705
Taux de réussite (%)	85,3	82,3	87,5	s.o.	84,5	91,5	80,8	80,8
Formation sous statut d'apprenti								
Admis	62 007	5 341	4 717	13 736	62	—	18 527	867
Taux de réussite (%)	83,7	86,7	80,9	75,6	74,7	—	81,9	86,5
Enseignement à distance								
Admis	1 751	82	n.s.	99	—	303	281	—
Taux de réussite (%)	70,6	57,7	n.s.	70,2	—	54,0	54,5	—
Formation continue								
Admis	22 817	1 313	851	3 142	n.s.	n.s.	4 948	402
Taux de réussite (%)	89,8	81,9	86,9	74,5	n.s.	n.s.	83,6	87,8
Autres (candidats libres, etc.)								
Admis	30 372	6 118	115	695	n.s.	1 220	1 598	n.s.
Taux de réussite (%)	77,9	60,3	72,3	47,5	n.s.	54,5	50,9	n.s.
Total des candidats								
Présents	224 695	177 265	10 547	24 001	1 187	137 978	219 375	2 363
Admis	188 386	143 869	8 815	17 672	992	125 144	176 646	1 991
Taux de réussite (%)	83,8	81,2	83,6	73,6	83,6	90,7	80,5	84,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Le statut du candidat est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

s.o. : sans objet (voir « Définitions »).

(p) : données provisoires.

A LA SESSION 2015, 188 400 candidats au CAP y compris CAPA et 143 900 candidats au BEP y compris BEPA ont obtenu leur diplôme. À compter de la session 2013, le BEP devient exclusivement une certification intermédiaire pour les candidats en formation initiale (scolaires et apprentis). Le taux de réussite au CAP est de 83,8 % et de 81,2 % au BEP (1). La réussite au BEP est en légère baisse par rapport à la session 2014 (- 1 point), celle au CAP est stable.

Les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 1,7 point à la session 2015, en recul par rapport à la session précédente. En BEP, l'écart de réussite est stable ; il est de 3,6 points en faveur des filles.

Selon leur mode de formation, les lauréats au CAP présentent des profils par âge différents (2). Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Mais 46 % ont déjà 18 ans soit un an de retard. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an : le taux de réussite à 17 ans s'établit à 90,3 % contre 83,6 % à 18 ans. En revanche à partir de 20 ans, le taux de réussite s'améliore pour atteindre 89,2 % à 25 ans.

Les deux tiers des apprentis admis au CAP sont âgés de 17 à 19 ans au moment où ils passent leur examen. Les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats ; l'écart de réussite entre les jeunes de 17 ans et ceux de 18 ans est de 9,1 points (respectivement 88,5 % et 79,4 %). À partir de 19 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. À 25 ans, le taux de réussite est de 91,7 %.

Les autres diplômés du CAP (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. 45 % d'entre eux sont âgés de 30 ans ou plus. Parmi les candidats qui ne sont pas en formation initiale, ils sont plus de 14 000 trentenaires en 2015 à obtenir un CAP et leur taux de réussite est de 4,7 points supérieur à la moyenne.

Les lauréats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation (3). Ceux qui sont inscrits dans un établissement scolaire, ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage ont souvent déjà un an de retard au moment de l'examen : 40 % des diplômés scolaires ont 18 ans, 47 % sont âgés de 17 ans. Les élèves « à l'heure » ont un meilleur taux de réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 86,7 %, soit un écart de 6,8 points avec ceux âgés de 18 ans.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Candidats au CAP ou au BEP délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

ADMIS - Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu d'une part, une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et, d'autre part, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année de la session à l'examen et l'année de naissance. Pour la session 2015, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en 1998. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre 1998, à 17 ans et demi, s'il est né en début d'année 1998.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.08 ; 15.11 ; 14.17 ; 13.05.

1 Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe, en %.

	1995	2000	2005	2006	2007	2008 (1)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CAP (1)													
Garçons	69,9	73,4	76,3	76,6	78,5	78,8	79,0	79,6	81,0	82,0	82,3	82,6	83,1
Filles	74,2	77,6	78,2	78,4	81,1	83,3	83,9	84,1	85,2	85,7	85,9	85,0	84,8
Ensemble	71,7	74,9	77,0	77,4	79,6	80,7	81,2	81,6	82,7	83,5	83,8	83,7	83,8
BEP (1)													
Garçons	64,4	69,1	71,4	70,7	70,9	74,3	73,8	73,2	76,6	79,0	81,7	80,4	79,5
Filles	68,2	78,0	80,0	77,6	80,5	79,7	77,3	79,9	77,1	79,5	85,0	84,1	83,1
Ensemble	66,1	73,0	75,1	73,7	75,0	76,7	75,4	76,3	76,9	79,3	83,3	82,2	81,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Y compris les données de l'enseignement agricole depuis la session 2008.

2 Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut (1), session 2015.

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	141	75,4	13	92,9	7	n.s.	161	75,6
17 ans	19 403	90,3	9 875	88,5	433	83,8	29 711	89,6
18 ans	32 973	83,6	20 129	79,4	2 302	71,7	55 404	81,5
19 ans	10 621	81,5	11 644	81,2	3 818	72,5	26 083	79,9
20 ans	3 955	84,4	7 111	86,1	3 646	75,6	14 712	82,8
21 ans	1 504	87,9	4 476	86,9	3 074	78,8	9 054	84,1
22 ans	670	88,5	2 918	88,8	2 637	78,0	6 225	83,9
23 ans	420	91,9	1 939	89,3	2 462	81,2	4 821	85,2
24 ans	281	94,6	1 460	88,8	2 202	81,0	3 943	84,6
25 ans	181	89,2	956	91,7	2 132	83,1	3 269	85,8
26-29 ans	–	–	1 201	91,4	7 296	84,4	8 497	85,3
30-39 ans	–	–	190	92,7	14 046	86,9	14 236	87,0
40 ans ou plus	–	–	88	89,8	10 658	86,0	10 746	86,0
Âge inconnu	1 290	83,2	7	n.s.	227	89,7	1 524	84,2
Total	71 439	85,3	62 007	83,7	54 940	82,2	188 386	83,8
<i>dont filles</i>	<i>31 188</i>	<i>88,3</i>	<i>16 125</i>	<i>86,7</i>	<i>36 978</i>	<i>81,4</i>	<i>84 291</i>	<i>84,8</i>

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

3 Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge et le statut (1), session 2015.

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	411	91,9	4	n.s.	19	n.s.	434	91,0
17 ans	61 803	86,7	1 442	92,8	1 098	68,9	64 343	86,4
18 ans	52 204	79,9	1 684	86,6	2 080	61,2	55 968	79,2
19 ans	12 078	75,1	920	82,0	1 613	52,9	14 611	72,1
20 ans	3 288	75,4	536	83,6	651	56,4	4 475	72,7
21 ans	757	70,7	261	80,8	274	60,4	1 292	69,9
22 ans	239	75,2	165	88,2	188	73,7	592	77,9
23 ans	87	76,3	112	85,5	115	72,3	314	77,7
24 ans	41	78,8	86	88,7	100	78,1	227	81,9
25 ans	10	62,5	65	83,3	87	76,3	162	77,9
26-29 ans	–	–	55	82,1	250	82,5	305	82,4
30-39 ans	–	–	5	n.s.	421	81,6	426	81,3
40 ans ou plus	–	–	6	n.s.	617	82,6	623	82,7
Âge inconnu	97	85,1	–	–	–	–	97	85,1
Total	131 015	82,3	5 341	86,7	7 513	63,1	143 869	81,2
<i>dont filles</i>	<i>64 013</i>	<i>84,4</i>	<i>1 358</i>	<i>86,7</i>	<i>3 470</i>	<i>63,5</i>	<i>68 841</i>	<i>83,1</i>

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

A LA SESSION 2015, 508 900 jeunes ont réussi l'un des trois principaux examens de l'enseignement professionnel dans le second degré : 188 400 lauréats pour le CAP, 143 900 pour le BEP et 176 600 pour le baccalauréat professionnel (1). Pour chacun de ces examens, le taux de réussite dépasse les 80 % (respectivement 83,8 % au CAP, 81,2 % au BEP et 80,5 % au baccalauréat professionnel).

En CAP, le taux de réussite est stable. Le nombre de lauréats dans le secteur de la production est en recul (-2 800 admis).

Le nombre de lauréats du baccalauréat professionnel baisse (14 100 admis). Cette diminution s'explique par la réforme de la voie professionnelle qui a été achevée à la session 2014 : en 2015, tous les candidats au baccalauréat, y compris ceux des spécialités « Accompagnement, soins et services à la personne » et « Services aux personnes et aux territoires », viennent uniquement d'un cursus direct après la troisième, et non plus aussi après avoir obtenu un BEP.

Le secteur de la production est prépondérant parmi les diplômés de CAP (56 % des admis). À l'inverse, les spécialités des services dominent pour les examens du BEP et du baccalauréat professionnel (respectivement 57 % et 54 % des lauréats).

62 % des admis au CAP se concentrent dans six groupes de spécialités : métiers de bouche (« Agroalimentaire, alimentation cuisine »), « Travail social », métiers des services aux personnes (« Coiffure, esthétique »), « Mécanique automobile », « Commerce, vente » et métiers du bâtiment. Le taux de réussite au CAP est plus élevé dans les spécialités des services que dans celles de la production : 84,2 % contre 83,6 %. Il varie de 50,3 % pour le groupe « Animation culturelle, sportive et de loisirs » à 96,2 % pour le groupe « Mécanique aéronautique et spatiale ».

Le taux de réussite au BEP est quasiment identique dans le secteur de la production et dans celui des services. Quatre groupes de spécialités de BEP sont prépondérants : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Secrétariat, bureautique », « Électricité, électronique ». Ils représentent à eux seuls 63 % des lauréats. 45 % des bacheliers professionnels ont également obtenu leur diplôme dans l'un des groupes « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Électricité, électronique ». Parmi les spécialités de baccalauréat professionnel, le groupe de spécialité « Spécialités plurivalentes des services » est également important. Ce groupe de spécialité n'existe pas pour le BEP.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Candidats au CAP, BEP ou baccalauréat professionnel délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Notes d'Information : 16.08 ; 15.11 ; 14.17 ; 13.05.

1 Répartition des admis au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel selon la spécialité, session 2015.

Groupes de spécialités de diplôme	CAP/CAPA		BEP/BEPA		Baccalauréat professionnel	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	—	—	574	83,1	548	75,6
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	993	87,3	—	—	514	83,4
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	39	92,9	1 553	92,4	716	80,4
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	971	87,2	1 005	88,4	2 069	79,8
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 213	89,3	5 378	92,7	5 897	80,1
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	118	91,5	1 294	89,6	1 320	86,7
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 814	79,0	4 329	84,9	3 375	84,2
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	127	80,4	505	83,2	1 124	83,4
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	32 591	83,9	5 354	86,4	7 474	87,1
222 Transformations chimiques et apparentées	5	n.s.	284	82,3	—	—
223 Métallurgie	699	81,9	—	—	54	73,0
224 Matériaux de construction, verre, céramique	318	84,8	109	89,3	150	89,8
225 Plasturgie, matériaux composites	131	81,4	345	79,5	352	74,3
226 Papier, carton	3	n.s.	—	—	—	—
227 Énergie, génie climatique	3 831	83,5	3 623	72,1	3 560	81,0
230 Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 236	85,5	2 296	76,8	2 528	79,7
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	2 377	92,8	1 102	81,7	1 455	83,0
232 Bâtiment : construction et couverture	6 166	78,4	976	76,2	1 241	78,0
233 Bâtiment : finitions	10 053	81,3	1 108	73,5	1 148	78,5
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 743	81,0	3 150	79,2	3 471	77,6
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	439	85,9	18	60,0	39	76,5
241 Textile	125	79,6	—	—	—	—
242 Habillement	1 805	83,5	2 484	79,2	2 606	82,9
243 Cuirs et peaux	617	91,1	169	78,2	208	80,0
250 Spécialités pluritechno en mécanique-électricité	—	—	5 777	80,2	6 368	76,9
251 Mécanique générale et de précision, usinage	677	86,1	2 391	77,9	2 369	73,8
252 Moteurs et mécanique auto	14 537	86,9	—	—	7 818	73,5
253 Mécanique aéronautique et spatiale	634	96,2	—	—	574	94,7
254 Structures métalliques	9 832	83,9	428	73,3	3 946	75,2
255 Électricité, électronique	5 563	80,1	17 731	78,7	19 726	77,3
Total spécialités de la production	104 657	83,6	61 983	81,1	80 650	78,9
300 Spécialités plurivalentes des services	—	—	—	—	19 767	74,7
311 Transport, manutention, magasinage	4 969	88,2	2 550	83,3	4 107	79,6
312 Commerce, vente	14 172	87,1	28 494	80,5	32 479	80,8
314 Comptabilité, gestion	—	—	—	—	—	—
321 Journalisme et communication	—	—	—	—	—	—
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	749	87,1	919	82,3	1 017	84,7
323 Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	314	83,5	1 572	81,0	1 781	82,8
324 Secrétariat, bureautique	—	—	17 723	71,8	—	—
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 969	92,5	26 012	90,2	27 694	88,7
331 Santé	101	91,8	492	82,7	1 111	84,9
332 Travail social	25 391	82,7	—	—	—	—
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	8 553	83,0	3 508	80,9	3 452	82,4
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	96	50,3	—	—	—	—
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	19 995	81,2	6	n.s.	2 900	86,7
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	2 286	88,6	—	—	—	—
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 051	79,9	610	75,2	669	73,6
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	3 083	93,1	—	—	1 019	96,1
Total spécialités des services	83 729	84,2	81 886	81,2	95 996	81,9
Ensemble des spécialités	188 386	83,8	143 869	81,2	176 646	80,5
Session 2014, toutes spécialités	191 203	83,7	148 014	82,2	190 773	82,2
Spécialités de la production	107 481	83,2	63 465	82,2	81 479	78,5
Spécialités des services	83 722	84,2	84 549	82,1	109 294	85,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : à la session 2015, 84,2 % des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

A LA SESSION 2015, 179 600 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 133 100 ont été admis (1). Parmi ces derniers, 10 900 ont obtenu un BTS agricole (BTSA) délivré par le ministère en charge de l'agriculture. Le nombre de candidats au BTS est en baisse de 4,4 % par rapport à la session 2014.

Le taux de réussite des présents à l'examen est en hausse de 0,5 point et atteint 74,1 %. Ce taux est légèrement plus élevé pour les BTS agricoles : 78,5 %. Le nombre total de diplômés d'un BTS à la session 2015 est en baisse de 3,7 % par rapport à la session précédente.

Les spécialités des services regroupent sept candidats sur dix et le domaine des échanges et de la gestion accueille à lui seul 41 % de l'ensemble des candidats au BTS.

Si la parité est acquise globalement, puisque 50,3 % des candidats au BTS sont des femmes, celles-ci sont largement minoritaires parmi les candidats des spécialités de la production (20,8 %). Elles sont *a contrario* fortement représentées dans les spécialités des services (62,8 %).

Avec 110 400 présents, les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (61,5 %) (2). L'apprentissage représente 15,5 % de l'ensemble des candidats et 23,2 % des seuls candidats au BTS agricole. La proportion de candidats en formation continue atteint 14,6 %. Les autres candidats se présentent à titre individuel ou à l'issue d'une formation par correspondance.

La prédominance des bacheliers technologiques parmi les candidats au BTS (hors BTSA) continue de s'effriter (37,0 % en 2015 contre 53,7 % en 2005) au profit des bacheliers professionnels (3). La part de ces derniers ne cesse de croître : elle est de 30,6 % en 2015 (30,2 % en 2014, 10 % en 1999). Le taux de réussite à l'examen des bacheliers professionnels demeure en revanche le plus faible et stagne à 59,4 %. Il est également stable pour les bacheliers technologiques (77,6 %), mais est en hausse pour les bacheliers généraux et atteint 86,2 %.

POPULATION CONCERNÉE - Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2015, y compris le BTS agricole, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole), diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS - Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

CFA - Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

GRETA - Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

SÉRIES DU BACCALAURÉAT, BT, BMA - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

APPRENTISSAGE - Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

FORMATION CONTINUE - Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

CANDIDATS INDIVIDUELS - Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Système d'information Ocean.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

1 Les candidats au BTS selon la spécialité, session 2015.

	Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
		Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20	Spécialités pluritechnologiques de production	11 922	8 714	73,1	1 236	1 043	84,4	13 158	9 757	74,2	9,4
21	Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	7 372	5 552	75,3	3 891	3 162	81,3	11 263	8 714	77,4	34,5
22	Transformations	4 269	3 194	74,8	2 735	2 255	82,4	7 004	5 449	77,8	39,0
23	Génie civil, construction et bois	5 317	4 002	75,3	1 724	1 331	77,2	7 041	5 333	75,7	24,5
24	Matériaux souples	90	78	86,7	1 006	908	90,3	1 096	986	90,0	91,8
25	Mécanique, électricité, électronique	13 278	9 511	71,6	529	434	82,0	13 807	9 945	72,0	3,8
	Total domaines de la production	42 248	31 051	73,5	11 121	9 133	82,1	53 369	40 184	75,3	20,8
30	Spécialités plurivalentes des services	110	85	77,3	334	251	75,1	444	336	75,7	75,2
31	Échanges et gestion	30 920	21 478	69,5	43 169	31 795	73,7	74 089	53 273	71,9	58,3
	<i>dont : 31209 - Management des unités commerciales</i>	10 266	6 537	63,7	11 677	8 336	71,4	21 943	14 873	67,8	53,2
	<i>31210 - Négociation et relation client</i>	5 767	4 267	74,0	5 282	4 206	79,6	11 049	8 473	76,7	47,8
	<i>31406 - Comptabilité et gestion des organismes</i>	6 210	4 179	67,3	7 660	5 125	66,9	13 870	9 304	67,1	55,2
	<i>31407 - Assistant de gestion PME PMI à référentiel commun européen</i>	2 089	1 429	68,4	10 140	7 282	71,8	12 229	8 711	71,2	82,9
32	Communication et information	9 935	7 354	74,0	14 325	10 911	76,2	24 260	18 265	75,3	59,0
33	Services aux personnes	4 748	3 351	70,6	19 970	15 660	78,4	24 718	19 011	76,9	80,8
34	Services à la collectivité	1 230	950	77,2	1 501	1 124	74,9	2 731	2 074	75,9	55,0
	Total domaines des services	46 943	33 218	70,8	79 299	59 741	75,3	126 242	92 959	73,6	62,8
	Total BTS	89 191	64 269	72,1	90 420	68 874	76,2	179 611	133 143	74,1	50,3
	<i>dont BTS agricoles</i>	<i>8 586</i>	<i>6 552</i>	<i>76,3</i>	<i>5 325</i>	<i>4 365</i>	<i>82,0</i>	<i>13 911</i>	<i>10 917</i>	<i>78,5</i>	<i>38,3</i>

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Réussite au BTS selon le mode de formation, session 2015.

	Présents		Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Scolaires (STS)	110 382	61,5	88 496	66,5	80,2
Public	73 204	40,8	59 162	44,4	80,8
Privé sous contrat	25 409	14,1	21 635	16,2	85,1
Privé hors contrat	11 769	6,6	7 699	5,8	65,4
Apprentissage (CFA)	27 790	15,5	20 553	15,4	74,0
Formation continue (Greta)	26 176	14,6	18 017	13,5	68,8
Enseignement à distance	3 446	1,9	1 412	1,1	41,0
Individuels	11 817	6,6	4 665	3,5	39,5
Total BTS	179 611	100,0	133 143	100,0	74,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

3 Réussite au BTS selon le diplôme initial, session 2015.

	Présents		Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Baccalauréat général	45 411	27,4	39 154	32,0	86,2
Série S	16 388	9,9	14 070	11,5	85,9
Série ES	20 032	12,1	17 422	14,3	87,0
Série L	8 991	5,4	7 662	6,3	85,2
Baccalauréat technologique	61 297	37,0	47 581	38,9	77,6
Série STI, STI2D, STD2A	14 983	9,0	12 022	9,8	80,2
Série STL	3 008	1,8	2 237	1,8	74,4
Série STT, STG	36 975	22,3	28 186	23,1	76,2
Série SMS, ST2S	4 357	2,6	3 483	2,8	79,9
Série hôtellerie	1 621	1,0	1 372	1,1	84,6
Autres séries (TMD, STAV)	353	0,2	281	0,2	79,6
Baccalauréat professionnel	50 733	30,6	30 136	24,7	59,4
Domaines de la production	16 217	9,8	10 378	8,5	64,0
Domaines des services	28 050	16,9	15 719	12,9	56,0
Domaine indéterminé	6 466	3,9	4 039	3,3	62,5
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers, etc.)	8 259	5,0	5 355	4,4	64,8
Total BTS (hors BTS agricoles)	165 700	100,0	122 226	100,0	73,8
BTS agricoles (1)	13 911		10 917		78,5
Total BTS	179 611		133 143		74,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. L'information sur le diplôme d'origine n'est pas disponible pour les BTS agricoles.

LES SPÉCIALITÉS des services regroupent, à la session 2015, plus des deux tiers des admis au BTS (93 000). Deux groupes de spécialités, « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion », concentrent à eux seuls près de la moitié des lauréats dans cette catégorie de spécialités. Dans les spécialités de la production, deux groupes dominent également : « Technologies de commandes des transformations industrielles » (6 400 admis) et « Électricité, électronique » (5 300 admis).

Par rapport à la session 2014, les effectifs de diplômés d'un BTS diminuent fortement dans le domaine de la production (- 9,6 %), mais se maintiennent dans celui des services (- 0,9 %). Dans le domaine de la production, les effectifs des groupes de spécialités les plus représentés, « Technologies de commandes des transformations industrielles » et « Électricité, électronique », diminuent respectivement de 10,8 % et 22,1 %. Dans le domaine des services, le nombre de diplômés des spécialités « Commerce, vente » est en baisse (- 3,6 %) tandis qu'il augmente (+ 4,6 %) dans les spécialités « Comptabilité, gestion » passant de 17 200 à 18 000 diplômés.

Le taux de réussite est plus élevé dans le domaine de la production (75,3 %) que dans celui des services (73,6 %). Cependant, l'écart s'est réduit par rapport à la session 2014, le taux de réussite dans le domaine de la production ayant baissé de 1,4 point alors qu'il a augmenté d'autant dans le domaine des services.

Les femmes réussissent mieux que les hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Leur taux de réussite global (76,2 %) dépasse de 4,1 points celui des hommes.

POPULATION CONCERNÉE - Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2015, y compris le BTS agricole, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole), diplôme de niveau III (bac + 2) préparé généralement en deux ans.

STS - Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Système d'information Ocean.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

1 Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2014 et 2015.

Groupes de spécialités de formation	2014				2015			
	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 560	80,6	79,5	84,6	3 366	80,3	78,4	86,6
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	7 166	74,9	74,8	77,5	6 391	71,3	71,1	76,5
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	3 789	74,4	72,4	78,2	3 616	82,4	81,7	83,5
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 429	75,7	74,5	78,5	1 433	79,5	78,9	81,1
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	955	75,6	74,0	76,8	948	78,0	74,7	80,5
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	1 326	69,5	64,6	79,7	1 284	68,7	63,4	78,3
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 908	77,9	76,3	83,7	1 433	72,2	70,4	78,9
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	183	89,7	91,8	84,2	147	85,5	84,4	88,6
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	1 837	81,0	80,4	81,5	1 844	81,1	77,1	83,5
222 Transformations chimiques et apparentées	1 596	81,1	81,2	81,0	1 458	81,3	82,4	80,6
223 Métallurgie	318	71,1	70,9	73,8	316	72,1	71,3	81,6
224 Matériaux de construction, verre, céramique	23	62,2	37,5	81,0	36	81,8	78,6	83,3
225 Plasturgie, matériaux composites	258	80,9	79,7	89,5	196	76,3	76,4	75,0
226 Papier, carton	22	84,6	81,0	100,0	16	80,0	78,9	100,0
227 Énergie, génie climatique	1 579	71,8	71,4	90,9	1 436	71,6	71,1	90,6
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 710	73,1	72,3	74,7	2 832	75,3	74,9	76,1
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 476	76,8	76,3	81,4	1 376	76,1	75,9	77,4
232 Bâtiment : construction et couverture	137	60,6	61,0	57,7	145	60,7	60,4	63,6
233 Bâtiment : finitions	272	67,0	60,9	74,6	314	77,7	73,1	84,3
234 Travail du bois et de l'ameublement	719	78,2	77,5	89,6	666	80,4	79,8	90,9
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	-	-	-	-	-	-	-	-
241 Textile	113	96,6	82,4	99,0	109	90,1	81,3	91,4
242 Habillement	839	87,2	94,0	86,7	814	89,5	85,9	89,8
243 Cuirs et peaux	67	94,4	100,0	93,8	63	95,5	100,0	94,6
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	2 464	77,3	77,1	79,2	2 070	73,8	73,0	84,2
252 Moteurs et mécanique auto	1 836	70,8	70,9	67,9	1 599	68,8	68,6	80,0
253 Mécanique aéronautique et spatiale	201	88,5	89,4	72,7	239	91,6	91,6	91,3
254 Structures métalliques	944	75,6	75,9	67,4	782	71,4	70,8	88,6
255 Électricité, électronique	6 745	80,9	80,8	86,1	5 255	71,8	71,5	78,9
Total des spécialités de la production	44 472	76,7	75,8	80,4	40 184	75,3	73,5	82,1
300 Spécialités plurivalentes des services	285	82,1	77,4	83,7	336	75,7	77,3	75,1
311 Transport, manutention, magasinage	1 337	77,3	77,7	76,3	1 371	74,3	73,6	76,4
312 Commerce, vente	28 521	72,8	69,3	75,9	27 480	72,4	68,8	75,6
313 Finances, banque, assurances	6 770	75,9	74,3	77,0	6 407	78,4	76,2	79,8
314 Comptabilité, gestion	17 217	63,8	62,7	64,3	18 015	69,0	67,6	69,7
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 746	75,0	65,9	77,8	3 598	77,9	74,2	79,0
321 Journalisme et communication	197	90,4	90,3	90,4	219	90,1	82,1	91,7
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	461	77,0	73,1	81,2	429	78,1	71,9	83,7
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	2 636	76,9	71,9	81,0	2 758	77,9	73,4	81,7
324 Secrétariat, bureautique	7 019	75,2	72,8	75,5	6 538	72,7	71,4	72,9
326 Informatique, traitement de l'information	4 547	72,5	72,2	74,9	4 723	74,8	74,7	77,0
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 307	83,0	74,8	83,5	2 429	83,6	71,5	84,3
331 Santé	4 072	60,8	61,1	60,6	4 286	62,7	59,4	63,8
332 Travail social	3 018	78,2	63,6	78,9	3 116	83,0	71,0	83,7
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	7 872	86,3	81,5	88,5	7 500	83,3	77,7	85,7
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 633	68,4	90,9	68,3	1 680	75,6	72,7	75,6
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 083	71,3	72,2	69,3	1 082	78,6	79,3	76,7
345 Application des droits et statuts des personnes	1 079	70,6	67,1	71,3	992	73,2	67,6	74,3
Total des spécialités des services	93 800	72,2	69,7	73,7	92 959	73,6	70,8	75,3
Ensemble des spécialités	138 272	73,6	72,7	74,5	133 143	74,1	72,1	76,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

LECTURE : à la session 2015, 27 480 candidats au BTS l'ont obtenu dans la spécialité « Commerce, vente », soit un taux de réussite de 72,4 % (68,8 % pour les hommes, 75,6 % pour les femmes).

A LA SESSION 2014, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 46 700 dont 28 100 dans le secteur des services (60,1 %) et 18 600 dans le secteur de la production (39,9 %) (1). Deux spécialités des services, « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation » regroupent 36,1 % des diplômes délivrés.

Accompagnant une hausse des effectifs de deuxième année de DUT (+ 0,8 % entre les rentrées 2012 et 2013), le nombre de diplômes délivrés, qui avait diminué en 2013 après une hausse en 2012, augmente de nouveau (+ 0,9 % par rapport à la session 2013). C'est dans le seul secteur de la production que le nombre de diplômes augmente (+ 2,2 % par rapport à la session 2013) ; en revanche, il reste stable (+ 0,1 %) dans le secteur des services.

Après avoir diminué entre 2003 et 2008, puis augmenté entre 2009 et 2010, la part des femmes parmi les diplômés décroissait légèrement depuis 2010. Bien qu'ayant légèrement augmenté à la session 2013, elle baisse de nouveau à la session 2014 : elle est de 42,5 %, soit 0,3 point de moins que l'année dernière.

Les étudiantes représentent 25,8 % des diplômés du secteur de la production, où leur part, assez stable entre 2003 et 2007, a augmenté de 4,1 points entre 2007 et 2011 avant de régresser légèrement en 2013. Cette année, la part d'étudiantes reste stable (- 0,1 point entre la session 2013 et la session 2014) (2). Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (53,6 %).

DIPLÔMES CONCERNÉS - L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer. Ceux-ci peuvent avoir été préparés dans le cadre de la formation initiale, de la reprise d'étude, de l'apprentissage ou de la formation continue.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - La formation est assurée dans 25 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2008-2009, s'est ajoutée la spécialité « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile ». En 2013-2014, se sont ajoutées les spécialités « Génie civil - construction durable » et « Gestion administrative et commerciale des organisations » qui remplacent respectivement les spécialités « Génie civil » et « Gestion administrative et commerciale » (année 1 en 2013-2014, année 2 en 2014-2015).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 13.10.

1 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés depuis la session 2006

	2006		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)						
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (1)					18	19	22	29	18	77,8
Chimie	1 407	56,9	1 427	1 456	1 390	1 332	1 369	1 343	1 394	57,4
Génie biologique	2 710	65,3	2 758	2 861	2 831	2 836	2 912	2 791	2 815	64,2
Génie chimique - génie des procédés	383	34,2	423	492	489	466	466	477	440	45,5
Génie civil	1 923	12,0	2 114	2 104	1 997	1 741	2 072	1 875	1 902	17,7
Génie civil - construction durable									167	22,8
Génie des télécommunications et réseaux	872	5,3								
Génie du conditionnement et de l'emballage	80	46,3	93	125	115	117	129	105	114	63,2
Génie électrique et informatique industrielle	3 442	5,6	2 995	2 964	2 786	2 790	2 955	2 818	2 967	7,3
Génie industriel et maintenance	794	5,4	705	787	669	706	691	652	687	7,7
Génie mécanique et productique	2 782	5,5	2 678	2 617	2 603	2 655	2 592	2 649	2 602	7,5
Génie thermique et énergie	650	6,8	839	952	985	984	922	818	822	11,4
Hygiène, sécurité et environnement	697	32,4	743	785	778	768	801	780	767	31,8
Mesures physiques	1 903	20,4	1 892	1 902	1 779	1 852	1 830	1 737	1 744	19,0
Métrologie, contrôle, qualité	43	14,0								
Organisation et génie de la production	576	18,4								
Qualité, logistique industrielle et organisation (2)	118	17,8	754	879	826	847	743	759	812	29,3
Réseaux et télécommunications (3)	354	6,2	1 113	1 105	992	1 078	1 043	961	997	8,4
Science et génie des matériaux	316	13,6	346	375	361	401	377	424	369	20,1
Ensemble secteur de la production	19 050	22,4	18 880	19 404	18 619	18 592	18 924	18 218	18 617	25,8
Carrières juridiques	936	86,5	921	939	900	851	861	916	982	81,1
Carrières sociales	1 147	78,2	1 255	1 312	1 366	1 336	1 461	1 461	1 474	81,9
Gestion des entreprises et des administrations	8 463	61,6	8 541	8 665	8 531	8 133	8 249	8 229	8 198	58,2
Gestion administrative et commerciale	605	70,9	690	775	712	739	819	838	708	66,0
Gestion administrative et commerciale des organisations									209	57,9
Gestion, logistique et transport	1 172	39,3	1 231	1 266	1 286	1 182	1 056	1 020	1 082	30,0
Information-communication	1 914	79,4	1 916	1 938	1 967	1 919	1 932	1 894	1 794	80,9
Informatique	3 107	9,9	2 966	2 943	3 174	3 064	3 069	3 221	3 094	7,9
Services et réseaux de communications	1 257	24,3	1 248	1 354	1 276	1 358	1 403	1 352	1 418	36,3
Statistiques et informatique décisionnelle (4)	509	44,4	459	507	452	481	422	377	430	38,4
Techniques de commercialisation	7 943	58,9	8 607	8 881	9 048	8 706	8 707	8 738	8 673	57,2
Ensemble secteur des services	27 053	54,9	27 834	28 580	28 712	27 769	27 979	28 046	28 062	53,6
Total	46 103	41,4	46 714	47 984	47 331	46 361	46 903	46 264	46 679	42,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Depuis l'année universitaire 2008-2009.

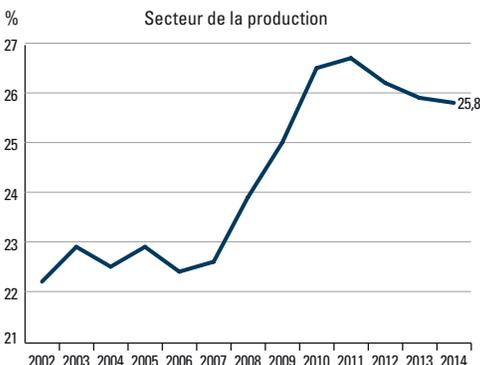
2. Fusion de « Organisation et génie de la production » et de « Métrologie contrôle qualité ».

3. Spécialité appelée « Génie des télécommunications et réseaux » avant 2005-2006.

4. Statistiques et traitements informatiques des données (STID) avant la rentrée 2009.

Lecture : en 2014, 46 679 DUT ont été délivrés dont 42,5 % à des femmes.

2 Évolution de la part des femmes parmi les diplômés d'un DUT, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Lecture : en 2014, 25,8 % des diplômés d'un DUT du secteur de la production sont des femmes.



PARMI LES ÉTUDIANTS préparant pour la première fois un DUT à la rentrée universitaire 2011, 64,9 % obtiennent leur diplôme au bout des deux ans de formation. Une année supplémentaire est nécessaire pour 11,6 % des étudiants (1). La réussite varie peu au fil du temps : pour les cohortes 2005 à 2011, la réussite en deux ou trois ans reste comprise entre 77,9 % (cohorte 2006) et 75,6 % (cohorte 2009).

La grande majorité des étudiants (97 %) obtiennent leur diplôme dans la spécialité et l'établissement de leur première inscription en DUT. La proportion est plus élevée pour ceux qui l'obtiennent en deux ans (99 %) que pour ceux qui l'obtiennent en trois ans (86 %) car la plupart des changements de spécialité ou d'établissement ont lieu lors d'un redoublement. Ainsi 20,1 % des étudiants qui redoublent leur première année de DUT changent de spécialité ou d'établissement contre 0,9 % seulement de ceux qui passent en deuxième année.

La réussite en deux ans est plus forte dans le secteur des services (67,5 %) que dans celui de la production (61,3 %). Cependant l'écart de réussite entre les deux secteurs diminue si l'on prend en compte la réussite en trois ans, qui est de 14,4 % dans le secteur de la production contre 9,7 % dans celui des services.

La réussite dépend sensiblement de la spécialité du DUT : il y a un écart de 9 points dans la réussite en « Techniques de commercialisation » (82,9 % en 2 ou 3 ans) et en « Gestion des entreprises et des administrations » (74,1 %). Dans le secteur de la production, l'écart est du même ordre entre « Génie biologique » (80,0 %) et « Génie électrique et informatique industrielle » (71,9 %).

Les perspectives de réussite en DUT dépendent du baccalauréat détenu par l'étudiant : sur 2 ou 3 ans, elles sont de 82,2 % pour les bacheliers généraux, contre 66,7 % pour les bacheliers technologiques et 50,2 % pour les bacheliers professionnels (2). Toutefois l'écart de réussite entre bacheliers généraux et professionnels est nettement moins prononcé qu'en licence (voir en 8.22). Quelle que soit la série du baccalauréat, la réussite est moins élevée dans le secteur de la production que dans celui des services, sauf pour la série technologique STI où elle est plus élevée.

CHAMP - IUT de France métropolitaine et des DOM.

MÉTHODOLOGIE - Les taux de réussite en DUT en deux ou trois ans ont été calculés à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT dans une université à la rentrée 2011-2012.

NON-BACHELIERS - Les non-bacheliers regroupent différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires); ainsi que les étudiants inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - La formation est assurée dans 25 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2008-2009, s'est ajoutée la spécialité « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile ».

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* (ESR) : 13.10.

- Péan S., Prouteau D., « Le flux d'entrée et la réussite en DUT », *Éducation & formations* n° 75, octobre 2007.

1 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation, en %.

Spécialité	Effectifs	Répartition (%)	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Cumulée en 3 ans (%)	
			Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile	31	0,1	87,1	87,1	0,0	0,0	87,1	87,1
Chimie	1 685	3,0	60,6	60,2	16,7	14,8	77,3	75,0
Génie biologique	3 259	5,7	71,1	70,5	8,9	8,1	80,0	78,6
Génie chimique-génie des procédés	567	1,0	64,9	64,6	13,8	12,2	78,7	76,7
Génie civil	2 483	4,4	60,0	59,7	16,1	13,6	76,2	73,3
Génie du conditionnement et de l'emballage	125	0,2	72,8	72,8	13,6	8,0	86,4	80,8
Génie électrique et informatique industrielle	3 890	6,9	54,6	54,4	17,2	14,7	71,9	69,1
Génie industriel et maintenance	916	1,6	54,9	54,4	14,2	12,7	69,1	67,0
Génie mécanique et productique	3 400	6,0	61,2	60,8	14,1	12,1	75,3	72,9
Génie thermique et énergie	1 115	2,0	60,4	59,8	13,8	11,8	74,2	71,7
Hygiène sécurité environnement	928	1,6	71,3	71,1	9,3	8,2	80,6	79,3
Mesures physiques	2 142	3,8	61,8	61,6	17,6	14,1	79,5	75,7
Qualité, logistique industrielle et organisation	899	1,6	64,2	63,6	10,6	8,8	74,7	72,4
Réseaux et télécommunications	1 314	2,3	53,6	53,3	15,8	14,0	69,4	67,4
Sciences et génie des matériaux	515	0,9	59,2	59,0	16,1	14,0	75,3	73,0
Total du secteur de la production	23 269	41,0	61,3	60,9	14,4	12,3	75,7	73,3
Carrières juridiques	1 222	2,2	59,5	58,9	9,9	8,7	69,4	67,6
Carrières sociales	1 633	2,9	78,0	77,7	5,1	4,6	83,1	82,3
Gestion administrative et commerciale	941	1,7	70,5	70,1	11,6	9,1	82,0	79,3
Gestion des entreprises et des administrations	10 312	18,2	63,3	62,8	10,9	9,4	74,1	72,1
Gestion logistique et transport	1 342	2,4	55,9	54,9	12,4	10,7	68,3	65,6
Information communication	1 762	3,1	84,5	84,2	2,7	2,6	87,2	86,8
Informatique	4 192	7,4	54,8	54,5	15,6	12,1	70,4	66,6
Services et réseaux de communication	1 710	3,0	67,3	66,4	8,4	7,2	75,7	73,6
Statistiques et traitements informatiques des données	514	0,9	51,8	51,8	16,7	15,2	68,5	66,9
Techniques de commercialisation	9 799	17,3	75,6	74,7	7,3	6,6	82,9	81,4
Total du secteur des services	33 427	59,0	67,5	66,9	9,7	8,3	77,2	75,2
Ensemble	56 696	100,0	64,9	64,4	11,6	10,0	76,6	74,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : 56 696 étudiants se sont inscrits pour la première fois en préparation à un DUT à la rentrée 2011. 76,6 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (64,9 % en deux ans, 11,6 % en trois ans).

2 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat, en %.

Filières de baccalauréat	DUT secteur de la production			DUT secteur des services			Ensemble	
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)
Scientifique	15 214	68,6	81,5	7 994	74,4	84,0	70,6	82,4
Economique	281	66,5	78,3	13 109	74,0	82,5	73,8	82,4
Littéraire	46	41,3	58,7	1 742	73,0	79,4	72,2	78,9
Baccalauréat général	15 541	68,5	81,4	22 845	74,1	82,8	71,8	82,2
Techno STI	4 534	46,1	65,4	1 068	46,0	61,4	46,1	64,6
Techno STG	135	43,7	58,5	6 992	56,7	68,0	56,5	67,9
Autres technos	1 240	52,4	67,3	399	62,7	72,4	54,9	68,6
Baccalauréat technologique	5 909	47,4	65,6	8 459	55,6	67,4	52,2	66,7
Baccalauréat professionnel	525	33,5	47,2	1 117	39,7	51,6	37,7	50,2
Ensemble des bacheliers	21 975	62,0	76,3	32 421	68,1	77,7	65,6	77,1
Non-bacheliers	1 294	50,2	65,2	1 006	47,8	60,4	49,2	63,1
Total	23 269	61,3	75,7	33 427	67,5	77,2	64,9	76,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : 15 541 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2011 en préparation à un DUT dans le secteur de la production. 81,4 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (68,5 % en deux ans, 12,9 % en trois ans).

DÉFINITIONS

DEPUIS 2006, toutes les universités de France métropolitaine et des DOM délivrent des diplômes LMD (licences LMD et masters LMD). Les diplômes de l'ancien système ont disparu : les maîtrises, DEA et DESS ne sont plus délivrés depuis 2009.

En 2014, le nombre de licences LMD délivrées par les universités augmente de 0,3 % par rapport à la session 2013, soit 172 900 licences, dont 125 200 licences générales et 47 700 licences professionnelles. Le nombre de licences générales reste stable cette année après trois années consécutives de hausse.

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées par les universités n'a cessé d'augmenter. Entre les sessions 2005 et 2014, leur nombre est passé de 23 900 à 47 700, soit une augmentation de 8 % en moyenne annuelle. Le rythme d'accroissement a cependant nettement ralenti ces dernières années (+ 0,9 % à la session 2014 par rapport à la session 2013, + 1,2 % entre 2013 et 2012, + 3 % entre 2012 et 2011, + 9,2 % entre 2009 et 2010).

Le nombre total de masters délivrés par les universités (122 400) est en hausse (+ 0,9 %) après deux années de baisse consécutives (- 0,6 % de masters délivrés entre les sessions 2012 et 2013, - 2,1 % entre les sessions 2011 et 2012) et une très forte hausse l'année précédente (+ 20 % entre les sessions 2010 et 2011). Cette augmentation s'expliquait en partie par la réforme des concours d'enseignement, qui nécessitent désormais l'obtention préalable d'un master. Le nombre de masters indifférenciés continue à augmenter, à un rythme plus faible que l'année précédente (+ 2,4 % en 2014 contre + 8,5 % en 2013), et de manière nettement moins soutenue qu'avant 2012 (+ 64 % à la session 2011). Parallèlement, depuis la session 2008, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés diminue, excepté une hausse à la session 2011. Leur nombre reste stable cette année : 16 500 masters recherche et 57 700 masters professionnels ont été délivrés à la session 2014. Les masters préparant spécifiquement aux métiers de l'enseignement représentent 9,6 % de l'ensemble des masters délivrés en 2014, soit plus de 11 700 diplômes.

Le nombre de doctorats délivrés par les universités diminue légèrement, avec 0,5 % de diplômés en moins. La baisse concerne toutes les disciplines à l'exception des disciplines de droit, sciences politiques et de lettres.

DIPLÔMES CONCERNÉS - Sont pris en compte les diplômes délivrés dans les 71 universités, les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) d'Albi et de Mayotte, les Comues de Grenoble et de Paris-Est ainsi que l'université de Lorraine.

FORMATIONS LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD) - Depuis 2005-2006, tous les établissements délivrent des diplômes LMD. En 2004-2005, seulement 72 d'entre eux en avaient délivrés. Les évolutions entre 2004-2005 et 2005-2006 sont donc difficilement interprétables. Les licences LMD se composent des licences générales et des licences professionnelles.

DIPLÔMES D'INGÉNIEURS - Voir en 8.23.

DIPLÔMES INTERMÉDIAIRES (DEUG ET MAÎTRISES INTERMÉDIAIRES) - Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (87 500 en 2014, 85 600 en 2013). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (105 000 en 2014, 102 700 en 2013).

HDR - Habilitation à diriger des recherches.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences professionnelles	2005	704	6 856	1 080	3 221	11 674	273	101	23 909
	2006	829	9 405	1 520	3 963	13 847	335	191	30 090
	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
	2011	1 461	15 968	2 507	5 918	18 602	555	367	45 378
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
	2013	1 768	17 034	2 282	6 147	19 150	551	372	47 304
	2014	1 829	17 592	2 226	6 116	19 059	554	373	47 749
Licences générales	2005	10 085	7 095	4 140	35 991	19 691	5 698		82 700
	2006	17 267	12 174	6 557	59 539	25 254	7 323	54	128 168
	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
	2011	20 023	17 860	5 755	46 036	24 775	4 140	370	118 959
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
	2013	21 166	17 291	5 606	49 979	25 348	5 472	301	125 163
	2014	21 373	16 525	5 051	50 971	24 859	6 013	398	125 190
Masters professionnels	2005	7 218	12 314	739	8 229	10 081	591	689	39 861
	2006	11 291	18 791	1 604	14 759	13 929	895	902	62 171
	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	11 033	20 715	1 826	15 761	13 986	979	811	65 111
	2009	11 040	21 427	1 205	15 304	12 075	987	728	62 766
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 906	1 046	689	60 146
	2011	10 372	19 080	1 217	20 705	11 322	1 447	776	64 919
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
	2013	9 646	17 957	1 087	17 178	9 898	1 090	848	57 704
	2014	9 787	18 312	1 159	16 869	9 636	1 131	801	57 695
Masters recherche	2005	2 449	1 177	118	4 645	7 608	144	457	16 598
	2006	4 342	1 682	48	9 259	8 373	192	490	24 386
	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 738	184	360	22 133
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 368	154	384	20 669
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
	2011	2 958	823	49	9 813	5 440	169	323	19 575
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
	2013	2 749	678		7 873	4 731	141	343	16 515
	2014	2 572	732		7 590	5 092	155	373	16 514
Masters indifférenciés	2005	186	35		51	299	10	66	647
	2006	447	211		1 012	1 207	12	96	2 985
	2007	487	373		1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	2010	3 818	5 780	394	5 783	8 149	275	349	24 548
	2011	4 722	7 659	389	15 319	10 729	855	458	40 131
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
	2013	6 621	9 436	517	15 882	13 078	908	637	47 079
	2014	7 067	9 190	613	15 814	13 900	956	677	48 217
Doctorats (y compris HDR)	2005	710	477		2 571	6 048	86	485	10 377
	2006	682	561		2 883	6 582	83	630	11 421
	2007	796	685		3 040	6 793	95	597	12 006
	2008	889	619	3	3 091	7 082	84	588	12 356
	2009	867	663	1	3 035	7 437	98	601	12 702
	2010	921	746	4	3 084	7 511	101	516	12 883
	2011	947	703	1	3 173	7 892	122	536	13 374
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686
	2013	885	722		3 172	8 305	119	545	13 748
	2014	952	702	2	3 178	8 199	100	542	13 675

► Champ : France métropolitaine + DOM.

A LA SESSION 2014, environ 172 900 licences LMD (125 200 licences générales et 47 700 licences professionnelles) et 122 400 masters (57 700 masters professionnels, 16 500 masters recherche et 48 200 masters indifférenciés) ont été délivrés dans les universités de France métropolitaine et des DOM. En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2014, ce qui s'inscrit dans la continuité des résultats des quatre années précédentes. En cursus licence, plus de trois diplômes sur dix ont été délivrés dans ces disciplines (1). Les licences professionnelles font figure d'exceptions avec quatre sur dix délivrées en sciences. En cursus master, plus de trois diplômes sur dix ont été délivrés en lettres, langues et sciences humaines en 2014.

Les femmes sont plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence et master. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en sciences ; elles sont majoritaires dans les autres disciplines, particulièrement en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2014 est supérieure à celle des inscrites en année diplômante de préparation à ces différents diplômes la même année. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 49,1 % des diplômés.

En 2014, 11 700 thèses de doctorat ont été soutenues dans les universités, dont six sur dix en sciences. Les femmes ont soutenu 5 400 thèses (46,1 % des thèses). Les femmes sont majoritaires dans toutes les disciplines, exceptées en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en sciences où elles représentent respectivement 29,2 % et 39,7 % des diplômés. Leur part en sciences continue de progresser (+ 0,4 point entre les sessions 2012 et 2013, + 0,8 point entre les sessions 2013 et 2014). Plus de 1 900 habilitations à diriger des recherches ont été délivrées, dont près des deux tiers en sciences.

En 2014, 29 800 diplômes ont été délivrés dans les formations de santé. Plus de six diplômes sur dix ont été délivrés à une femme (2).

DIPLÔMES CONCERNÉS - Sont pris en compte les diplômes délivrés dans les 71 universités, les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) d'Albi et de Mayotte, les Comues de Grenoble et de Paris-Est ainsi que l'université de Lorraine.

CURSUS LMD - Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur ; les licences LMD comprennent les licences générales et les licences professionnelles.

DIPLÔMES DE LA SESSION 2014 NON MENTIONNÉS DANS LE TABLEAU - La capacité en droit (400 diplômés), le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (5 887 diplômés), les magistères (429 diplômés), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) (960 diplômés), etc. Les diplômes d'IUP, les maîtrises, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent en 8.18 et 8.19, les diplômes d'ingénieurs en 8.23.

HDR - Habilitation à diriger des recherches.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2014

Cursus licence	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 829	75,9	21 373	68,0	23 202	68,7
Économie, gestion	17 592	62,4	16 525	54,0	34 117	58,3
Administration économique et sociale	2 226	65,9	5 051	63,2	7 277	64,0
Lettres, langues et sciences humaines	6 116	66,0	50 971	74,1	57 087	73,2
Sciences	19 059	26,3	24 859	41,9	43 918	35,1
Staps	554	46,8	6 013	33,4	6 567	34,6
Médecine, pharmacie, odontologie	373	76,7	398	76,6	771	76,7
Total	47 749	49,1	125 190	61,6	172 939	58,2
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2013	52 057	48,3	163 099	59,9	215 156	57,1

Cursus master	Masters professionnels		Masters recherche		Masters indifférenciés		Total masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	9 787	67,2	2 572	62,0	7 067	65,3	19 426	65,8
Économie, gestion	18 312	55,8	732	47,7	9 190	55,9	28 234	55,7
Administration économique et sociale	1 159	62,0			613	62,0	1 772	62,0
Lettres, langues et sciences humaines	16 869	77,6	7 590	67,8	15 814	74,5	40 273	74,5
Sciences	9 636	40,5	5 092	43,0	13 900	39,6	28 628	40,5
Staps	1 131	35,8	155	50,3	956	36,6	2 242	37,2
Médecine, pharmacie, odontologie	801	71,3	373	61,9	677	70,6	1 851	69,2
Total	57 695	61,5	16 514	58,1	48 217	58,6	122 426	59,9
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2013	67 234	60,6	22 897	58,1	58 609	58,0	148 740	59,2

Cursus doctorat	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	887	51,3	65	27,7
Économie, gestion et administration économique et sociale	608	50,5	94	44,7
Lettres, langues et sciences humaines	2 774	59,1	404	47,8
Sciences	7 014	39,7	1 185	31,3
Staps	89	29,2	11	18,2
Médecine, pharmacie, odontologie	347	55,6	195	35,4
Total	11 721	46,1	1 954	35,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2014

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur	5 365	63,9	981	58,2	3 164	72,5	9 510	66,2
Diplôme de fin de deuxième cycle	7 535	58,1			(1) 165	61,8	7 700	58,2
Capacité en médecine	1 162	50,6					1 162	50,6
DES, DIS, DESC	7 095	60,2	35	60,0	292	73,3	7 422	60,7
AFS, AFSA	27	51,9					27	51,9
DE sage-femme	798	93,0					798	93,0
DEUST					1	100,0	1	100,0
Doctorats (y c. HDR)	409	44,7	10	40,0	123	61,0	542	48,3
Licence LMD	398	76,6			190	72,6	588	75,3
Master LMD	1 124	68,1	7	28,6	718	71,3	1 849	69,2
Total	24 096	61,5	1 033	57,9	4 653	71,7	29 782	63,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Le diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) remplace le diplôme de fin de 2^{ème} cycle à partir de la session 2015. Certains établissements ont anticipé ce changement en comptabilisant les diplômés de fin de 2^{ème} cycle comme titulaire d'un DFAS.

A PEINE PLUS D'UN QUART des étudiants de licence obtiennent leur diplôme à l'issue des trois années de la formation : 28 % des étudiants ont obtenu un diplôme de licence (générale ou professionnelle) trois ans après leur première inscription en L1 en 2010-2011 et 12 % après une année supplémentaire, à la session 2014 (1).

Les perspectives de réussite en licence sont fortement corrélées au type de baccalauréat obtenu : si près de la moitié des bacheliers généraux obtiennent leur licence en 3 ou 4 ans, c'est le cas de 16 % seulement des bacheliers technologiques (1 sur 6) et de 6 % des bacheliers professionnels (1 sur 17) (2).

La faiblesse des taux de réussite tient notamment au nombre élevé d'étudiants qui abandonnent leur formation en licence après une ou deux années d'études : c'est le cas de 36 % des bacheliers généraux, 71 % des bacheliers technologiques et 84 % des bacheliers professionnels. Ces abandons ne sont pas obligatoirement synonymes d'échec. En effet, une partie des étudiants concernés se réoriente vers d'autres filières de l'enseignement supérieur : DUT, STS, écoles d'ingénieur, de management, de santé ou d'arts.

Dans les domaines où la réussite en trois ans est un peu moindre (Droit-Économie-AES et Sciences-Staps), la réussite en quatre ans est plus élevée. Au final, la réussite cumulée en quatre ans dépend peu du domaine disciplinaire de la licence.

La réussite en licence varie peu sur les cinq dernières années : la réussite en trois ans des étudiants entrés en licence entre 2007 et 2011 reste comprise entre 27 % et 28 % et la réussite cumulée en quatre ans entre 39 % et 40 % pour ceux qui sont entrés entre 2007 et 2010. Cette relative stabilité est la résultante de deux évolutions qui se compensent. Pris séparément, bacheliers généraux, technologiques et professionnels, ont vu leur taux de réussite orienté à la hausse durant cette période (une hausse cependant très faible dans le cas des bacheliers professionnels). Mais leurs parts respectives dans la cohorte ont évolué : celle des bacheliers professionnels est passée de 4 % à près de 9 % et celle des bacheliers généraux de 75 % à 69 %. Tout se passe comme si 5 % des étudiants de la cohorte étaient passés d'un taux de réussite en trois ans de 34 % (taux moyen des bacheliers généraux) à 3 % (taux moyen des bacheliers professionnels). L'impact négatif de cet effet de structure neutralise celui de la hausse de la réussite des bacheliers généraux et technologiques.

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Les données présentées ici couvrent l'ensemble des universités françaises (y compris les CUFR et le grand établissement de Lorraine et y compris la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française).

CURSUS LICENCE - Le cursus licence comprend la licence générale (licence LMD) et la licence professionnelle en troisième année du cursus.

MÉTHODOLOGIE - Le taux de réussite en licence en trois et quatre ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire 2010-2011. Les étudiants inscrits en parallèle en classe préparatoire aux grandes écoles, en DUT, ou en STS, ont été retirés de la cohorte afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Les effectifs présentés dans le tableau (1) dénombrent l'ensemble des inscriptions en licence prises par les étudiants de la cohorte (169 652 inscriptions en 2010-2011 pour 168 732 étudiants).

NON-BACHELIERS - Les non-bacheliers regroupent différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) ; ainsi que les étudiants inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis.

ORIGINE SOCIALE

Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Assez défavorisée : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 13.10 ; 13.02.
- Note Flash (ESR) : 16.01.

1 Coursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans, en %.

Cohorte	Effectif de la cohorte	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Cohorte 2007	160 137	27,5	12,1	39,5
Cohorte 2008	156 225	27,7	12,6	40,3
Cohorte 2009	169 178	26,6	12,2	38,9
Cohorte 2010	169 652	27,8	12,0	39,8
Cohorte 2011	173 783	27,2	(1)	(1)

► Champ : France entière.

1. Les résultats aux diplômes de la session 2015 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles.

2 Coursus licence : réussite en trois ans et quatre ans des étudiants issus de la cohorte 2010, en %.

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Sexe	Homme	40,3	21,9	11,7	33,7
	Femme	59,7	31,7	12,2	43,9
	Total	100,0	27,8	12,0	39,8
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou en avance	59,1	36,2	13,9	50,1
	En retard d'un an	25,1	16,5	10,6	27,1
	En retard de plus d'un an	10,7	9,5	5,9	15,4
	Non-bachelier	5,1	24,4	9,4	33,8
	Total	100,0	27,8	12,0	39,8
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	82,4	28,7	13,0	41,7
	Baccalauréat obtenu un an avant	6,5	26,6	8,3	34,9
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	5,9	19,1	4,6	23,6
	Non-bachelier	5,1	24,4	9,4	33,8
	Total	100,0	27,8	12,0	39,8
Origine sociale	Très favorisée	29,6	33,7	13,3	47,0
	Favorisée	12,9	31,4	12,6	44,0
	Assez défavorisée	23,8	28,2	12,2	40,5
	Défavorisée	23,9	21,7	10,7	32,4
	Non-réponse	9,9	18,8	9,7	28,5
Total	100,0	27,8	12,0	39,8	
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit- sciences économiques - AES	34,1	26,8	13,4	40,3
	Lettres - langues - arts - sciences humaines	43,8	29,7	10,3	40,0
	Sciences - Staps	22,1	25,4	13,1	38,5
	Total	100,0	27,8	12,0	39,8
	Total	100,0	27,8	12,0	39,8
Série du baccalauréat	Scientifique	24,5	36,4	14,2	50,6
	Économique	27,5	35,4	15,1	50,5
	Littéraire	19,0	31,7	13,0	44,7
	<i>Ensemble des baccalauréats généraux</i>	<i>71,0</i>	<i>34,7</i>	<i>14,2</i>	<i>49,0</i>
	Technologique STG	11,7	8,1	6,8	14,9
	Autre technologique	6,2	11,5	7,1	18,6
	<i>Ensemble des baccalauréats technologiques</i>	<i>17,8</i>	<i>9,2</i>	<i>6,9</i>	<i>16,2</i>
	<i>Ensemble des baccalauréats professionnels</i>	<i>6,1</i>	<i>3,7</i>	<i>2,7</i>	<i>6,4</i>
	<i>Ensemble des baccalauréats</i>	<i>94,9</i>	<i>28,0</i>	<i>12,1</i>	<i>40,1</i>
	Non-bachelier	5,1	24,4	9,4	33,8
	Total	100,0	27,8	12,0	39,8

► Champ : France entière.

Lecture : 59,7 % des inscrits en première année de cursus licence en 2010 sont des femmes.
43,9 % d'entre elles ont réussi leur licence en 3 ou 4 ans (31,7 % en 3 ans, 12,2 % en 4 ans).

A LA SESSION 2014, 33 000 diplômés d'ingénieurs ont été délivrés contre 27 000 en 2004, soit une hausse de 22,5 % en dix ans (1). Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômés délivrés stagne avant de reprendre, à partir de 2008, une phase de croissance quasi continue (sauf en 2009) jusqu'en 2014. Les effectifs de diplômés ont progressé de 3,8 % entre 2013 et 2014.

La hausse observée entre 2013 et 2014 est d'une ampleur équivalente pour les trois grands types d'établissement dispensant des formations d'ingénieurs. Le nombre de diplômés délivrés augmente ainsi de 4,1 % dans les écoles publiques dépendant du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Il progresse de 3,9 % dans celles dépendant d'autres ministères. Enfin, le nombre de diplômés délivrés par les écoles privées est en hausse de 3,3 % par rapport à 2013.

En 2014, les diplômés continuent d'être majoritairement issus d'un établissement relevant du MENESR (55,7 % contre 58,4 % en 2004). Ils sont plus d'un sur six à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère (17,8 % contre 18,0 % en 2004) et plus d'un sur quatre d'une école privée (26,7 % contre 23,7 % en 2004).

La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur est stable par rapport à 2013 (29,3 % des diplômés). Les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (34,9 % de l'ensemble des diplômés délivrés).

En 2014, plus de 42 000 diplômés et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion (2). Le nombre de diplômés attribués continue d'augmenter en 2014 (+ 3,3 %). Les diplômés visés par le MENESR représentent le contingent le plus important des titres délivrés (64,4 %). Le nombre de diplômés non visés délivrés est relativement stable (+ 1,1 %), mais, parmi ces diplômés, l'augmentation des MBA est très importante (+ 29,1 %).

Depuis 2007, la parité dans les effectifs de diplômés des écoles de commerce est atteinte, et les femmes représentent 50,5 % de ces effectifs en 2014.

DIPLÔMES D'INGÉNIEURS - Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les diplômés obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ne sont pas comptabilisés.

DIPLÔMES DES FORMATIONS D'INGÉNIEUR EN PARTENARIAT (FIP) Anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2014, 2 500 élèves ont été diplômés via ce type de formation assurée conjointement avec une entreprise. Trois diplômés sur quatre sont issus de la formation initiale par apprentissage ; le quart des diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue.

DIPLÔMES DES ÉCOLES DE COMMERCE - Ensemble des diplômés des établissements privés ou consulaires, ayant obtenu un titre visé ou non par le MENESR (voir 6.9). À partir de la session 2013 sont comptabilisés les diplômés obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue. Ces deux régimes d'inscription ne sont recensés que par la source SISE qui couvre 90 % de l'ensemble des diplômés des écoles de commerce.

VISA DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE - Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG). Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

MBA - *Master of business administration*. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- (1) Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.
- (2) Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 15.08 ; 13.04.
- Tableaux statistiques, n°s 7201, 7200, 7198, 7195.

1 Évolution du nombre de diplômes des écoles d'ingénieurs, hors formations d'ingénieurs en partenariat.

	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Écoles universitaires (1)	10 266	10 604	9 975	10 410	10 967	10 578	11 173	10 313	11 326	11 560
Part de femmes (%)	27,7	27,8	28,1	28,9	28,3	27,6	29,3	29,6	29,7	29,7
Écoles indépendantes des universités	5 383	5 441	5 538	5 670	5 245	5 660	6 030	7 272	6 257	6 740
Part de femmes (%)	19,6	20,8	20,4	21,9	22,6	24,5	24,3	25,3	25,4	25,7
Total public MENESR	15 649	16 045	15 513	16 080	16 212	16 238	17 203	17 585	17 583	18 300
Part de femmes (%)	24,9	25,4	25,3	26,8	26,4	26,5	27,6	27,9	28,2	28,2
Écoles publiques autres ministères	4 815	5 161	4 743	5 127	5 105	5 333	5 363	5 556	5 619	5 840
Part de femmes (%)	29,0	31,7	32,7	32,7	34,6	34,7	33,8	35,2	35,0	34,9
Écoles privées	6 353	6 470	7 264	7 412	6 936	7 357	7 825	8 207	8 430	8 705
Part de femmes (%)	21,0	21,4	22,5	23,7	22,9	23,9	24,4	25,4	27,7	27,7
Total	26 817	27 676	27 520	28 619	28 253	28 928	30 391	31 348	31 632	32 845
Part de femmes (%)	24,7	25,6	25,9	26,8	27,0	27,3	27,9	28,5	29,3	29,3

► Champ : France métropolitaine + DOM (2).

1. Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques ont été classées parmi les écoles universitaires.
2. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

2 Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce, y compris l'apprentissage et la formation continue à partir de la session 2013.

	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 y compris apprentissage et formation continue	2014
Diplômes visés	12 062	14 307	12 925	11 729	14 309	16 303	17 981	20 645	21 356	26 116	27 313
Part de femmes (%)	48,2	48,3	49,0	49,1	48,3	48,3	49,7	48,7	49,7	49,2	49,0
Certificats d'école	13 117	11 319	11 472	10 517	13 833	12 549	12 233	12 905	13 040	14 923	15 081
dont : mastères	2 153	2 754	1 679	1 885	3 536	2 739	2 613	2 700	3 230	3 696	3 762
MBA	1 872	1 690	2 847	2 063	2 777	2 852	2 213	2 558	2 405	3 178	4 103
Total	25 179	25 626	24 397	22 246	28 142	28 852	30 214	33 550	34 396	41 039	42 394
Part de femmes (%)	47,5	47,4	50,1	49,3	49,2	49,9	50,8	49,6	50,9	50,5	50,5

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

PARMI LES 761 000 jeunes sortis du système éducatif sur les années 2012, 2013 et 2014 en France métropolitaine, 14 % n'ont pas obtenu de diplôme de fin d'enseignement secondaire du second cycle (1). En outre, 42 % de l'ensemble des sortants sont diplômés au plus du second cycle du secondaire et 44 % de l'enseignement supérieur. Plus précisément, 13 % des sortants possèdent un CAP, un BEP, ou équivalent, tandis que 29 % sortent de formation initiale avec un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Par ailleurs, 14 % des jeunes sortants sont diplômés de l'enseignement supérieur court et 30 % de l'enseignement supérieur long. La part des sortants sans diplôme ou avec au plus le brevet des collèges est en légère baisse. On observe également une hausse de la part des sortants titulaires au plus d'un baccalauréat technologique ou professionnel et de la part des sortants diplômés du supérieur.

La rénovation de la voie professionnelle et la création du baccalauréat en trois ans à partir de la rentrée 2008 s'est traduite par une modification de la structure des sorties de l'enseignement secondaire. Ainsi, entre 2008 et 2014, la part des sorties au niveau du baccalauréat a gagné 11 points (81,4 %) et celle des sorties au niveau CAP-BEP en a perdu 12 (10,2 %) (2). La part de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle, stable aux alentours de 7,5 % au milieu des années 2000, a augmenté de 2 points en 2010 puis de 0,5 point en 2011 (10,1 %), avant de diminuer de 1,6 point en 2012. La brusque augmentation en 2010 et 2011 est un choc conjoncturel créé par la réforme de la voie professionnelle. Cet indicateur reste sensible aux modifications de la structure de la population scolaire. En 2014, la part des sortants au niveau du baccalauréat augmente de + 1,3 point. Cette hausse s'explique à la fois par l'augmentation des effectifs de terminales (34 000 élèves de plus qu'en 2013) et un meilleur taux de réussite aux épreuves du baccalauréat (+ 1,1 point).

Un objectif de Lisbonne est d'abaisser la part des sortants précoces à 10 % en 2020 (voir 8.31) (3). En 2015, Le taux de sortants précoces vaut 8,9 % en France métropolitaine et 9,3 % en France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte). Relativement stable sur le passé, ce taux connaît une baisse importante entre 2012 et 2013 (- 1,9 point) et entre 2013 et en 2014 (- 1,0 point), qui s'explique en partie par une rupture dans l'enquête Emploi. Il augmente entre 2014 et 2015 (+ 0,2 point en France métropolitaine et + 0,3 point en incluant les DOM). La hausse concerne les filles ; le taux diminue très légèrement chez les garçons.

SOURCES

MENESR-DEPP

(1) Insee, enquêtes Emploi et estimations de population pour le nombre de sortants.

(2) MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et Système d'information sur les apprentis (SIFA). Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.

(3) - Enquêtes Emploi Insee sur le champ de la France métropolitaine, traitement MENESR-DEPP,

- Eurostat à partir des enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ de la France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte), téléchargé sur le Web d'Eurostat début juillet 2016.

DIPLÔMES LES PLUS ÉLEVÉS - Ce sont ceux déclarés par les répondants aux enquêtes Emploi de l'Insee (1).

SORTIE DE FORMATION INITIALE (1) - C'est la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont pas de la formation initiale.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LONG (1) - L'enseignement supérieur court correspond au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômes des écoles de niveau licence ou au-delà.

SORTIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (2) - Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (2) - Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP en deux ans après la sortie de la classe de troisième suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième. Le BEP devient une certification intermédiaire, la plupart du temps préparé en première professionnelle.

SORTANTS PRÉCOCES (3) - Ce sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation (formelle ni non formelle) au cours des quatre dernières semaines et ne sont pas diplômés ou au plus du brevet des collèges.

RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI (3) - Le questionnaire de l'enquête Emploi a été fortement rénové en 2013. L'intervalle de confiance de l'indicateur est de 1 point.

AVERTISSEMENT

Les données 2013, 2014 et 2015 issues des enquêtes emploi sont provisoires.

Le nombre de sortants de formation initiale repose sur une nouvelle estimation. Réalisée jusque-là uniquement à partir de l'enquête Emploi de l'Insee, elle est calculée, dorénavant, à partir des estimations de la population de l'Insee et de la structure par âge des sortants issus de l'enquête Emploi. Cette estimation, plus précise, aboutit à un nombre de sortants de formation supérieur.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 12.15 ; 10.12.

- Éducation et Formation n° 84, décembre 2013.

1 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé



	Année de sortie de formation initiale							
	2009-2010-2011		2012-2013-2014 (p)					
	Ensemble		Ensemble		Hommes		Femmes	
	En milliers	En %	En milliers	En %	En %	En %	En %	En %
DEA, DESS, master, doctorat	95	12	100	13	8	17		
Écoles supérieures	39	5	53	7	8	5		
Licence, maîtrise	79	10	76	10	10	10		
DEUG, BTS, DUT et équivalent	93	12	98	13	14	13		
Paramédical et social	23	3	8	1	0	2		
Total diplômés des études supérieures	329	42	335	44	40	49		
Baccalauréat général	70	9	60	8	7	9		
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	149	19	160	21	22	21		
CAP, BEP ou équivalent	109	14	100	13	15	10		
Total diplômés du second cycle du secondaire	328	42	320	42	44	40		
Brevet seul	55	7	53	7	8	6		
Aucun diplôme	70	9	53	7	8	5		
Total brevet et aucun diplôme	125	16	106	14	16	11		
Total sortants de formation initiale	782	100	761	100	100	100		

► Champ : France métropolitaine, données provisoires sur 2012-2013-2014.

Lecture : en moyenne sur 2012, 2013 et 2014, 761 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 44 % sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

2 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe, en %.

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire									
	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014		
								Total	Garçons	Filles
Terminales générales et technologiques	55,5	53,8	54,4	55,0	53,9	51,6	55,5	54,0	48,6	59,4
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	14,4	16,2	17,1	17,8	23,3	28,1	24,6	27,4	28,7	26,1
Total sorties au niveau du baccalauréat	69,9	70,0	71,5	72,8	77,2	79,7	80,1	81,4	77,3	85,5
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,6	2,6	2,1	0,7	0,5	0,4	0,2	0,2	0,3	0,2
Année terminale de CAP ou BEP	19,9	19,9	18,8	16,8	12,2	11,4	10,7	10,0	12,7	7,1
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	22,5	22,5	20,9	17,5	12,7	11,8	10,9	10,2	13,0	7,3
Seconde ou première générales et technologiques	2,0	1,8	1,8	1,3	1,0	1,1	1,1	1,1	0,8	1,3
Première professionnelle				2,3	3,8	2,4	2,9	2,6	2,9	2,2
Seconde professionnelle			0,7	2,4	2,6	2,4	2,2	2,1	2,5	1,8
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	5,6	5,7	5,1	3,7	2,7	2,6	2,8	2,6	3,5	1,7
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	7,6	7,5	7,6	9,7	10,1	8,5	9,0	8,4	9,7	7,2
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine.

3 Les sorties précoces par sexe, en %.

	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (1)	2014 (1)		2015	
									hors DOM	y c. DOM	hors DOM	y c. DOM
Hommes	14,3	15,2	13,8	14,5	15,3	14,1	13,7	10,7	9,8	10,2	9,7	10,1
Femmes	10,6	10,5	9,9	10,3	10,2	10,4	10,0	8,6	7,5	7,9	8,1	8,5
Ensemble	12,5	12,8	11,8	12,4	12,7	12,3	11,8	9,7	8,7	9,0	8,9	9,3

► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013 et France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) à partir de 2014, données provisoires sur 2013, 2014 et 2015.

1. Rupture de séries dans l'enquête Emploi de l'Insee en 2013. La comparabilité des données 2013 et 2014 avec celles des années précédentes est donc limitée.

Lecture : en 2015, le taux de sortants précoces en France métropolitaine est de 8,9 %.

AU 1^{ER} FÉVRIER 2015, sept mois après la fin de leurs études, 43 % des lycéens sortants d'une année terminale de formation professionnelle exercent un emploi, 44 % sont au chômage et 13 % se déclarent inactifs ou en stage de formation (1). La situation des lycéens sur le marché du travail est quasiment identique à celle de 2014.

Obtenir le diplôme préparé joue très favorablement sur les chances de trouver un emploi rapidement, quel que soit le niveau de formation. Cet avantage est de 14 points : 46 % des lycéens ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi, contre 32 % dans le cas contraire. Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes. Mais l'écart entre diplômés et non diplômés de même niveau d'études diminue lorsque ce niveau augmente.

Le type d'emploi le plus souvent occupé est un emploi à durée déterminée (40 %), auquel on peut ajouter l'intérim (15 %) et l'emploi aidé (12 %). Les emplois à durée indéterminée ne représentent plus qu'un tiers des emplois (33 %).

Sept mois après la fin des études, les filles semblent être plus souvent en emploi que les garçons (45 % contre 42 %) (2). Mais cet avantage apparent est principalement dû au fait qu'elles sont plus représentées dans les formations aux services et en BTS. Globalement, l'insertion à court terme des lycéens est plus favorable après une formation dans le secteur des services (46 % en emploi) qu'après une formation dans le secteur de la production (39 %). L'avantage des formations pour les services concerne plus spécifiquement le niveau CAP d'une part et les jeunes filles d'autre part.

Dans le secteur de la production, le taux d'emploi est le plus élevé pour le domaine de spécialités « technologies industrielles » (49 %) (3). Cela s'explique par le profil des sortants : ils sont pour la plupart formés au niveau BTS. Le taux d'emploi est le plus faible dans le domaine « matériaux souples » (31 %). Les formations de niveau V y sont surreprésentées d'une part et les taux d'emploi y sont faibles pour tous les diplômes.

Dans le secteur des services, le taux d'emploi est le plus élevé pour les domaines « services aux personnes » (55 %). Il est le plus bas pour le « secrétariat, communication et information » et les « services à la collectivité » (40 %).

L'ENQUÊTE - L'enquête Insertion dans la vie active (IVA) rend compte de l'insertion professionnelle des sortants des formations professionnelles de lycée (y compris BTS) sous tutelle de l'Éducation nationale, sept mois après la fin de leur formation initiale. Les résultats représentent la situation de l'ensemble des sortants d'une année terminale de formation (France métropolitaine et DOM). Les sortants du diplôme de comptabilité et de gestion, peu nombreux, sont exclus de cette analyse.

SORTANTS DE LYCÉE - Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée au 1^{er} février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

TAUX D'EMPLOI - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs ; les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

EMPLOIS NON AIDÉS

- EDI : Emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes travaillant à leur compte).
- EDD : Emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

EMPLOIS AIDÉS - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

CLASSE DE SORTIE - Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. Ce n'est donc pas toujours le plus haut diplôme obtenu.

DOMAINE DE SPÉCIALITÉS - Un nouveau regroupement des spécialités de la Nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) a été opéré cette année, en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants d'apprentissage.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquêtes « IVA » menées au 1^{er} février 2014 et 2015 auprès des sortants de lycée.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.12 ; 15.15.

1 Situation au 1^{er} février 2015 des lycéens, selon la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
			EDI (4)	Intérim	EDD (4)	Emploi aidé			
CAP terminale (1)	Oui (78,3 %)	27,1	34,4	12,3	40,4	12,9	58,3	14,6	14,6
	Non (21,7 %)	14,0	36,8	16,2	36,9	10,1	61,3	24,7	4,1
Bac pro terminale (2)	Oui (78,7 %)	44,3	30,8	15,1	42,2	11,9	43,1	12,6	40,5
	Non (21,3 %)	30,2	33,6	20,9	36,1	9,4	52,8	17,0	10,9
BTS terminale (3)	Oui (83,6 %)	60,4	35,0	13,3	38,9	12,8	31,4	8,2	25,0
	Non (16,4 %)	52,1	38,0	16,4	36,6	9,0	36,2	11,7	4,9
Ensemble	Oui (80,1 %)	46,2	32,9	14,1	40,7	12,3	42,2	11,6	80,1
	Non (19,9 %)	32,3	35,7	18,7	36,3	9,3	50,4	17,3	19,9
Ensemble		43,4	33,3	14,8	40,0	11,9	43,9	12,7	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2014		43,7	34,5	14,7	37,2	13,6	45,5	10,8	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Y compris mention complémentaire de niveau V.
2. Y compris mention complémentaire de niveau IV et brevet des métiers d'art.
3. Y compris diplôme de technicien supérieur, diplôme des métiers d'arts.
4. EDI : emploi à durée indéterminée, EDD : emploi à durée déterminée.

2 Taux d'emploi au 1^{er} février 2015 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (1)	23,6	25,1	21,3	27,4	21,6	28,9	20,5	26,7
Bac pro terminale (2)	41,0	41,6	40,4	41,9	40,8	41,4	36,9	42,1
BTS terminale (3)	56,9	61,2	56,1	60,3	56,1	57,9	56,6	61,6
Ensemble	42,2	44,8	39,4	46,1	40,1	45,7	34,9	46,2
Rappel au 1 ^{er} février 2014	43,6	43,9	40,7	45,8	41,6	46,9	34,9	45,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, et 3 : idem tableau 1.

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2015 selon le domaine de spécialité de formation et la classe de sortie, en %.

Domaine de spécialité	CAP terminale (1)	Bac pro terminale (2)	BTS terminale (3)	Ensemble	Répartition des sortants
Mécanique et structures métalliques	20,2	42,1	63,8	41,0	25,3
Électricité, électronique	16,1	35,5	55,1	38,0	21,1
Génie civil, construction, bois	20,2	40,8	58,5	36,1	19,7
Alimentation et agroalimentaire, transformation	26,1	50,3	57,8	38,1	13,5
Technologies industrielles	17,3	34,6	51,0	48,7	8,5
Énergie, chimie, métallurgie	19,7	40,3	60,0	43,7	7,1
Matériaux souples	18,0	32,2	54,1	30,8	4,8
Ensemble production	21,3	40,4	56,1	39,4	100,0
Commerce, vente	13,7	37,4	60,5	41,3	29,5
Services aux personnes (santé, social)	44,7	51,0	72,2	54,7	21,3
Secrétariat, communication et information	22,4	29,7	51,3	40,0	14,0
Finances, comptabilité	-	31,5	58,6	49,0	13,7
Hôtellerie, restauration, tourisme	27,5	54,1	65,2	48,7	10,1
Transport, manutention, magasinage	36,9	51,7	61,5	49,3	4,5
Coiffure esthétique	30,4	47,1	67,3	41,4	3,8
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	27,3	48,3	53,5	40,2	3,2
Ensemble services	27,4	41,9	60,3	46,1	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, et 3 : idem tableau 1.

AU 1^{ER} FÉVRIER 2015, sept mois après la fin de leur formation, 62 % des sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS sont en emploi (1). La situation est sensiblement la même que l'année précédente. Par ailleurs, près de 33 % des sortants sont au chômage et environ 6 % sont inactifs (en stage de formation ou sans emploi et n'en recherchant pas). Obtenir le diplôme préparé procure un avantage de 19 points sur l'insertion à court terme : 66 % des apprentis ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi contre 47 % dans le cas contraire.

Au niveau IV, le taux d'emploi à l'issue d'un brevet professionnel (BP) est parmi les meilleurs : 76 % pour les sortants diplômés, soit dix points de plus que pour les sortants diplômés du bac professionnel et le même taux que les titulaires d'un BTS.

Lorsqu'ils travaillent, une majorité des anciens apprentis ont un emploi à durée indéterminée (54 %) ou à durée déterminée (28 %) et plus rarement un emploi aidé (9 %) ou en intérim (9 %).

Sept mois après la fin de l'apprentissage, les filles sont un peu moins souvent en emploi que les garçons (2). Le moindre emploi des filles s'observe dans les deux secteurs de formation (production, services) et pour tous les niveaux de formation, à l'exception des sortantes de BTS dans le secteur des services.

Le taux d'emploi varie fortement selon le diplôme, mais aussi selon le domaine de spécialité. Ainsi, après une formation de niveau V à III, il s'échelonne de 55 % dans la « coiffure-esthétique » à 78 % dans les « services aux personnes » (3). Dans le secteur de la production, le taux d'emploi est le plus élevé pour les sortants de la spécialité « technologies industrielles », mais ces apprentis possèdent souvent un diplôme de niveau III. Les spécialités « alimentation et agroalimentaires » et celles du « génie civil, construction, bois » sont celles où il est le plus difficile de trouver un emploi.

Dans le secteur des services, sortir d'un CAP du domaine des « services aux personnes » ou du « transport-manutention, magasinage » permet de trouver un emploi plus facilement qu'en moyenne parmi les sortants de ce niveau. Pour les sortants d'un brevet professionnel, la spécialité des « services aux personnes » offre aussi de nombreux débouchés, ainsi que les « services à la collectivité » et les formations relevant du domaine « commerce-vente ». En baccalauréat professionnel, ce sont encore les formations « services aux personnes » qui sont les plus porteuses, avec « l'hôtellerie-restauration-tourisme ».

L'ENQUÊTE - L'enquête insertion professionnelle des apprentis (IPA) interroge chaque année au 1^{er} février les apprentis sortants de CFA (quel que soit leur ministère de tutelle, quelle que soit leur formation et la classe suivie [classe terminale ou intermédiaire]) en France métropolitaine et dans les DOM. Cette analyse porte sur les seuls sortants d'une année terminale de formation.

SORTANTS D'APPRENTISSAGE - Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2013-2014, non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2015 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

TAUX D'EMPLOI - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs ; les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

EMPLOIS NON AIDÉS

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, personnes travaillant à leur compte, engagés dans l'armée).

- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).

- Intérim.

EMPLOIS AIDÉS - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

CLASSE DE SORTIE - Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. Ce n'est donc pas toujours le plus haut diplôme obtenu.

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX I ET II - Préparation d'un diplôme universitaire de niveau égal ou supérieur à la licence, ou un diplôme de grande école.

DOMAINE DE SPÉCIALITÉS - Un nouveau regroupement des spécialités de la Nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) a été opéré cette année, en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants de lycée.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquêtes IPA menées aux 1^{ers} février 2014 et 2015 auprès des sortants d'apprentissage.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.13 ; 15.14.

1 Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2015 selon la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
			EDI (5)	Intérim	EDD (5)	Emploi aidé			
CAP terminale (1)	Oui (79,8 %)	54,8	50,5	8,4	30,9	10,2	39,9	5,3	34,8
	Non (20,2 %)	31,7	43,4	15,0	34,8	6,8	59,1	9,2	8,8
BP terminale (2)	Oui (79,9 %)	75,9	62,1	4,9	29,4	3,6	19,5	4,6	14,3
	Non (20,1 %)	57,2	52,2	8,7	34,2	4,9	37,1	5,7	3,6
Bac pro terminale (3)	Oui (81,0 %)	66,0	54,9	10,8	24,4	9,9	27,8	6,2	12,6
	Non (19,0 %)	51,7	50,7	15,1	29,4	4,8	40,7	7,6	3,0
BTS terminale (4)	Oui (78,3 %)	77,4	53,2	8,6	23,4	14,8	17,7	4,9	18,0
	Non (21,7 %)	64,4	51,1	12,4	30,8	5,7	29,8	5,8	5,0
Ensemble	Oui (79,7 %)	65,5	54,3	8,1	27,6	10,0	29,3	5,2	79,7
	Non (20,3 %)	47,1	49,1	12,8	32,4	5,7	45,4	7,5	20,3
Ensemble		61,7	53,5	8,8	28,3	9,4	32,6	5,7	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2014		61,7	54,8	8,3	27,5	9,4	32,7	5,6	100,0
Diplômes de niveaux I et II	Oui (92,9 %)	75,8	61,6	6,1	24,9	7,4	19,8	4,4	
	Non (7,1 %)	65,7	67,5	5,2	21,4	5,9	26,5	7,8	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris CAP agricole, mention complémentaire de niveau V, titres professionnels de niveau V.
- Y compris BP agricole, brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, brevet technique des métiers.
- Y compris bac pro agricole, mention complémentaire de niveau IV.
- Y compris BTS agricole, DUT, diplômes de la santé et du social de niveau III.
- EDI : emploi à durée indéterminée ; EDD : emploi à durée déterminée.

2 Taux d'emploi au 1^{er} février 2015 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (1)	51,0	47,9	49,8	50,9	50,1	57,5	47,9	48,0
BP terminale (2)	73,8	70,2	73,2	71,0	74,1	72,2	66,0	70,8
Bac pro terminale (3)	65,8	56,0	66,6	56,8	67,7	57,5	54,8	56,3
BTS terminale (4)	75,6	73,0	76,6	72,9	77,6	71,8	68,6	73,6
Ensemble	62,1	61,1	60,8	63,2	61,4	64,9	55,5	62,4
Rappel au 1 ^{er} février 2014	62,1	60,9	60,7	63,0	61,5	64,3	54,0	62,4
Diplômes de niveaux I et II	75,4	74,8	76,3	74,7	76,4	74,8	75,8	74,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, 3, et 4 : idem tableau 1.

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2015 selon le domaine de spécialité de formation et la classe de sortie, en %.

Domaine de spécialité	Taux d'emploi					Répartition des sortants en structure (du CAP au BTS)	Taux d'emploi Diplômes de niveaux I et II
	CAP terminale (1)	BP terminale (2)	Bac pro terminale (3)	BTS terminale (4)	Ensemble (du CAP au BTS)		
Génie civil, construction, bois	48,6	74,2	67,7	73,9	57,3	25,0	81,3
Alimentation et agroalimentaire, transformation	51,6	79,2	66,3	81,4	57,2	24,1	79,7
Mécanique et structures métalliques	47,7	73,5	69,0	80,7	63,3	17,0	78,9
Agriculture	48,4	66,9	61,6	74,5	61,7	14,8	75,0
Électricité, électronique	47,6	66,8	62,2	77,3	63,2	8,3	78,2
Énergie, chimie, métallurgie	53,0	74,3	71,6	75,3	66,6	6,0	77,0
Technologies industrielles	n.s.	n.s.	70,5	76,4	75,2	4,2	71,2
Matériaux souples	63,7	56,2	n.s.	n.s.	61,0	0,6	63,2
Ensemble production	49,8	73,2	66,6	76,6	60,8	100,0	76,3
Commerce, vente	39,9	71,4	55,4	71,4	57,1	30,4	73,2
Services aux personnes (santé, social)	70,4	80,1	65,4	85,1	77,5	20,2	80,4
Coiffure esthétique	35,8	63,1	n.s.	78,8	54,5	15,4	—
Hôtellerie, restauration, tourisme	50,2	66,3	64,2	72,3	57,2	10,7	77,1
Finances, comptabilité	—	64,1	57,2	75,5	74,8	7,6	76,9
Secrétariat, communication et information	52,3	65,5	45,4	63,0	60,1	6,5	75,6
Transport, manutention, magasinage	71,1	n.s.	58,8	71,1	68,0	6,8	77,0
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	43,9	71,7	51,2	64,9	58,4	2,2	65,6
Formations générales	—	n.s.	—	63,1	63,2	0,2	67,3
Ensemble services	50,9	71,0	56,8	72,9	63,2	100,0	74,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, 3 et 4 : idem tableau 1.

DÉFINITIONS

En 2015, 63 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans poursuivent leurs études initiales, 8 % cumulant leurs études avec un emploi (1). 37 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont terminé leur formation initiale : 21 % sont en situation d'emploi, 8 % sont chômeurs et 8 % sont inactifs.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'Insee, le taux de chômage au sens du BIT est de 9,9 % pour la population active métropolitaine au quatrième trimestre 2015, il atteint 25,5 % chez les 15-24 ans. Moins le niveau d'études atteint est élevé, plus le risque de chômage est important. En 2015, quand ils ont quitté leurs études initiales depuis un à quatre ans, 11,6 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage contre 24,2 % de ceux ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et 51,4 % des jeunes ayant pour plus haut diplôme le brevet des collèges ou aucun diplôme (2). Ce constat est d'autant plus vrai en période de conjoncture défavorable car les moins diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD, etc.). Entre 2008 et 2009, période de crise économique, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale augmente de 6 points : + 3 points pour les diplômés du supérieur, + 6 points pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire du second cycle et + 11 points pour les moins diplômés. Entre 2009 et 2011, période de reprise économique, le chômage des jeunes a légèrement décroché, essentiellement pour les jeunes sortis sans aucun diplôme ou avec au plus le brevet des collèges. Entre 2014 et 2015, le chômage est stable pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire du second cycle et pour les diplômés du supérieur. Il est en diminution pour les moins diplômés (- 2 points), baisse provenant essentiellement de la hausse d'inactivité chez ses derniers.

Les jeunes de diplômés plus élevés occupent plus souvent un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure (3). En 2015, les jeunes en emploi sortis depuis un à quatre ans de formation initiale diplômés de l'enseignement supérieur long occupent essentiellement des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures ou des emplois de professions intermédiaires. Les emplois des diplômés du supérieur court sont majoritairement des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés de CAP, BEP, du brevet des collèges et les sans-diplôme occupent très majoritairement des emplois d'employés ou d'ouvriers, qualifiés ou non qualifiés.

LE « TAUX DE CHÔMAGE » - Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec le bureau international du travail (BIT).

LES INACTIFS - Ce peut être des personnes en reprise d'études ou bien en formation continue.

LA RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2003 - Elle est principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année.

LA RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2013 - La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables professions et diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail. L'Insee a calculé des pondérations rétro-polées de 2003 à 2012 de sorte à lisser les ruptures de série de l'emploi et du chômage. Elles sont utilisées ici.

LA SORTIE DE FORMATION INITIALE - Conformément au Bilan Formation-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles).

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LONG - L'enseignement supérieur court correspond au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

LES CATÉGORIES DE PROFESSIONS - Elles proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. On a regroupé ici les chefs d'entreprise avec les cadres ; les agriculteurs, les artisans et les commerçants avec les professions « intermédiaires » qui comprennent les responsables « non cadres ». Les employés dits « qualifiés » sont les employés civils (sans agents de service), les policiers et militaires et les employés administratifs d'entreprise (sans agents de sécurité).

SOURCES

Enquêtes Emploi Insee sur le champ de l'ensemble des ménages de France métropolitaine, traitement MENESR-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.09.

- « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref du CEREQ* n° 283, mars 2011.

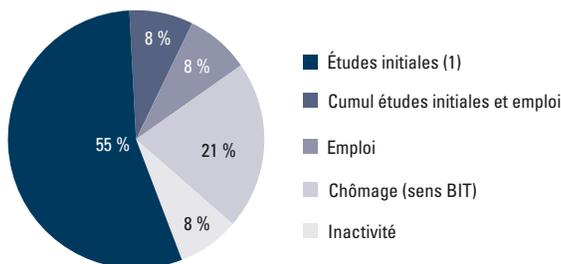
- Bilan Formations et emploi, édition 2013, Insee.

www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=form-emploi®_id=0

- Le Rhun B., Pollet P., *France Portrait Social*, édition 2011, « Diplôme et insertion professionnelle ».

- Minni C., *Dares Analyses*, n° 072, octobre 2010, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009 ».

1 La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2015



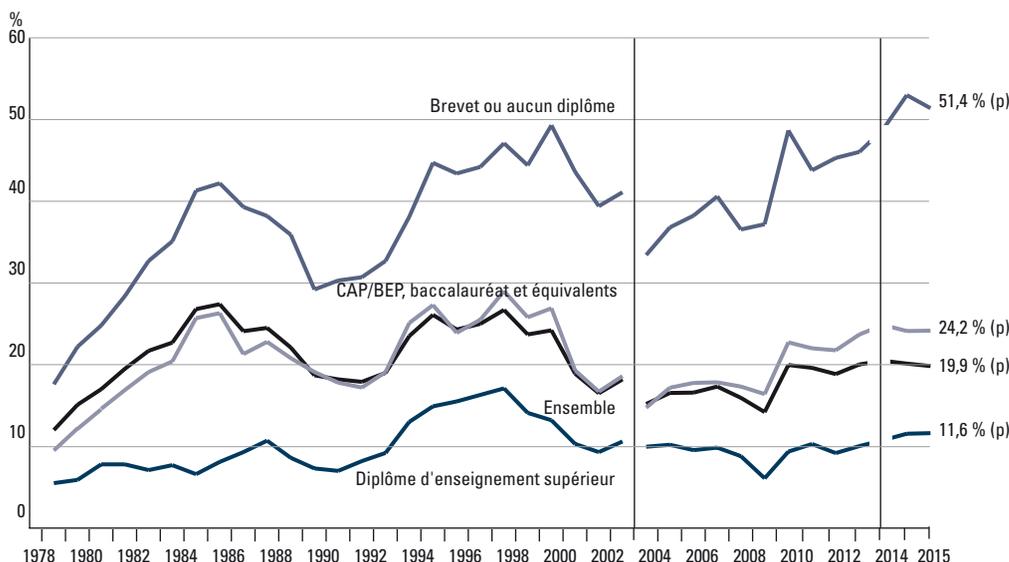
► **Champ : France métropolitaine, données provisoires.**

1. Dont les 1 % de jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT.

Lecture : en 2015, 55 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi.

8 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

2 Taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %.



► **Champ : France métropolitaine, les données 2013, 2014 et 2015 sont provisoires.**

Note : jusqu'en 2002, les enquêtes emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année.

Par ailleurs, le questionnaire de l'enquête emploi a été fortement révisé en 2013, en particulier sur les questions attenantes à la formation.

Lecture : en 2015, 19,9 % des jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

3 Catégorie socioprofessionnelle en 2015 des jeunes en emploi et sortis de formation initiale depuis 1 à 4 an, en %.

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Cadres et professions intellectuelles (1)	41	3	1	1	1	18
Professions intermédiaires (2)	41	48	21	7	11	31
Employés qualifiés	12	23	25	18	11	18
Employés non qualifiés	4	10	20	24	30	13
Ouvriers qualifiés	1	8	19	31	19	12
Ouvriers non qualifiés	1	8	14	19	28	8
Total	100	100	100	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine, données provisoires.**

1. Y compris chefs d'entreprises.

2. Y compris agriculteurs, artisans et commerçants.

Lecture : 31 % des jeunes qui sont en emploi en 2015 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

DÉFINITIONS

En 2015, le nombre des entrées dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience et le nombre des candidatures déposées ont enregistré une nouvelle baisse de 2 % par rapport à 2014, avec respectivement 29 500 nouvelles recevabilités accordées et 19 800 livrets 2 déposés (1). Les jurys VAE ont examiné 19 300 dossiers (- 3 %) et permis la délivrance de 13 100 diplômes (- 2 %) (2). Depuis 2011, le nombre des diplômes délivrés a reculé moins vite que celui des demandes recevables et des candidatures (- 3 % contre - 8 %), l'amélioration du taux de validation venant compenser en partie le fléchissement de la demande de VAE.

En amont du parcours VAE, les diplômes du supérieur représentent 50 % des recevabilités, soit 2 points de plus qu'en 2014 (3). En aval, le poids du niveau V se renforce : il représente respectivement 23 % des candidatures examinées et 26 % des validations totales contre 20 % des recevabilités.

34 % des candidatures examinées par un jury de VAE cherchent à valider un BTS (6 500), 22 % un CAP (4 150) et 17 % un baccalauréat professionnel (3 200) (4). Par rapport à 2014, le nombre des dossiers examinés visant un baccalauréat professionnel a reculé de 16 % (- 2 % pour le BTS) alors que, celui des dossiers examinés visant un CAP a au contraire progressé (+ 1 %). Neuf candidats sur dix briguent une spécialité de services, dont une majorité plus spécifiquement une spécialité du domaine des services aux personnes. Les deux diplômes les plus demandés, toujours le CAP Petite enfance et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), appartiennent à ce domaine et représentent le quart des candidatures et des diplômes délivrés.

Les candidats à la VAE sont surtout des femmes et des personnes occupant un emploi (5). La participation des demandeurs d'emploi est plus importante à l'entrée du dispositif : en 2015, 33 % des dossiers recevables concernent des chômeurs, contre 27 % pour les candidatures au diplôme. Neuf candidats sur dix sont âgés de trente ans ou plus.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) - Inscrite dans l'article L. 335-5 du code de l'éducation, elle permet depuis 2002 d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail (art L. 6313-1).

Elle concerne ici tous les diplômes à finalité technologique et professionnelle de l'Éducation nationale. Toute personne peut être candidate à la validation des acquis dès lors qu'elle peut justifier avoir exercé pendant au moins trois ans une des activités, ou l'intégralité des activités, correspondant à la certification recherchée.

L'examen du livret 1 établit la recevabilité de la demande en vérifiant que l'expérience est suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. La validation des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles qui sont décrites dans le livret 2.

DISPOSITIF ACADÉMIQUE DE VALIDATION DES ACQUIS (DAVA)

Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un DAVA, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent souvent par délégation des divisions des examens et concours (DEC) pour traiter la recevabilité des demandes et parfois même aussi l'organisation des jurys. En amont de l'activité de validation, les conseillers VAE informent et orientent les candidats potentiels et s'assurent de la recevabilité des demandes. Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider les candidats à la constitution du livret 2 et les préparer à l'entretien devant un jury. Ce dispositif concerne les diplômes du MENESR préparés en lycée et délivrés par les recteurs, avec les trois diplômes d'éducateurs sous cotutelle du ministère chargé des affaires sociales (DEES, DEETS et DEME) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG.

L'ENQUÊTE - Elle comptabilise des dossiers aux différentes étapes du processus de validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel. L'année de référence est l'année civile et un parcours VAE entamé une année peut se terminer l'année suivante. Ainsi, les stocks de candidats mesurés aux différentes étapes, une année donnée, ne concernent pas toujours les mêmes individus.

DEES, DEETS, DEME, DCG, DSCG - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

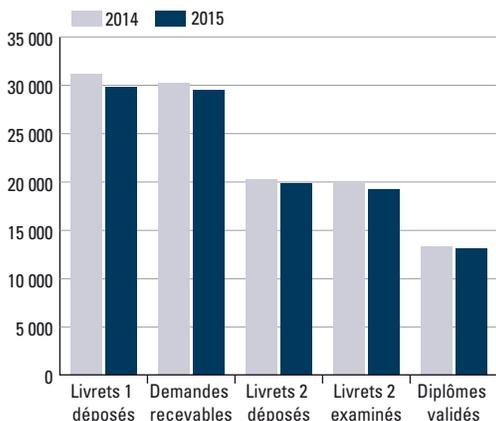
SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS

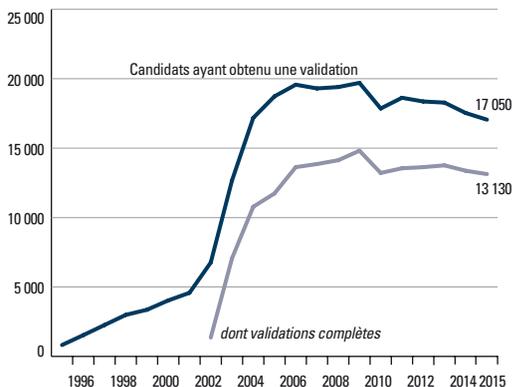
- Notes d'Information : 15.39 ; 14.40 ; 14.32.

1 Les différentes étapes du parcours VAE, effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014 et 2015.



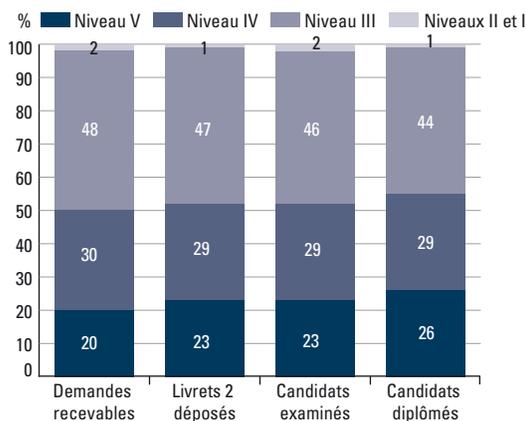
► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



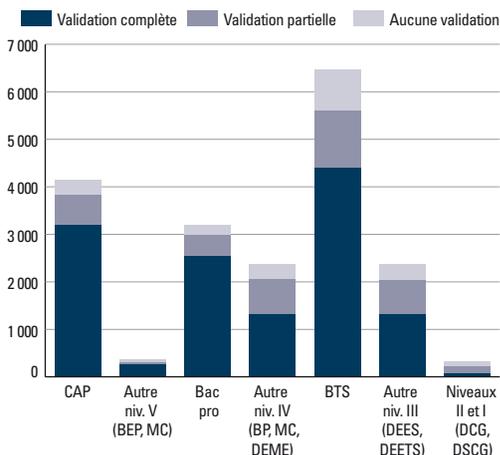
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

3 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2015 par niveau, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

4 Répartition des candidats à la VAE examinés en 2015 selon le diplôme visé



► Champ : France métropolitaine + DOM.

5 Profil des candidats à la VAE en 2015, en %.

		Candidats recevables	Livrets 2 déposés
Sexe	Hommes	37	34
	Femmes	63	66
	Total	100	100
Âge	Moins de 25 ans	1	1
	25-29 ans	13	9
	30-39 ans	38	36
	40-49 ans	35	39
	50 ans et plus	13	15
	Total	100	100
Situation par rapport à l'emploi	Demandeurs d'emploi	33	27
	En emploi	66	72
	Inactifs	1	1
	Total	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

CRÉÉE EN 2002, le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue une voie d'accès aux diplômes. C'est un moyen de reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience.

En 2014, dans les universités et au Cnam, 4 300 personnes ont obtenu la totalité ou une partie de diplôme ou titre de l'enseignement supérieur en passant par la VAE (tous jurys confondus) (1). Ce nombre baisse de 5 % par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par une forte diminution des validations partielles en premier jury (- 14 %) et des validations totales en post-premier jury (- 12 %). En revanche, le nombre de validations totales en premier jury continue d'augmenter (+ 2 %), augmentation quasi continue depuis la mise en place du dispositif (2). Les validations totales en premier jury, au nombre de 2 591 en 2014, représentent la plus grande part de l'ensemble des validations délivrées (61 %).

La licence professionnelle est le diplôme le plus fréquemment obtenu en premier jury de VAE (39 %) à tous les âges excepté pour les 50 ans ou plus qui obtiennent dans une plus grande proportion un master (38 % obtiennent un master contre 35 % une licence professionnelle) (3). Il est aussi le diplôme le plus délivré totalement en premier jury (45 % contre 31 % pour les masters). En revanche, c'est le master qui est le diplôme le plus délivré partiellement en premier jury ou totalement en post-premier jury (44 % en validation partielle en premier jury et 43 % en validation totale en post-premier jury contre respectivement 27 % et 37 % de licences professionnelles).

Les principaux bénéficiaires de la VAE en premier jury sont déjà titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 : ils représentent 40 % des bénéficiaires de VAE (4). Comme attendu, la licence professionnelle est délivrée, pour une large part, à des bénéficiaires titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 (20 % de l'ensemble des VAE) et le master à des titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 ou bac + 4 (18 %). La réelle plus-value de la VAE est visible pour 11 % des titulaires d'un baccalauréat qui parviennent à obtenir une licence professionnelle par VAE et pour 12 % des titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 qui décrochent un master.

DISPOSITIF DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) INSCRIT AU CODE DE L'ÉDUCATION EN APPLICATION DU DÉCRET N°2013-756 DU 19 AOÛT 2013 - Il institue un droit individuel, ouvert à tous depuis 2002, à l'obtention de tout ou partie de diplôme ou certification par la seule VAE, sans passer par la formation. La VAE constitue un mode d'accès à la certification, au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés. Pour cela, elles doivent avoir été recensées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé.

Toutes les demandes sont instruites à l'université par la cellule d'accueil des adultes en reprise d'études (ou un service analogue) dont la mission est d'aider les candidats à mieux définir leur projet et à les accompagner à différentes étapes de la procédure.

L'octroi des validations relève de jurys. Ceux-ci peuvent accorder, lors d'un premier passage en jury, des validations partielles, à défaut de la totalité de la certification et se prononcer sur le parcours restant à accomplir par le candidat pour obtenir la totalité de la certification. Ainsi, le parcours vers la validation totale d'un diplôme peut s'étaler parfois sur plusieurs années.

BÉNÉFICIAIRES DE VALIDATIONS - Il s'agit des candidats qui ont obtenu le diplôme complet (validation totale) ou une partie du diplôme visé (validation partielle) dès leur premier passage devant un jury (premier jury) ou après plusieurs passages devant un jury (post-premier jury).

DUT, DEUST, DNTS - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

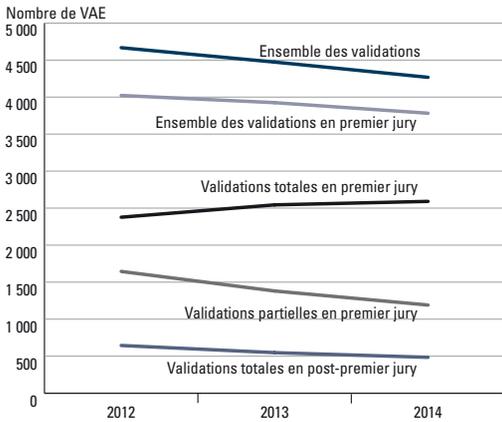
SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 67 auprès des services de formation continue des universités et du Cnam.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.40.

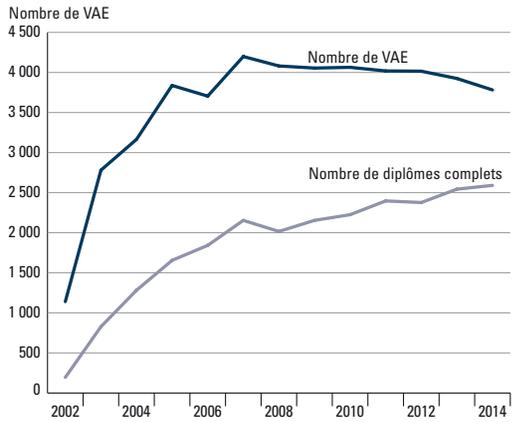
1 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le résultat de la validation entre 2012 et 2014



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

Note : toutes les VAE sont comptabilisées ici (premier jury et post-premier jury).

2 Évolution du nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE) délivrées en premier jury depuis 2002



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

Note : Seules les VAE délivrées en premier jury sont comptabilisées ici.

3 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le diplôme obtenu et l'âge en 2014, en %.

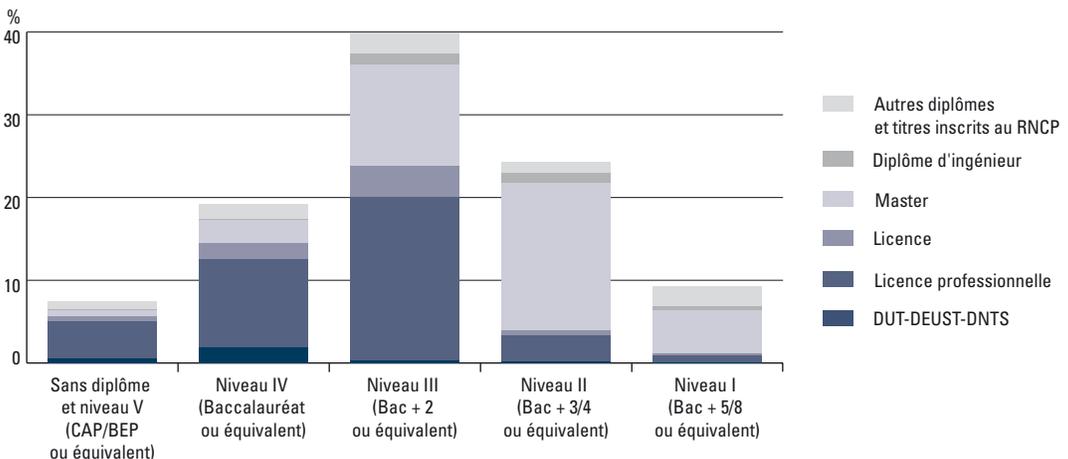
	En premier jury							En post-premier jury
	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Ensemble des bénéficiaires	Validations totales	Validations partielles	Validations totales
DUT-DEUST-DNTS	2,6	3,1	3,1	2,4	3,1	3,3	2,6	2,9
Licence professionnelle	47,4	40,4	40,0	34,7	39,2	44,7	27,3	36,9
Licence	6,2	7,0	8,2	7,4	7,8	8,2	6,9	4,5
Maîtrise	1,0	2,6	2,4	1,9	2,3	1,4	3,9	7,8
Master	34,5	34,8	33,1	37,6	34,7	30,5	44,0	43,3
Doctorat	0,5	0,4	0,5	0,7	0,4	0,7	0,0	0,6
Diplôme d'ingénieur	5,2	4,8	2,8	1,8	3,6	2,7	5,3	2,6
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	2,6	6,9	9,9	13,5	8,9	8,5	10,0	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Répartition des bénéficiaires selon l'âge dans le dispositif	5,2	35,3	40,3	18,1				

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

Note : toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différents diplômes.

Les résultats établis sur la base des répondants donnent surtout des ordres de grandeur.

4 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le diplôme visé et le diplôme le plus élevé possédé en 2014, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

Note : seules les VAE délivrées en premier jury sont comptabilisées ici.

DÉFINITIONS

En 2014, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère en charge de l'enseignement supérieur a délivré, au titre de la formation continue, un total de 89 200 diplômes (1). 64 % sont des diplômes nationaux, le reste étant constitué de diplômes d'universités ou d'établissements. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 11 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formation confondus, initiale ou continue. Pour les universités seules, ce taux est de 10 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE, voir 8.29).

Sur les 57 200 diplômes nationaux délivrés en formation continue, 83 % ont été délivrés aux niveaux I et II (respectivement 34 % et 49 %), 7 % au niveau III et 10 % au niveau IV (2). Deux diplômes dominent : la licence professionnelle (16 200 délivrées, dont 56 % dans les IUT) et le master (16 400 délivrés, soit 29 % de l'ensemble). Au niveau IV, 5 700 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU), capacité en droit et diplômes de français langue étrangère (DELf et DALF) ont été délivrés dans le cadre de la formation continue ; le nombre de DAEU B « scientifique » est toujours en légère diminution.

Les universités, les universités de technologie et les INP ont délivré 48 100 diplômes nationaux en 2014, un nombre presque équivalent à celui de 2013. Seul le nombre de diplômes de niveau II présente une augmentation de 6 %.

Le Cnam a délivré 8 200 diplômes nationaux en 2014, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2013, due principalement aux niveaux II et III.

Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements ont délivré plus de 800 diplômes, dont près de 400 avec un label MBA.

Les IUT, quant à eux, ont délivré 11 200 diplômes nationaux dont 45 % dans le secteur de la production industrielle et 55 % dans le secteur des services et 900 diplômes d'établissements (DU). 80 % de ces diplômes sont des licences professionnelles (9 000) et le reste sont des DUT (2 100), respectivement en hausse de 5 % et en baisse de 10 % par rapport à 2013 (3).

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Voir 7.3.

DIPLÔME NATIONAUX ET DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT OU D'UNIVERSITÉ (DU) - Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L.613-1 du code de l'éducation). Dans cette page sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

IUT - Institut universitaire de technologie (composante des universités).

INP - Institut national polytechnique.

UT - Université de technologie.

RNCP - Le répertoire national des certifications professionnelles, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Les **DELf** (Diplôme d'études en langue française) et les **DALF** (Diplôme approfondi de langue française) sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. De plus, les DELf et les DALF peuvent permettre d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

DAEU, DEUG, DEUST, DUT, DNTS, DCG, DESS, DESCF, DSCG, MBA, DRT, HDR - Voir la table des « Sigles » en fin d'ouvrage.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.36.

1 Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2014 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam		Total	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	48 256	48 149	1 667	824	5 949	8 193	55 872	57 166
Nombre de diplômes d'établissements (ou DUJ) délivrés en FC	24 820	30 393	228	266	1 335	1 375	26 383	32 034
Ensemble des diplômes délivrés en FC	73 076	78 542	1 895	1 090	7 284	9 568	82 255	89 200
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	66	61	88	76	82	86	68	64
Part des diplômes d'établissements (ou DUJ) délivrés en FC (%)	34	39	12	24	18	14	32	36
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre total de diplômes nationaux délivrés	502 039	501 449	9 636	12 106	7 408	9 291	519 083	524 134
Part de la FC dans le total des diplômes nationaux délivrés (%)	10	10	17	7	80	88	11	11

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public.

Lecture : en 2014, 48 149 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 61 % des 78 542 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue. Sur les 501 449 diplômes nationaux délivrés par les universités, INP et UT, 10 % sont délivrés au titre de la formation continue.

2 Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam		Total	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Capacité en droit	248	244					248	244
DAEU A (littéraire)	4 855	4 534					4 855	4 534
DAEU B (scientifique)	918	786					918	786
DELFDALF	228	176					228	176
Total niveau IV	6 249	5 740					6 249	5 740
DEUG, DEUST	659	557					659	557
DUT, DNTS	2 529	2 130			17	52	2 546	2 182
Titres RNCP niveau III	166	372	12	7	697	1 063	875	1 442
Diplômes paramédicaux niveau III	119	63					119	63
Total niveau III	3 473	3 122	12	7	714	1 115	4 199	4 244
Licences	4 221	3 667		22	1 450	2 443	5 671	6 132
Licences professionnelles	13 953	15 065		1	761	1 051	14 714	16 117
Maîtrises-Master1	3 192	3 845					3 192	3 845
DCG	2	4	1				3	4
Titres RNCP niveau II	152	163		11	1 583	1 831	1 735	2 005
Total niveau II	21 520	22 744	1	34	3 794	5 325	25 315	28 103
DESS-DEA	135						135	
DESCF-DSCG	3	30					3	30
Masters professionnels	7 474	5 714	134	31			7 608	5 745
Masters ingénieur	97	149	109	59			206	208
Masters recherche	413	437	124	9			537	446
Masters indifférenciés	6 853	8 430	235	139	410	696	7 498	9 265
Masters enseignement	658	700	12	8			670	708
Mastères MBA	506	156	335	373	42	156	883	685
HDR	7	7	15				22	7
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	387	309	244	133	430	547	1 061	989
Capacité médecine	277	293					277	293
Titres RNCP niveau I	111	240	355	25	508	314	974	579
Doctorat	93	78	91	6	51	40	235	124
Total niveau I	17 014	16 543	1 654	783	1 441	1 753	20 109	19 079
Ensemble des diplômes	48 256	48 149	1 667	824	5 949	8 193	55 872	57 166

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public.

3 Diplômes délivrés en formation continue par les IUT

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP niveau III	Titres au RNCP niveau II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établis- sement en IUT
2013	2 377	8 596	19	15	11 007	712
2014	2 130	9 010	48	52	11 240	908
Évolution 2014/2013 (%)	-10,4	4,8	152,6	246,7	2,1	27,5

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public.

LES GOUVERNEMENTS EUROPÉENS s'orientent depuis le sommet de Lisbonne de 2000 vers une société de la connaissance. Les orientations sont concrétisées par des objectifs chiffrés, formulés pour l'ensemble de l'Union européenne à l'horizon 2020 : développer l'enseignement supérieur, l'employabilité, la formation permanente, la mobilité, l'éducation de la petite enfance et réduire les quantités de jeunes insuffisamment formés et de mauvais lecteurs. Deux sont de « grands objectifs », étayés de cibles nationales.

Le développement de l'enseignement supérieur devrait se concrétiser, en 2020, par 40 % de diplômés parmi les Européens de 30-34 ans (38,7 % en 2015). La France en espère 50 % (45 % en 2015). Depuis 2010, la part des diplômés du supérieur a progressé d'au moins 8 points de pourcentage en Lituanie, Grèce (plus de 10 points), en République tchèque, à Chypre (+ 9 points), en Pologne, Lettonie, Slovaquie et Hongrie (+ 8 points).

Une meilleure qualification devrait favoriser l'employabilité. La communauté vise, peu après obtention du diplôme, un taux d'emploi des diplômés des enseignements supérieur et secondaire de second cycle de 82 % en 2020, taux observé en 2008, avant la crise financière. Le taux de l'Union (UE), de 76,9 % en 2015, reflète une conjoncture encore difficile dans de nombreux États membres. L'Allemagne (90 %), les Pays-Bas, l'Autriche, la Suède et le Royaume-Uni (85 % à 88 %) et Malte assurent, cependant, de bonnes opportunités d'emploi aux diplômés.

L'Union compte que sa population enrichisse et actualise ses connaissances à tout âge. 15 % des 25-64 ans devraient participer à un cours, séminaire, atelier ou une formation en l'espace de quatre semaines, en 2020. Ils sont 10,7 % en 2015 dans l'Union (18,6 % en France). L'amélioration entre 2010 et 2015 semble surtout significative en Suède.

La communauté vise une réduction du nombre des moins instruits pour renforcer sa cohésion. L'objectif est d'amener en dessous de 10 % la proportion de « sortants précoces » en 2020 (11,0 % des jeunes de 18-24 ans en 2015). Le taux est de 9,3 % en France en 2015. L'indicateur est fragile. Un des seuls messages significatifs dont il est porteur est le recul des proportions de moins formés dans plusieurs pays du Sud où elles étaient élevées.

La proportion de mauvais lecteurs devrait être ramenée en dessous de 15 % en 2020 (en France, 18,9 % en 2012). L'Union mise sur l'éducation de la petite enfance, dont bénéficieraient, en 2020, 95 % des enfants de l'âge de quatre ans à celui précédant l'obligation scolaire (100 % en France).

CHAMP - Union européenne.

LA PRÉVALENCE DES DIPLÔMES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [1]

Elle est mesurée par la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 5-8) parmi les 30-34 ans.

L'introduction de la nouvelle classification internationale de l'éducation a eu un impact majorant en Autriche.

L'INCIDENCE DES « SORTIES PRÉCOCES » [2]

Elle est approchée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire (CITE 0-2, soit brevet seul ou aucun diplôme en France) et qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non) au cours des quatre dernières semaines. Cet indicateur est fragile. Sa comparabilité entre pays est limitée. En France, les indicateurs de 2013 et 2014 ne sont pas comparables aux précédents.

LA PARTICIPATION À LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE [3]

Elle est mesurée par la proportion de 25-64 ans participant, au cours d'une période de quatre semaines, à des sessions de formation organisées, enseignements « formels » (inscrits dans la progression pédagogique) ou cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ».

LA PRÉVALENCE DES MAÎTRISES INSUFFISANTES DES COMPÉTENCES DE BASE [4]

Elle est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans au niveau 1 et au-dessous de compétence en lecture de PISA.

L'INCIDENCE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE [5]

Elle est mesurée par le taux de scolarisation de l'âge de 4 ans à celui précédant l'obligation scolaire (soit à 4 et 5 ans en France).

L'EMPLOYABILITÉ [6]

Elle est évaluée par le taux d'emploi des diplômés de niveau CITE 3 à 8, âgés de 20 à 34 ans, non étudiants et diplômés depuis trois ans ou moins.

NIVEAUX CITE

Niveaux de la classification internationale type de l'éducation (version de 2011).

SOURCES

[1], [2], [3], [6] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (l'enquête Emploi en France, DOM inclus depuis 2014) ; téléchargé sur le site Internet d'Eurostat fin juin 2016.

[4] : enquête PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves).

[5] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE) ; téléchargé sur le site Internet d'Eurostat fin juin 2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation » (Éducation et formation 2020) (2009 C, 119/02), J.O.E.U. 28.05.2009. L'indicateur de sorties précoces est nommé « jeunes en décrochage scolaire ».

- « *Education and Training Monitor 2015* », European Commission, October 2015.

1 Les critères de référence chiffrés de Lisbonne, Union européenne.

	Diplômés de l'enseignement supérieur	Sorties précoces	Formation tout au long de la vie	Faibles compétences de base (lecture)	Enseignement préscolaire	Employabilité
	2015 [1]	2015 [2]	2015 [3]	2012 [4]	2014 [5]	2015 [6]
Allemagne	32,3	10,1	8,1	14,5	97,4	90,4
Autriche	38,7	7,3	14,4	19,5	94,0	86,9
Belgique	42,7	10,1	6,9	16,1	98,1	79,5
Bulgarie	32,1	13,4	2,0	39,4	89,3	74,6
Chypre	54,6	5,3	7,5	n.d.	82,6	68,8
Croatie	30,9	(f) 2,8	3,1	18,7	72,4	62,6
Danemark	47,6	7,8	31,3	14,6	98,1	81,7
Espagne	40,9	20,0	9,9	18,3	97,1	65,2
Estonie	45,3	11,2	12,4	9,1	91,7	80,6
Finlande	45,5	9,2	25,4	11,3	83,6	75,5
France	45,1	9,3	18,6	18,9	100,0	72,3
Grèce	40,4	7,9	3,3	22,6	84,0	45,2
Hongrie	34,3	(s) 11,6	(s) 7,1	19,7	94,7	(s) 80,4
Irlande	52,3	6,9	6,5	9,6	96,0	75,3
Italie	25,3	14,7	7,3	19,5	96,5	48,5
Lettonie	41,3	9,9	5,7	17,0	94,4	78,8
Lituanie	57,6	5,5	5,8	21,2	88,8	82,1
Luxembourg	(s) 52,3	(s) 9,3	(s) 18,0	22,2	98,4	(s) 84,7
Malte	27,8	19,8	7,2	n.d.	97,7	95,1
Pays-Bas	46,3	8,2	18,9	14,0	97,6	88,2
Pologne	43,4	5,3	3,5	10,6	87,1	77,4
Portugal	31,9	13,7	9,7	18,8	93,5	72,2
République tchèque	30,1	6,2	8,5	16,9	86,4	82,2
Roumanie	25,6	19,1	1,3	37,3	86,4	68,1
Royaume-Uni	47,8	10,8	15,7	16,6	98,2	85,8
Slovaquie	28,4	6,9	3,1	28,2	77,4	75,2
Slovénie	43,4	5,0	11,9	21,1	89,4	71,5
Suède	50,2	7,0	29,4	22,7	95,9	85,9
Union européenne	38,7	11,0	10,7	(e) 19,2	94,3	76,9
UE année précédente	37,9	11,1	10,7	(e) 19,2	94,0	76,1
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	95,0	82,0
Objectif 2010 (UE)	n.d.	10,0	12,5	17,0	n.d.	n.d.
Situation 2000 (UE)	22,4	18,0	7,1	21,3	85,2	

s : rupture de série.

e : estimation Commission européenne.

f : peu fiable.